



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°32-2023-218

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2023

# Sommaire

## **DDT / Cohésion des territoires**

32-2023-05-11-00003 - Convention Cadre PVD ORT CC GASCOGNE  
TOULOUSAINE (146 pages)

Page 3

## **Préfecture du Gers / Service des sécurités**

32-2023-12-19-00001 -

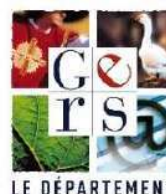
Arrêté portant diverses mesures d'interdiction pour la période du 28 dec 2023 au 01  
(2 pages)

Page 150

DDT

32-2023-05-11-00003

Convention Cadre PVD ORT CC GASCOGNE  
TOULOUSAINE



## CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

### Commune de l'Isle Jourdain et Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine 2021-2026

### Opération de Revitalisation du Territoire





## ENTRE

- **La commune de l'Isle Jourdain**

Représenté par son maire Francis IDARC, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du conseil municipal en date du 10 mai 2023,

- **La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine**

Représenté par son premier Vice-Président Gaëtan LONGO, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du conseil communautaire en date du 20 avril 2023,

Ci-après désignées par les « **Collectivités bénéficiaires** »,

D'une part,

## ET

- **L'État,**

Représenté par Monsieur le préfet du département du Gers, Xavier BRUNETIERE,

Ci-après désigné par « **l'État** » ;

D'autre part,

## AINSI QUE

- **La Région OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE**  
Représentée par sa présidente, Madame Carole DELGA, désignée par Commission Permanente du 18/02/2022
- **Le Département du GERS**  
Représenté par son président, Monsieur Philippe DUPOUY, désigné par la Commission Permanente du 12/12/2022
- **Le PETR du Pays Portes de Gascogne**  
Représenté par sa présidente, Madame Céline SALLES, désignée par le Comité Syndical du 15/12/2022
- **L'Établissement Public Foncier d'Occitanie**  
Représenté par la directrice générale, Madame Sophie LAFENÊTRE,
- **La Caisse Dépôts**  
Représenté par la directrice régionale, Madame Anabelle VIOLET,

Ci-après désignés par les « **Partenaires** »

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



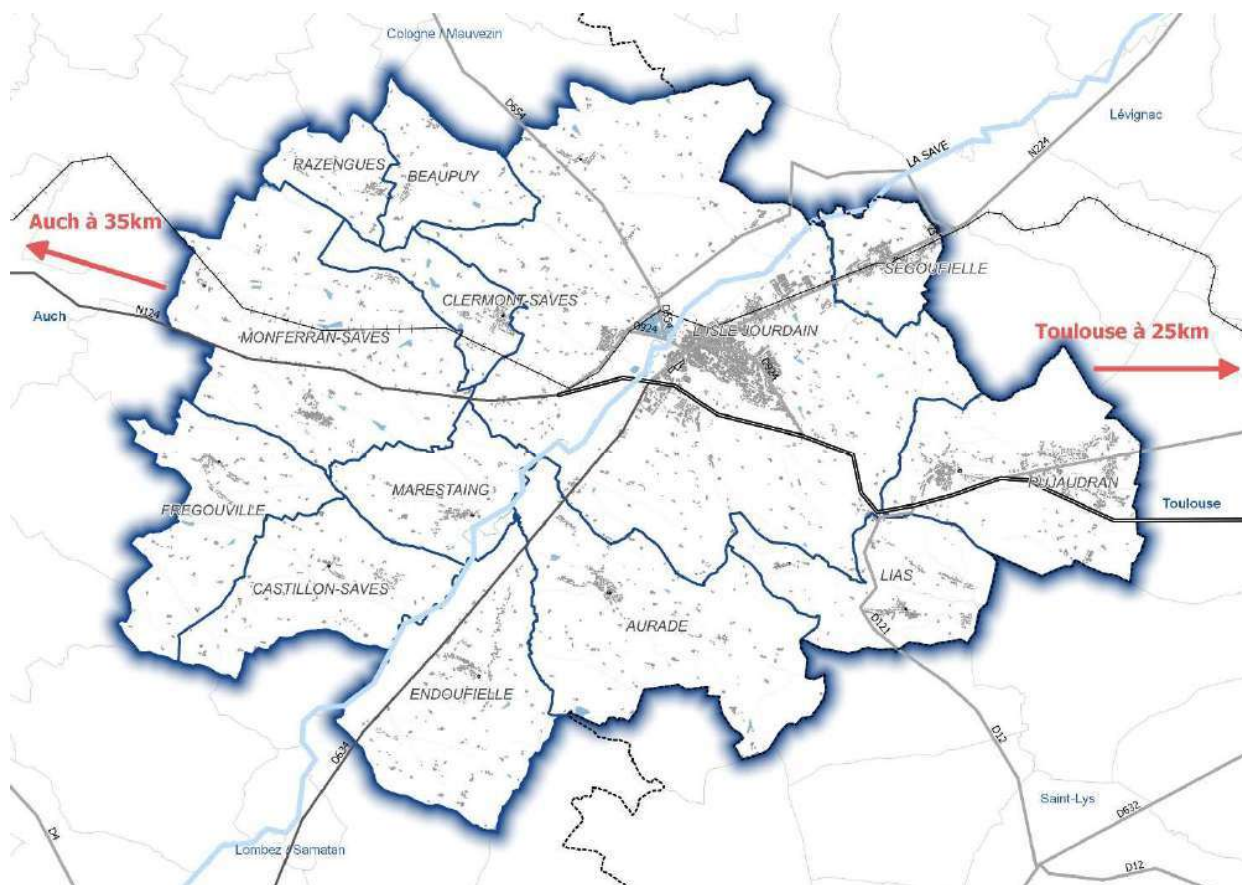
## Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.



### CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE \*

|   |                         |
|---|-------------------------|
| Communes                                  | 13                      |
| Population                                | 16 633 hab.             |
| Densité                                   | 77 hab./km <sup>2</sup> |
| Superficie                                | 215,7 km <sup>2</sup>   |
| Variation de la population de 2013 à 2019 | + 2,19%                 |
| Taux d'emploi des 15-64 ans               | 75,15 %                 |

\*Données INSEE 2019



## Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites Villes de Demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites Villes de Demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La commune de l'Isle Jourdain et la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine ont souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 7 mai 2021.

### 1.1. Présentation du Territoire signataire et des dispositifs en cours

#### La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine

Créée en 2010, la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine est issue de la fusion de 2 communautés de communes gersoises - la Save Lisloise et les Coteaux de Gascogne. Aujourd'hui, elle est composée de 13 communes : Auradé, Beaupuy, Castillon-Savès, Clermont-Savès, Endoufielle, Frégouville, Lias, l'Isle-Jourdain, Marestaing, Monferran-Savès, Pujaudran, Razengues et Ségoufielle. La CCGT couvre un territoire de **215,7 km<sup>2</sup>** pour une population de **16 633** habitants. Sa densité moyenne de population est de 77 hab./km<sup>2</sup>.

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine est située au sud-est du département du Gers. Territoire de transition entre les espaces ruraux gersois et l'aire urbaine de Toulouse, la CCGT bénéficie d'une situation géographique avantageuse sur l'axe structurant Toulouse-Auch. L'accessibilité de la CCGT est assurée par la RN 124 qui traverse le territoire d'Est en Ouest (en 2X2 voies, depuis l'Ouest Toulousain-Blagnac-Colomiers-jusqu'à l'Isle-Jourdain) et par la RD 634 et la RN 244 qui font la connexion du Nord-Est au Sud-Ouest. Le territoire dispose également d'un réseau ferroviaire passant par la gare de L'Isle-Jourdain permettant de se rendre sur Toulouse en 47 min et sur Auch en 40 min.

La Gascogne Toulousaine est au carrefour de deux bassins d'emploi qui sont le Pôle Toulousain et le Pôle Auscitain. A l'Est, la proximité de la Métropole Toulousaine permet à la CCGT de drainer des entreprises du secteur aéronautique. A l'Ouest, l'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne compte près de 38 500 habitants et ouvre à la Gascogne Toulousaine un vaste arrière-pays, principalement rural. Le territoire connaît depuis plusieurs années de fortes dynamiques de croissance économique liées d'une part à des **facteurs exogènes** – la progression de la métropole toulousaine et la modernisation de l'axe Toulouse -Auch via la RN124 et d'autre part à des **facteurs endogènes** qui sont la capacité du territoire à développer une offre économique diversifiée et innovante, une ville centre dynamique avec un tissu associatif dense et actif, des communes périphériques accessibles et un environnement paysager ancré dans la tradition gersoise. En 2019 la CCGT compte 6 365 emplois, soit 1 emploi pour 3,3 habitants.

Actuellement, la CCGT présente un bon potentiel agricole et reste très largement cultivée avec **76,8%** de la superficie des 13 communes, **dédiée à l'agriculture**. L'agriculture joue un rôle primordial pour la sauvegarde de la qualité des paysages de la CCGT et le maintien de la trame verte et bleue. Elle est également un vecteur identitaire pour ce territoire à racines rurales. Malgré les avantages qu'elle présente, cette activité demeure fragile face à la hausse de la consommation foncière constatée sur les 10 dernières années dont  $\frac{3}{4}$  est au profit de la



construction d'habitat.

La Gascogne Toulousaine abrite des espaces naturels remarquables qui contribuent à l'équilibre environnemental et qui constituent la majeure partie de la trame verte et bleue du territoire :

- la forêt de Bouconne et les boisements qui se déploient vers le Sud sur la Côte Tolosane,
- la Vallée de la Save et ses affluents comme la Boulouze, qui constituent des paysages vallonnés harmonieux, occupés depuis des centaines d'années par l'activité humaine, sous formes de villages, fermes, cultures bois et prés,
- la vallée de l'Aussonnelle, issue de la Côte Tolosane : elle traverse les terrasses de la Garonne en rive gauche, créant un corridor vert au milieu des zones maintenant urbanisées,
- des zones humides longeant le chevelu de cours d'eau étroitement liées au mode d'exploitation agricole.

L'armature territoriale de la communauté de communes est construite autour du pivot central de la commune de l'Isle Jourdain qui regroupe 55,5 % de la population de la CCGT.

Les communes de Ségoufielle, Pujaudran, Lias et Monferran-Savès sont des pôles de proximité qui renforcent le maillage en services du territoire et fonctionnent en complémentarité avec la commune-centre de l'Isle Jourdain. Elles possèdent des structures industrielles, commerciales et médico-sociales.

### Focus sur le pôle majeur de l'Isle Jourdain

La commune de l'Isle Jourdain est située à l'est du département du Gers et largement intégré dans l'aire d'attraction toulousaine. Ce chef-lieu de canton compte 9072 habitants après une période de forte hausse démographique lors des deux dernières décennies. Elle est le pôle structurant de son intercommunalité et concentre la majeure partie de la population et des services de la Gascogne Toulousaine. Le SCOT de Gascogne l'identifie en tant que pôle structurant de bassin de vie (niveau2), fournisseur de services, d'équipements et d'emplois.

La commune rayonne sur toute la communauté de communes et son bassin de vie et remplit une fonction de centralité dans la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité, le développement de l'économie et de l'emploi, la valorisation du territoire et son attractivité. Elle concentre de nombreux services publics majeurs – mairie, siège de la communauté de communes, point France services, Bureau de Poste, Office Intercommunal de Tourisme, Gare, Police Municipale, Gendarmerie, Caserne de pompiers, Services techniques municipaux. L'Isle Jourdain est également un pôle scolaire qui regroupe : 2 écoles maternelles : Jean de La Fontaine et Anne Frank ; 3 écoles élémentaires : René Cassin, Lucie Aubrac et Paul Bert ; 1 école et 1 collège privé : Notre Dame le Clos Fleuri ; 2 collèges : Louise Michel et Françoise Héritier et 1 lycée : Joseph Saverne. La commune présente un réseau d'équipements sociaux développé : 1 Maison de l'enfance, 1 Multi accueil d'API en Gascogne, 1 Lieu d'accueil enfants-parents, 1 Relais d'Assistants Maternelles, 1 Maison commune emploi formation, 1 Centre social multi partenarial, 1 Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), 1 Centre Médico Psychologique enfants et adolescents, 1 Cimetière du centre-ville et cimetière de Casse martin, 1 EHPAD.

L'Isle Jourdain compte plusieurs équipements sportifs structurants permettant l'accès à un large spectre d'activités : un Terrain et club-house de football : Le Hol, un Terrain et club-house de rugby, une Halle des sports, un Gymnase, une Salle polyvalente, un Dojo, un Plateau multisports, une piscine intercommunale, Tennis, Boulodrome, Piste d'aéromodélisme, City stade, Skate Park, le Gymnase Gasco'sports. La ville propose des équipements culturels majeurs : une Médiathèque Municipale, le Musée Européen d'Art Campanaire, la Maison Claude Augé, l'École de Musique, le Cinéma Olympia et la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC). En matière d'équipements commerciaux de proximité l'Isle Jourdain compte 75 établissements qui couvrent l'ensemble de la gamme de commerces de proximité avec la présence de 2 supermarchés sur l'axe direct vers le centre -bourg depuis l'entrée est de la ville et la RN124.

### L'Isle Jourdain en chiffres :

Superficie : 7 048 ha

Une croissance soutenue / Un renouvellement de la **population** et du profil social de celle-ci :

- **9 072 hab. en 2019** avec un **objectif de 11 600 hab. de population maximale en 2035**
- **Plus de 50% des nouveaux actifs** qui s'installent sur le territoire sont issus de **professions intermédiaires**,



## **cadres ou professions intellectuelles supérieures.**

Une croissance du parc **logement** qui se traduit par une faible diversification, un étalement urbain et des conditions d'accès au logement qui se durcissent (accession, location) :

- **4 752 logements** en 2021 dont **4 201 résidences principales** et **7,7% de vacance**
- **38% de logements locatifs** (30% pour le parc privé et 8% pour le parc social)
- **800 logements produits entre 2007 et 2017**, dont **25%** dans le cadre d'opérations de **renouvellement urbain**
- **1 demande** d'entrée dans le parc social **satisfaite pour 7** qui sont formulées.

Un pôle qui structure le territoire et dont l'**offre d'équipements et de services** tend à se diversifier mais nécessite une **montée en gamme** :

- **425 équipements** en 2016 (**55 % des équipements** de la CCGT<sup>1</sup>), notamment équipements et service à la petite enfance, équipements scolaires, équipements de santé et d'accueil de personnes âgées, équipements sportifs, de loisirs et culturels.
- **21 équipements sportifs et culturels** : **14 % d'équipements sportifs et culturels de la gamme supérieure**, 29% de la gamme intermédiaire, 57% de la gamme de proximité
- Un tissu associatif dynamique avec plus de **220 associations** recensées.

Un territoire attractif et créateur **d'emplois** mais avec **des conditions d'accueil variables** selon la zone d'activité considérée :

- **4 010 emplois** en 2019 soit **75,6% des emplois** de la CCGT
- **1 emploi** pour **2,3 habitants** en 2019.

---

<sup>1</sup> Donnée issue de l'étude Bourgs-Centres Occitanie prenant en compte la commune de Fontenelles dans le périmètre de la CCGT





## Les dispositifs présents

La CCGT s'inscrit sur plusieurs échelles de territoires de projets. Elle fait partie du département du Gers et appartient à la région Occitanie. Le SCOT des Coteaux du Savès élaboré par la CCGT correspond au périmètre de la CCGT. Il disparaît au 22/04/2023 pour être remplacé par le SCOT de Gascogne dès son approbation en février 2023. Ce nouveau document de planification cadre couvre 86% des communes du département du Gers. Les orientations stratégiques posées par le SCOT de Gascogne sont à prendre en compte pour une meilleure compréhension des orientations stratégiques de la CCGT. L'Isle Jourdain est identifié en tant que Pôle structurant de bassin de vie dans le document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCOT de Gascogne. La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine fait également partie du territoire du PETR des Portes de Gascogne avec à la clé des coopérations à différents niveaux dont Plan Climat Air Energie Territorial, vélo à assistance électrique, économie, culture, etc... La Communauté de Communes maintien des relations de proximité et coopère avec les EPCI voisines, dites du Savès Toulousain. Les villes de Samatan, Lombez, Cologne, Mauvezin et Gimont (entres autres) étant autour du bassin de vie de l'Isle-Jourdain, elles ont historiquement tissé des liens forts les unes avec les autres.

Le territoire est actuellement engagé dans l'élaboration d'un PLUi-H qui à terme sera le document de référence en matière d'urbanisme et d'habitat en se substituant aux documents actuellement en vigueur dans les 13 communes membres - Plans locaux d'urbanisme, Cartes communales et Règlement National d'Urbanisme. Il est à noter que la commune de Fontenilles quitte la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine et rejoint la Communauté de Communes du Grand-Ouest Toulousain au 1er mai 2023. Ceci aura des impacts à court terme dans la réorganisation de différents services et l'arbitrage des projets, pour un territoire, aujourd'hui en transition.

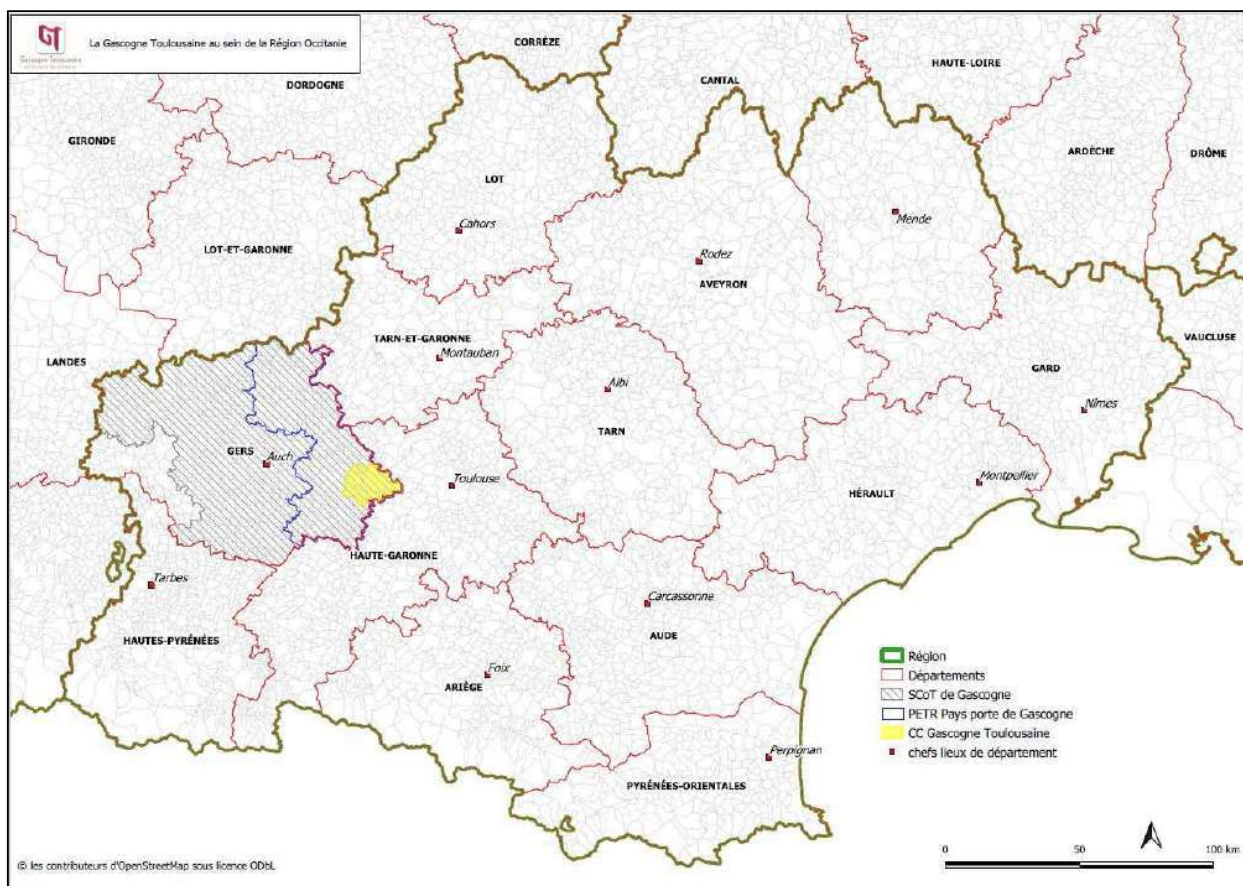
## Documents d'urbanisme, de planification et de valorisation du patrimoine applicables

|  |   |
|--|---|
| <b>SRADDET Occitanie</b>                                       | Approuvé le 14/09/2022  |
| <b>SCoT des Coteaux du Savès</b>                               | Approuvé le 15/12/2010  |
| <b>SCoT de Gascogne</b>  | Approuvé le 20/02/2023  |
| <b>Plan Local d'Urbanisme de l'Isle Jourdain</b>               | Approuvé le 27/05/2021  |
| <b>Plan Local d'Urbanisme de Monferran-Savès</b>               | Approuvé le 25/09/2018  |
| <b>Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat Intercommunal</b>       | <i>En cours d'élaboration</i><br>Délibération prescription 24/02/2016<br>Planning prévisionnel :<br>Arrêt des travaux sur le projet de PLUIH à 14/09/2022<br>Reprise de la procédure à 13 communes après sortie de Fontenilles et modification de périmètre<br><i>Nouveau débat du PADD</i><br>Arrêt du projet de PLUIH à 13 12/2023<br>Approbation du PLUIH à 13 en 2024 |
| <b>Règlement Local de la Publicité Intercommunal</b>           | <i>En cours d'élaboration</i><br>Délibération prescription 24/02/2016<br>Planning prévisionnel :<br>Arrêt du projet de RLPI 12/2023<br>Approbation du RLPI en 2024  |
| <b>Périmètre délimité aux abords des monuments historiques</b> | <i>En cours d'élaboration.</i><br>Planning prévisionnel :<br>Proposition de périmètre par l'ABF le 18/11/2022<br>Validation du périmètre ABF en conseil communautaire<br>Enquête publique conjointe avec le PLUIH prévue deuxième trimestre 2024  |



## Programmes et contrats territoriaux

|  |   |
|--|---|
| L'Isle Jourdain et la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine sont engagés dans le dispositif de l'Etat <b>Petites Villes de Demain.</b> | Un engagement commun pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants et la mise en œuvre de la transition écologique.<br>Signature de la convention d'adhésion en mai 2021 entre l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Gers, l'EPF d'Occitanie, le PETR Pays Portes de Gascogne, la CCGT et la commune de L'Isle-Jourdain.  |
| L'Isle-Jourdain et le <b>Contrat Bourg Centre Occitanie</b>  | Signature du contrat Bourg-Centre entre la Région Occitanie, le Département du Gers, l'EPF d'Occitanie, le PETR Pays Portes de Gascogne, la CCGT et la commune de L'Isle-Jourdain en date du<br>Les axes inscrits :<br>- Construire et promouvoir la nouvelle identité territoriale<br>- Conforter le cœur de ville : restructurer l'armature urbaine, développer la mixité urbaine, favoriser la mixité sociale<br>- Consolider la polarité de l'Isle-Jourdain à l'échelle de la CCGT et du territoire métropolitain<br>- Répondre aux enjeux de la transition écologique. |
| L'Isle-Jourdain, commune centre de la <b>Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine</b>   | Les politiques stratégiques de la CCGT :<br>- Projet de territoire – juillet 2019<br>- Schéma de Développement Economique – février 2019<br>- Plan Climat Air-Energie – octobre 2019<br>- Plan de Mobilité Durable – décembre 2019<br>- Schéma de Développement Touristique 2015 - 2020<br>- Convention Territoriale Globale de deuxième génération (CTG) – décembre 2022   |
| L'Isle-Jourdain intégrée au <b>territoire de projet du Pays Portes de Gascogne</b>   | Champs d'intervention du Pays Portes de Gascogne :<br>- Soutien et animation du développement économique<br>- Pilotage de programmes culturels et touristiques<br>- Mise en œuvre de services de mobilité<br>- Coordination et accompagnement à la mise en place de politiques de transition énergétique.   |
| L'Isle-Jourdain :<br>Pôle structurant du bassin de vie dans le modèle d'organisation territoriale du <b>SCOT de Gascogne</b>                       | Les objectifs poursuivis lors de l'élaboration du SCOT de Gascogne :<br>- Construire un projet de territoire cohérent et partagé<br>- Assurer le développement harmonieux de chacune des composantes territoriales<br>- Conforter la solidarité et la cohésion<br>- Affirmer l'identité gersoise<br>- Promouvoir un développement maîtrisé et durable.  |



Source : SIG CCGT 2022

Figure 1 : Les périmètres administratifs du territoire en 2022

Le programme Petites Villes de Demain décline par orientation stratégique, des actions opérationnelles à court, moyen et long terme. L'objectif est de conduire à l'accomplissement du Projet de territoire et de renforcer les fonctions de centralité de l'Isle Jourdain au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des habitants des territoires alentours. Le choix fait est celui d'une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

La commune de l'Isle Jourdain et la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine ont souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 07 mai 2021.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

## 1.2. L'ORT

La présente convention est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation. L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi ELAN, est un dispositif au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation des centres villes. Son objet est de mettre en œuvre un projet territorial intégré et durable pour moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux, pour consolider le tissu urbain de ce territoire, pour améliorer l'attractivité des centres villes et renforcer leurs fonctions de pôles de services urbains. L'ORT prévoit notamment de lutter contre la vacance des logements comme des locaux commerciaux et artisanaux, de lutter contre l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier y compris l'immobilier touristique, de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti et de réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.





## 2. Article 2 – Les ambitions du territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs. L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- A l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale, identifier les enjeux transversaux et interdépendants du territoire, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc., en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

La vision stratégique du territoire est évolutive, elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

### 2.1. Le projet de Territoire à l'échelle de la Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine

Le travail d'élaboration du **Projet de Territoire** de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, défini pour la période 2019-2026, a abouti à l'approbation d'un projet de territoire qui qualifie les enjeux pour un avenir territorial résilient face aux évolutions climatiques et économiques à venir et ambitieux pour un territoire de cohésion et offrant à la population les services publics nécessaires à son épanouissement.

- *L'affirmation d'un positionnement territorial stratégique choisi* qui tient compte des équilibres et des complémentarités entre les différentes polarités de la Gascogne Toulousaine, et qui permet de développer des relations avec les territoires limitrophes.
- *L'adaptation de la croissance démographique à la capacité d'accueil du territoire* : équipements scolaires, réseaux, vie sociale et pression sur la qualité paysagère et environnementale.
- *Une cohésion sociale et un équilibre territorial renforcés*. Une plus grande mixité sociale et intergénérationnelle, un maillage équilibré en services et équipements, une logique de mobilité plus durable.
- *La maîtrise du développement urbain et de l'évolution du paysage et l'affirmation d'une identité culturelle* : une urbanisation plus respectueuse du paysage, des espaces publics de qualité, la mise en valeur du patrimoine, de l'agriculture, du tourisme...
- *La diversification de l'offre de logements pour des bourgs vivants et accessibles* : développement du parc locatif, diversité de l'offre de logements, assurer la mixité par le logement social.
- *Le maintien d'une dynamique d'emploi et de l'agriculture*.
- *L'accompagnement et l'accueil des activités économiques, et le maintien d'une offre commerciale compétitive et équilibrée*.
- *La réduction des déplacements et du poids des transports sur la consommation énergétique du territoire* : alternatives à la voiture individuelle
- *La prise en compte de l'environnement et des milieux naturels et l'adaptation au changement climatique* : une ressource en eau fragile, perte de biodiversité, la qualité de l'habitat.



Ces enjeux formulés au regard aux politiques publiques supra-territoriales (C2RTE, CTO, Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) d'Occitanie, SCoT de Gascogne) et les politiques sectorielles infra-territoriales (Schéma de développement économique de la Gascogne Toulousaine, Schéma de développement touristique de la Gascogne Toulousaine, Plan de mobilité durable, Plan Climat Air Énergie, PLU-I H en cours d'élaboration) ont préfiguré les axes stratégiques suivants :

- **Axe 1 – Veiller à la cohésion sociale et renforcer la mixité sociale et intergénérationnelle**
- **Axe 2 – Affirmer l'environnement et les paysages comme socle de l'identité du territoire et inscrire le développement de la CCGT dans la transition écologique et énergétique**
- **Axe 3 – Assurer un développement maîtrisé et équilibré pour un territoire à vivre de qualité**
- **Axe 4 – Conforter le tissu et la dynamique économiques de la Gascogne Toulousaine**
  
- **Axe 5 – Organiser la gouvernance et définir le service public de demain**

Afin d'assurer à toutes les communes de son territoire la possibilité d'envisager un développement adapté à leur capacité d'accueil en suivant les principes de consommation économe de l'espace et d'équilibre territorial, les élus de la Gascogne Toulousaine partagent les objectifs du modèle de maillage territorial du SCoT de Gascogne. La commune de Isle Jourdain (niveau 2 d'armature du SCOT) doit jouer un rôle de centralité structurante et assurer aux communes rurales environnantes (de niveaux 4 à 5 dans l'armature du SCOT) le degré de services, d'équipements, d'emplois, commerces etc. qui leur permettra d'asseoir leur dynamisme et d'offrir à la population un accès rapide à une palette de services diversifiée.

Les objectifs chiffrés, adossés à cette ambition pour le territoire de la Gascogne Toulousaine à l'horizon de 2035 et partagés par les différents dispositifs existants ou à venir (PLU-i H, OPAH, CTG) sont :

- Accueil d'environ 5 142 nouveaux habitants entre 2017 et 2035, soit la création d'environ 3 772 logements supplémentaires (1 697 pour Isle Jourdain)
- La création d'environ 2 152 emplois supplémentaires pour un total d'environ 8 577 emplois en 2035 (1 emploi pour 3,4 habitants)
- Extension urbaine résultante de la création de nouveaux logements : 154 ha soit 11 ha consommés chaque année pour 17 ha/an entre 2008 et 2019 (réduction de - 35,2%)

## 2.2 Le projet de territoire à l'échelle de l'Isle Jourdain

La commune de l'Isle Jourdain est soumise à de profondes mutations, une hausse significative de sa population et une évolution de la composition socio-économique de celle-ci. En 2019 la commune, accueille 44% des 15-29 ans résidents sur la CC de la Gascogne Toulousaine mais aussi 47% des résidents de plus de 60 ans, avec une tendance de resserrement des ménages à 2,2 personnes par foyer. A noter aussi que plus de 50% des nouveaux actifs qui s'installent sur le territoire sont issus de professions intermédiaires, cadres ou professions intellectuelles supérieures. Cette évolution s'accompagne par de nouvelles attentes de la population quant au niveau des services et équipements présents sur place, les mobilités et l'offre de logements, et notamment celle destinée aux jeunes et aux personnes âgées. Jusque-là, la commune a su préserver ces qualités qui lui confèrent une force d'attractivité au sein de son bassin de vie et à l'échelle de l'agglomération toulousaine : la proximité des dessertes de liaison avec la métropole toulousaine, la présence d'espaces naturels et agricoles de qualité, la croissance et la diversification du tissu économique consolidant l'offre d'emplois, le développement d'équipements et de services au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux habitants. Ainsi 80,8 % des 15-64 ans sont actifs et exercent une activité professionnelle. 66% parmi eux travaillent ailleurs que sur la commune, ce qui relève des points de vigilance liés à la préservation du dynamisme économique de la commune afin d'endiguer d'éventuels processus de transformation en cité-dortoir.

A l'échelle de l'Isle Jourdain le contrat Bourg centre Occitanie qui repose sur un diagnostic précis a décliné les



enjeux pour la commune autour de cinq thématiques qui sont :

- Une identité territoriale encore peu lisible
- Un cadre naturel et paysager menacés : un enjeu de premier plan dans un territoire rural en plein essor
- Le développement urbain qui maintient la qualité paysagère des sites
- Equipements, services, espace public... : le renouvellement de l'armature urbaine
- Un développement équilibré du territoire à rechercher

A l'aune de ces enjeux, les élus de la ville ont partagé une vision stratégique commune pour le futur de la collectivité qui anticipe une croissance de la population de **1,65%** par an, soit un objectif de 11 600 hab. de population maximale en 2035. Cette stratégie d'ensemble reflète le regard des élus sur les perspectives de développement de la commune et l'objectif de la conforter dans son rôle de centralité organisatrice du maillage territorial et de renforcer sa gamme d'équipements et de services à la population. La stratégie relie l'histoire du territoire avec ses caractéristiques présentes et sa trajectoire dans la construction d'un avenir durable.

*L'Isle-Jourdain – d'hier à demain, continuer l'histoire et aller de l'avant*

Des activités romaines attestées du 1er siècle au 5ème siècle sur la voie Toulouse Auch Bordeaux, la découverte d'un trésor romain de 30 000 pièces, témoignent du peuplement ancien à la lisière entre monde romain et gaulois. Une nécropole Franque de l'époque mérovingienne, et l'enceinte de la cité médiévale sont quelques traces des siècles suivants. La ville est construite sur son emplacement actuel au XIIe siècle par les Seigneurs Jourdain de l'Isle, nom hérité d'un retour de croisade. Prospère, convoitée, plusieurs fois détruite, elle devient propriété des Armagnac, avant que Henri IV ne l'annexe au royaume de France.

Le XIXème siècle lui assure enfin une stabilité économique, et bâtit son cadre urbain autour de deux places centrales, de son petit Capitole et d'une halle aux grains.

*L'Isle-Jourdain, un véritable Bourg-Centre*

C'est donc une ville qui a su évoluer au fil du temps, renaître de ses ruines, affirmer sa situation stratégique et son rayonnement au sein du territoire. Espace de transition entre le rural et l'urbain, l'Isle-Jourdain attire des habitants souhaitant profiter des paysages naturels aux portes de la Métropole Toulousaine. Malgré sa forte croissance démographique, de **5 000** habitants en 1990 à **9 072** aujourd'hui, elle a su préserver son identité de tradition gasconne. L'Isle-Jourdain est le bourg-centre d'un bassin de vie de **22 000 habitants**. Elle joue ainsi un rôle économique, offre des services sociaux, propose un environnement de loisirs et accueille un tissu associatif riche. La collectivité est mobilisée pour la construction et la modernisation d'équipements structurants qui bénéficient à l'ensemble des communes de la Gascogne Toulousaine. Nous veillerons à conduire cette dynamique afin de répondre à la demande d'aménagement qualitatifs à la hauteur de nos ambitions.

*Construire une ville où il fait bon-vivre*

Envahie par l'omniprésence de la voiture, le centre-ville n'est plus adapté. Dans cette ville où il fait bon vivre, ancrée sur des valeurs rurales, nous devons requalifier son centre, remettre en valeur le patrimoine, aménager les espaces publics pour donner aux habitants un cadre de vie agréable et paisible.

Poumon vert de la ville, lieu de rencontre et de mixité, la base de loisir nous offre la transition d'une ville à la campagne et nous invite au développement d'un urbanisme durable en harmonie avec son environnement.



## *Protéger son tissu économique diversifié*

L'Isle-Jourdain, riche d'une vie locale et dynamique propose à ses habitants ainsi qu'à ceux des communes périphériques un tissu économique diversifié. Boutiques de proximité, marché de plein vent du samedi matin et chalandise des zones commerciales attirent une clientèle qui maintient cet équilibre d'activités. Nous devons accompagner le commerce de proximité, poursuivre l'accueil des petites et grandes entreprises et développer l'économie touristique. Nous souhaitons encourager leurs ambitions, favoriser les initiatives, entretenir la création d'emploi local, pour que L'Isle-Jourdain devienne ce pôle économique d'avenir, rayonnant au-delà de son territoire communautaire.

Le projet de territoire ainsi décrit est construit autour des axes stratégiques suivants :

### **Axe 1 – Construire et promouvoir la nouvelle identité territoriale**

### **Axe 2 – Conforter le cœur de ville : restructurer l'armature urbaine, développer la mixité urbaine, favoriser la mixité sociale**

### **Axe 3 – Consolider la polarité de l'Isle-Jourdain à l'échelle de la CCGT et du territoire métropolitain**

### **Axe 4 – Répondre aux enjeux de la transition écologique**

## **Article 3 – Les orientations stratégiques**

### **3.1. Les diagnostics et études**

Plusieurs études ont été ou sont menées dans le cadre de la convention Petites Villes de Demain ou parallèlement à celle-ci. Elles ont permis de définir les orientations stratégiques à donner au territoire.

#### **Etudes finalisées**

##### **Etude stratégique Bourg Centre Isle Jourdain**

- Objectifs : Réaliser un diagnostic du territoire et proposer des orientations stratégiques, afin d'aider la commune à élaborer des projets de territoire cadrés dans un programme d'actions opérationnel adaptés à la dynamique locale.
- Période : mai 2019 - août 2019
- Financeur : Commune de l'Isle Jourdain et Région Occitanie
- Cout de l'étude : 24 000 € HT (Financement Région Occitanie : 50 % du montant HT de l'étude)

##### **Etude habitat jeunes**

- Objectifs :
  - Apporter une évaluation des potentialités du territoire en matière d'habitat jeunes,
  - Permettre de déterminer l'importance et la nature des besoins
  - Evaluer les contraintes techniques et budgétaires, les partenariats à mobiliser
  - Vérifier la faisabilité d'un projet de création de Résidence jeunes actifs sur le site pressenti des gites destinés à la location saisonnière appartenant à la commune de l'Isle Jourdain.
- Période : avril 2022 à octobre 2022
- Conclusions de l'étude :  
L'étude a mis en relief les enjeux suivants :



- Faciliter la décohabitation
- Apporter une offre dédiée aux jeunes
- Accompagner et faciliter l'installation de nouveaux arrivants
- Répondre aux besoins en logement temporaire meublé
- Lutter contre la précarisation des jeunes
- Maintenir et attirer les jeunes
- Accompagner et faciliter l'installation de nouveaux arrivants
- Développer l'offre de logement mobilisant le potentiel existant

Les solutions envisagées par l'étude :

- Développer l'offre locative du parc privé
  - Développer une résidence Habitat Jeunes de 54 places
  - Développer 3 places d'Allocation de Logement Temporaire ALT au sein de la Résidence Habitat Jeunes aux jeunes en rupture
  - Accompagner les mobilités pendulaires
- Financier : CC Gascogne Toulousaine et CAF du Gers
  - Cout de l'étude : 15 750€ HT (Financement Caf du Gers : 60 % du montant HT de l'étude)

### **Etude de l'offre petite enfance Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine**

- Objectifs de l'étude :
  - Eclairer à travers des études sur la Petite Enfance, les choix en matière de mode de gestion (délégué ou direct) des établissements et du niveau d'offre d'accueil concernant la garde d'enfants.
  - Optimiser l'offre Petite Enfance pour apporter une réponse exhaustive aux besoins de la population.
  - Identifier les modes de garde d'intérêt privé et l'impact sur le service public.

• Conclusions de l'étude :

L'Etude a relevé les éléments suivants :

- +10 % en 10 ans de la classe d'âge des 0-2 ans.
- Taux de couverture théorique de 83 places pour 100 enfants (constat : 96 enfants sans mode de garde)
- L'augmentation des structures privées augmente le taux de couverture mais toutes les familles n'ont pas les moyens financiers pour choisir ce mode de gestion.

Les solutions envisagées par l'étude :

- Redéploiement de l'offre dans la partie ouest de la Gascogne Toulousaine pour amener des services aux familles en milieu rural et apporter une réponse à un besoin identifié par les partenaires
  - Redéploiement de l'offre dans la partie est de la Gascogne Toulousaine pour maximiser le taux de couverture
- Période : mai 2022 - octobre 2022
  - Financier : CCGT et la CAF
  - Cout de l'étude : 25 000 € HT (Financement CAF : 60 % du montant HT de l'étude)

## **Etudes en cours**

### **Etude pré-opérationnelle OPAH sur « Les futurs dispositifs d'amélioration de l'Habitat en Gascogne Toulousaine »**

- Objectifs : Réalisation d'une étude pré-opérationnelle OPAH en vue d'élaborer un plan d'actions pour l'amélioration de l'habitat sur le territoire de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine. Celui-ci à une double échelle :
  - Un volet intercommunal afin de définir les enjeux et objectifs d'amélioration de l'habitat à l'échelle intercommunale
  - Un volet Isle Jourdain afin de quantifier et qualifier les objectifs d'amélioration de l'habitat à l'échelle de la commune.
- Période : juin 2022 au second trimestre 2023
- Calendrier prévisionnel :
  - Phase I Diagnostic et identification des besoins : terminé en décembre 2022
  - Phase II Définition des stratégies et consultation des communes : en cours
  - Phase III Préparation des projets de conventions courant : second trimestre 2023
- Financier : ANAH, la Banque des Territoires et la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine
- Coût de l'étude : 52 850 € HT (Financement ANAH 50 % du montant HT de l'étude, financement Banque des Territoires 25 % du montant HT de l'étude)



## 3.2. Les Axes Stratégiques communs

L'ensemble de ce projet trouvera traduction dans les documents d'orientation stratégique des deux collectivités mais la réalisation de ces ambitions sur le terrain doit s'appuyer sur des outils opérationnels tels que l'Opération de Revitalisation du Territoire, objet de la présente convention. Il est attendu qu'à travers l'ORT le projet de territoire trouve les appuis techniques et financiers nécessaires pour permettre la mise en œuvre de ces ambitions.

Afin de mettre en place la stratégie énoncée, tout en intégrant des objectifs territorialisés et chiffrés dans le cadre du projet structuré qu'est l'ORT, 5 axes stratégiques de travail ont été adoptés sur le socle des éléments identifiés dans le contrat Bourg Centre Occitanie de l'Isle Jourdain et le Projet de territoire de la Gascogne Toulousaine.

La présente convention fixe les orientations stratégiques suivantes :

- **Axe 1 - Habitat Cadre de vie :**  
**Développer une offre d'habitat attractive en cœur de ville**
- **Axe 2 - Economie Commerce Emploi :**  
**Assurer un développement économique et commercial équilibré**
- **Axe 3 - Solidarités Sports Santé Culture :**  
**Renforcer l'accessibilité aux équipements, services et à l'offre culturelle et de loisirs**
- **Axe 4 - Déplacements Transition Ecologique :**  
**Structurer un cœur de ville accueillant et un territoire accessible pour tous**
- **Axe 5 - Patrimoine Tourisme :**  
**Promouvoir et mettre en valeur les atouts du territoire**



| Contribution au projet de territoire de l'ORT du Contrat Bourg Centre Occitanie Isle Jourdain et du Projet de territoire de la Gascogne Toulousaine |  |   |
|---|--|---|
|   | <b>Bourg centre Occitanie<br/>Isle Jourdain</b>  | <b>Projet de territoire<br/>Gascogne Toulousaine</b>  |
| <b>Economie<br/>Commerce<br/>Emploi</b>   | Conforter le cœur de ville : restructurer l'armature urbaine, développer la mixité urbaine, favoriser la mixité sociale <b>Axe 2</b><br><br>Consolider la polarité de l'Isle-Jourdain à l'échelle de la CCGT et du territoire métropolitain <b>Axe 3</b> | Conforter le tissu et la dynamique économiques de la Gascogne Toulousaine <b>Axe 4</b>  |
| <b>Habitat<br/>Cadre de vie</b>   | Conforter le cœur de ville : restructurer l'armature urbaine, développer la mixité urbaine, favoriser la mixité sociale <b>Axe 2</b>   | Veiller à la cohésion sociale et renforcer la mixité sociale et intergénérationnelle <b>Axe 1</b>   |
| <b>Solidarités<br/>Sports<br/>Santé<br/>Culture</b>   | Construire et promouvoir la nouvelle identité territoriale <b>Axe 1</b><br><br>Consolider la polarité de l'Isle-Jourdain à l'échelle de la CCGT et du territoire métropolitain <b>Axe 3</b>  | Organiser la gouvernance et définir le service public de demain <b>Axe 5</b>  |
| <b>Déplacements<br/>Transition<br/>Ecologique</b>   | Consolider la polarité de l'Isle-Jourdain à l'échelle de la CCGT et du territoire métropolitain <b>Axe 3</b><br><br>Répondre aux enjeux de la transition écologique <b>Axe 4</b>   | Affirmer l'environnement et les paysages comme socle de l'identité du territoire et inscrire le développement de la CCGT dans la transition écologique et énergétique <b>Axe 2</b><br><br>Assurer un développement maîtrisé et équilibré pour un territoire à vivre de qualité <b>Axe 3</b> |
| <b>Patrimoine<br/>Tourisme</b>  | Construire et promouvoir la nouvelle identité territoriale <b>Axe 1</b>  | Assurer un développement maîtrisé et équilibré pour un territoire à vivre de qualité <b>Axe 3</b><br><br>Conforter le tissu et la dynamique économiques de la Gascogne Toulousaine <b>Axe 4</b>   |

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le Comité de Pilotage et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (cf. point 4.2).

### Axe 1 : Habitat Cadre de vie : Développer une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Soucieuse des enjeux liés à l'Habitat, la CC de la Gascogne Toulousaine concentre depuis plusieurs années ces efforts sur la structuration de la politique locale de l'habitat. L'intégration d'un Programme Local de l'Habitat dans le projet du PLU-i H renforce l'approche intercommunale et apportera une vision et des objectifs chiffrés partagés pour l'ensemble des communes de la collectivité. Les enjeux portent sur un accueil équilibré de nouveaux habitants, pondéré par la capacité d'accueil des communes et la structuration d'une offre en habitat diversifiée et accessible à tous, respectueuse des formes urbaines traditionnelles. Les objectifs stratégiques poursuivis visent à améliorer les conditions de vie de la population locale et à proposer une offre nouvelle en adéquation avec les besoins d'accueil des nouveaux habitants. Cette production de logements doit veiller à la production d'une gamme de produits divers et adaptés aux différentes situations sociales de la population en mobilisant les leviers de la rénovation, la densification et de la sortie de la vacance.



## Axe 2 : Economie Commerce Emploi : assurer un développement économique et commercial équilibré

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine et la ville de l'Isle Jourdain s'attachent à soutenir l'économie locale en menant une politique économique cadrée et coordonnée. La Gascogne Toulousaine est un territoire idéalement positionné entre deux bassins économiques dynamiques - la Métropole Toulousaine et la ville d'Auch. De plus la CCGT est dotée d'un pôle majeur et lisible : la commune de l'Isle Jourdain. En outre, le territoire bénéficie d'une desserte qui va en s'améliorant (RN 124 à 2x2 voies, gare SNCF...). Cette position stratégique a permis l'accueil et le développement d'entreprises depuis une vingtaine d'années. Il s'agit pour la plupart de TPE (3/4 des établissements sont sans salarié), mais également d'industries spécialisées. Les enjeux portent sur le maintien de ce dynamisme économique et commercial et la valorisation des zones économiques anciennes qui présentent un potentiel non suffisamment exploité d'emplois et de foncier mobilisable dans le cadre des objectifs du ZAN. Le commerce de proximité, notamment en cœur de ville, est à conforter et à renforcer pour endiguer l'évasion commerciale vers Toulouse, préserver la vitalité du cœur de bourg et offrir à la population les services de proximité de première nécessité. Aussi, il est nécessaire de veiller à la structuration d'une offre de services et de commerces diversifiée et complémentaire, entre commerces de proximité et grande distribution.

## Axe 3 : Solidarités Sports Santé Culture : renforcer l'accessibilité aux équipements, services et à l'offre culturelle et de loisirs

En moins de 25 ans, la population de la Gascogne Toulousaine a presque doublé. Cette dynamique d'accueil sollicite avec une intensité différente les communes qui la composent (en fonction du nombre des nouvelles populations qui s'y installent). L'Isle-Jourdain qui concentre 55%<sup>2</sup> des équipements sportifs et culturels, constitue le pôle fédérateur du territoire dont le niveau de services et d'équipements doit être conforté et diversifié. Une salle de spectacle semble nécessaire pour compléter l'offre culturelle locale et permettre aux deux collectivités d'asseoir un projet culturel intercommunal et être en mesure de recevoir des événements de taille et de qualité correspondantes à leurs ambitions.

Du fait de la croissance démographique et du nombre important d'enfants et de jeunes (30% de la population a moins de 25 ans), il est essentiel de porter une attention accrue à la question de l'enfance-jeunesse, d'optimiser et d'anticiper les investissements à réaliser dans les équipements scolaires pour satisfaire au mieux les besoins de cette tranche d'âge de la population.

Sur l'ensemble du territoire, il faut noter un déficit en matière d'effectif médical par rapport à la moyenne nationale, que ce soit en médecins généralistes, comme en spécialistes (gynéco, ophtalmo, ...).

Enfin, la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine est relativement riche d'équipements sportifs, mais il semble nécessaire de diversifier son offre et irriguer le territoire pour répondre à l'évolution la demande. L'urbanisation rapide des communes résidentielles du secteur Est du territoire a induit un décrochage du niveau de services et d'équipements, par rapport au développement démographique qui doit être rattrapé en gardant une logique de complémentarité et de mise en réseau des équipements. L'irrigation du secteur ouest est en œuvre avec la construction du nouveau complexe sportif intercommunal de Monferran-Savès. Sur la Gascogne Toulousaine, l'initiative privée a toute sa place dans la structuration du réseau d'équipements sportifs et les projets portés dans le cadre du Cluster Vélo Vallée renforcent la notoriété sportive du territoire.

---

<sup>2</sup> Donnée issue de l'étude Bourgs-Centres Occitanie prenant en compte la commune de Fontenelles dans le périmètre de la CCGT





## Axe 4 : Déplacements Transition Ecologique : un cœur de ville accueillant et un territoire résilient

La Gascogne Toulousaine a fait le choix d'accompagner et mettre en œuvre la transition écologique du territoire. Cette politique contribue à l'amélioration du cadre de vie des habitants et développe la vitalité des centres bourgs. Les enjeux au niveau des mobilités à l'échelle de l'intercommunalité portent sur le désenclavement des communes rurales et l'amélioration de l'accessibilité de la commune-centre. Il convient de valoriser la commune-centre et de l'affirmer comme un pôle multimodal permettant la fluidité des connexions entre les communes du territoire. Il est aussi nécessaire de renforcer l'accessibilité des emplois et des services au sein même de la ville de l'Isle Jourdain. Le conseil municipal de l'Isle Jourdain a récemment adopté un Plan de circulation et de stationnement qui va dans ce sens. La priorité est l'apaisement du centre bourg, sursollicité par l'utilisation de la voiture individuelle, la structuration du maillage et l'amélioration de la qualité environnementale des espaces publics, le développement des modes de transport actifs et l'amélioration de la desserte des équipements, commerces et services.

Il convient de préparer l'avenir du territoire et accompagner la transition écologique, d'anticiper les importants changements dans les usages à venir. Là encore il y a expression de la volonté d'agir sur la diminution des dépenses énergétiques et des émissions des GES, sur l'amélioration de l'alimentation en milieu scolaire et la gestion optimisée des déchets. Il conviendra de déployer cette transition sur le terrain par des actions concrètes - la rénovation des équipements en place et la création d'équipements en adéquation avec les attentes de la population et le nouveau contexte économique et environnemental.

## Axe 5 : Patrimoine Tourisme : Promouvoir et mettre en valeur les atouts du territoire

Le tourisme et le patrimoine sont des atouts du territoire qu'il convient de valoriser et développer. Ils influent sur l'image de marque du territoire, le dynamisme économique local par les emplois non délocalisables qu'ils créent mais également sur la qualité du cadre de vie pour les habitants. La Gascogne Toulousaine et la commune de l'Isle Jourdain souhaitent affirmer la place de la destination Gascogne Toulousaine, porte d'entrée de la destination Gers en mettant l'accent sur les éléments patrimoniaux structurants du territoire et en développant la notoriété de la destination autour des axes structurants nature (label Station verte, éco tourisme, toutes randonnées confondues), sport (Base de loisirs, cyclo tourisme), culture (itinéraires artistiques) et patrimoine (valorisation des éléments du patrimoine et du petit patrimoine- Maison Claude Augé, Pont Tourné, Pont Peyrin, Pigeonnier). L'Office de Tourisme intercommunal de la Gascogne Toulousaine mène son action de promotion en partenariat avec les territoires limitrophes, le PETR Pays portes de Gascogne, la Région Occitanie et le Département du Gers et le Comité départemental de tourisme.

### 3.3. Le périmètre de la stratégie territoriale

Le périmètre de la stratégie territoriale de l'ORT est celui de l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine et les actions qui y sont contenues sont envisagées de manière bénéfique pour l'ensemble du territoire afin de favoriser les coopérations et les synergies au sein du territoire aussi bien au niveau habitat, mobilités et transition écologique, tourisme etc.

### 3.4. Le périmètre du secteur d'intervention opérationnel

Ce périmètre a été défini en fonction des enjeux évoqués ci-dessus, des projets en cours ou à venir pour la revitalisation du centre-ville de l'Isle Jourdain et en fonction des dispositifs et outils de l'ORT connus à ce jour. La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine et la commune de l'Isle Jourdain se laissent l'opportunité de modifier ce secteur d'intervention le cas échéant si le contenu de l'ORT venait à être modifié de façon conséquente par voie d'avenant et après validation en comité de projet Petites Villes de Demain.

Le secteur d'intervention opérationnel intègre le centre-ville historique de l'Isle Jourdain (cf. figure en annexe 1.)



et comprend entre autres les éléments suivants :

- Le centre bourg historique de l'Isle Jourdain : tissu urbain à forte densité concentrant des enjeux patrimoniaux, commerces de proximité et services à la population
- Les extensions urbaines en continuité, essentiellement à vocation d'habitat, structurantes du fait de la présence d'enjeux patrimoniaux à protéger et à valoriser
- Les places du centre ancien marqueurs identitaires du territoire et porteuses d'un héritage patrimonial fort : Place de la Mairie, Place Gambetta, Place du Foirail, Esplanade des Pyrénées
- Rue Charles Bacqué, portion à enjeux patrimoniaux organisée autour de l'habitat privé avec une fonction spécifique d'entrée du centre ancien
- Avenue de Verdun, portion en continuité du tissu urbain dense du centre ancien, le trait d'union entre le pôle multimodal de la Gare SNCF et le centre-ville
- La Zone d'activité Buconis Poumadères, en continuité du tissu urbain, présentant un mix de bâti à vocation d'habitat et de l'immobilier d'entreprise et qui marque l'entrée Est de l'Isle Jourdain

## Article 4 – Mise en œuvre de l'ORT

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) crée des droits et effets juridiques et emporte des dispositifs, notamment pour atteindre les deux objectifs principaux que sont la rénovation de l'habitat privé et l'attractivité commerciale des centres villes.

Le présent article détaille les effets juridiques de l'ORT ainsi que son plan d'actions, qui renvoie aux actions décrites dans les fiches en annexes.

Les collectivités signataires s'engagent par ailleurs à mettre en cohérence leurs documents d'urbanisme avec la présente convention d'ORT pour une meilleure mise en œuvre des effets, actions et dispositifs décrits ci-après.

### 4.1. Mobilisation des effets juridiques de l'ORT

Les effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire sont d'application immédiate ou différée lorsqu'ils nécessitent un décret en Conseil d'État. La présente convention est ainsi rédigée sous réserve de la publication officielle des décrets d'application le cas échéant. Le territoire se laisse la possibilité de modifier la présente convention au regard des modalités précisées dans les décrets d'application ou de la modification des dispositifs engagés par l'ORT.

Parmi la palette d'outils que propose l'ORT, les élus locaux - en lien avec l'État et les partenaires - ont décidé de mobiliser les outils juridiques et fiscaux suivants, en sachant que d'autres pourront être mis en œuvre en fonction des besoins :



| Catégorie d'effets    | Nom de l'effet  | Description  | Localisation   |
|-----------------------|---|--|--|
| Habitat               | <b>Denormandie dans l'ancien</b>  | <b>Dispositif fiscal d'aide à l'investissement locatif</b> en faveur de la <b>rénovation des logements</b> . Réduction d'impôt, en fonction de la durée d'engagement de location, pour des loyers plafonnés  | L'Isle Jourdain  |
|                       | <b>Dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF)</b><br><br><b>Vente d'immeuble à rénover (VIR) en ORT</b>   | <b>Aide de l'Anah</b> au profit d'opérateurs publics, parapublics ou privés visant à <b>rénover des immeubles entiers en vue de la vente de logements en accession sociale ou en locatif conventionné (VIR) ou portage locatif conventionné</b> sur 9 ans avant revente (DIIF).<br><b>Objectif de régulation du marché locatif privé (lutte contre les marchands de sommeil).</b>  | DIIF exclusivement en ORT et VIR en ORT ou en secteur d'OPAH |
|                       | <b>Biens sans maîtres et biens en état d'abandon manifeste</b>  | <b>Biens sans maîtres</b> : La collectivité pourra lancer une procédure de <b>récupération de biens au bout de 10 ans</b> au lieu de 30 ans.<br><b>Biens en état d'abandon manifeste</b> : La collectivité pourra <b>imposer aux propriétaires de faire des travaux</b> sans quoi une mesure d'expropriation pourra être engagée.  | Secteur ORT  |
| Commerce et activités | <b>Simplification des projets d'implantation commerciale en centre-ville</b>  | L'ORT <b>favorise le retour des commerces</b> en cœur de ville, en exemptant d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) les projets s'implantant dans un secteur d'intervention incluant un centre-ville identifié par la convention d'ORT.   | Secteur ORT  |
|                       | <b>Droit de préemption urbain (DPU) renforcé</b><br><br><b>et</b><br><b>Droit de préemption sur fonds artisanaux, fonds de commerce, baux commerciaux et terrains objet de projets d'aménagement commercial</b> | La signature d'une ORT ne modifie pas les conditions requises par le code de l'urbanisme pour la mise en place du DPU. Cependant, l'instauration de ce droit devant être motivée, la commune titulaire du droit, ou son concessionnaire, peuvent solidement <b>s'appuyer sur le projet global de territoire</b> devant être réalisé dans le cadre de l'ORT <b>pour justifier</b> de son instauration, notamment le <b>DPU renforcé</b> . | Secteur ORT  |



|        |   |   |                                 |
|--------|---|---|---------------------------------|
|        | <b>Limitation développement des grands commerces en périphérie des villes</b> | <b>Possibilité</b> pour le préfet de <b>suspendre</b> « au cas par cas » l'enregistrement et l'examen en CDAC de nouveaux projets commerciaux en périphérie des secteurs d'intervention de l'ORT et situés dans les communes de l'EPCI signataire de la convention d'ORT ou dans un EPCI limitrophe, afin d'éviter qu'un projet commercial ne nuise aux actions de l'ORT. | Hors secteur d'intervention ORT |
|        | <b>Mise en demeure de réhabilitation d'une zone d'activité</b>                | Lorsque <b>l'état de dégradation</b> ou l'absence d'entretien compromettent l'aménagement ou de restructuration de la zone d'activité, il sera possible de <b>mettre en demeure les propriétaires afin qu'ils réhabilitent</b> leurs locaux, terrains etc.  | Secteur ORT                     |
| Divers | <b>ORT et services publics</b>  | <b>Obligation d'information</b> du maire et du président de l'EPCI six mois avant la fermeture d'un service public.   | L'Isle Jourdain                 |

## 4.2. Le plan d'action prévisionnel

### Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

| Programme Pluriannuel d'Actions PETITES VILLES DE DEMAIN 2021-2026                               |  |                  |                  |
|--|--|------------------|------------------|
| Axe stratégique du projet de revitalisation  | Intitulé de l'action   | Maître d'Ouvrage | Lieu de l'action |
| <b>Habitat Cadre de vie</b>  |  |                  |                  |
| <b>Développer une offre d'habitat attractive en cœur de ville</b>                                |  |                  |                  |
| G_1.1  | Mise en place d'une Etude pré-opérationnelle Habitat   | CCGT             | Isle Jourdain    |
| G_1.2  | Mise en place d'une OPAH   | CCGT             | Isle Jourdain    |
| G_1.3  | Création d'un espace Information rénovation qualité architecturale et environnementale type Guichet rénovation/énergie | CCGT             | Isle Jourdain    |
| G_1.4  | Création d'une résidence Habitat jeunes  | CCGT             | Isle Jourdain    |
| J_1.1  | Extension de la gendarmerie  | Isle Jourdain    | Isle Jourdain    |
| J_1.2  | Mise en place d'un système de vidéoprotection  | Isle Jourdain    | Isle Jourdain    |
| J_1.3  | Aide à la rénovation des façades commerciales en cœur de ville de l'Isle Jourdain                                      | Isle Jourdain    | Isle Jourdain    |
| J_1.4  | Aide à la rénovation des façades d'habitation en cœur de ville de l'Isle Jourdain                                      | Isle Jourdain    | Isle Jourdain    |
| J_1.5  | Aménagement voirie du quartier Baulac  | Isle Jourdain    | Isle Jourdain    |
| <b>Economie Commerce Emploi</b>  |  |                  |                  |
| <b>Assurer un développement économique et commercial équilibré</b>                               |  |                  |                  |
| G_2.1  | Etude de renouvellement urbain de la ZAE Buconis / Poumadères  | CCGT             | Isle Jourdain    |
| G_2.2  | Renouvellement urbain de la ZAE Buconis / Poumadères   | CCGT             | Isle Jourdain    |
| G_2.3  | Aménagement de la ZAE Les Martines   | CCGT             | Isle Jourdain    |
| G_2.4  | Extension de la ZAE Pont Peyrin (tranche IV)   | CCGT             | Isle Jourdain    |
| J_2.1  | Création d'un commerce alimentaire de proximité  | Isle Jourdain    | Isle Jourdain    |
| <b>Solidarités Sports Santé Culture</b>  |  |                  |                  |
| <b>Renforcer l'accessibilité aux équipements, services et à l'offre culturelle et de loisirs</b> |  |                  |                  |
| G_3.1  | Etude en vue de la création d'une salle culturelle intercommunale  | CCGT             | Isle Jourdain    |
| G_3.2  | Création d'un complexe sportif intercommunal à Monferran-Savès   | CCGT             | Monferran-Savès  |
| G_3.3  | Création d'un multi accueil intercommunal  | CCGT             | A définir        |
| J_3.1  | Création d'un gymnase avec une salle de gymnastique agréée.  | Isle Jourdain    | Isle Jourdain    |
| J_3.2  | Aménagement du cimetière   | Isle Jourdain    | Isle Jourdain    |
| J_3.3  | Création d'une cuisine centrale pour la production de repas pour les cantines scolaires en privilégiant le local       | Isle Jourdain    | Isle Jourdain    |
| <b>Déplacements et Transition Ecologique</b>   |  |                  |                  |
| <b>Un cœur de ville accueillant et un territoire résilient</b>                                   |  |                  |                  |
| G_4.1  | Rénovation énergétique des bâtiments publics   | CCGT             | CCGT             |
| G_4.2  | Mise en place d'un Transport d'Intérêt Local (TIL)   | CCGT             | Isle Jourdain    |



|  |   |               |               |
|--|---|---------------|---------------|
| <b>J_4.1</b>   | Plan-guide de végétalisation et désimperméabilisation de la ville : ETUDE                           | Isle Jourdain | Isle Jourdain |
| <b>J_4.2</b>   | Plan-guide de végétalisation et désimperméabilisation : TRAVAUX                                     | Isle Jourdain | Isle Jourdain |
| <b>J_4.3</b>   | Réaliser des travaux en application du Plan de circulation et de stationnement du centre-bourg      | Isle Jourdain | Isle Jourdain |
| <b>J_4.4</b>   | Rénovation en LED de l'éclairage public   | SDEG 32       | Isle Jourdain |
| <b>J_4.5</b>   | Réhabilitation du site de l'ancienne décharge et installation d'un parc de panneaux photovoltaïques | Isle Jourdain | Isle Jourdain |
| <b>Patrimoine Tourisme</b>                                     |   |               |               |
| <b>Promouvoir et mettre en valeur les atouts du territoire</b> |   |               |               |
| <b>G_5.1</b>   | Création et mise en valeur d'itinéraires touristiques cyclables VAE et de promenades/randonnées     | CCGT          | CCGT          |
| <b>J_5.1</b>   | Amélioration de la signalétique locale tourisme et entrée de ville                                  | Isle-Jourdain | Isle-Jourdain |

## Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action, elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du PETR Pays Portes de Gascogne.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Pour que la convention vaille ORT, les actions prévues dans le ou les secteurs d'intervention précités doivent à minima concerner l'amélioration de l'habitat. Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est en cours d'étude. Le choix du ou des dispositifs à mettre en œuvre sera défini à l'issue de l'étude pré opérationnelle OPAH lancée en juin 2022 et réalisée par le Bureau d'Etudes Villes Vivantes.

### 4.3. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

## Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le CEREMA, l'ADEME...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à



chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.

Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune de l'Isle Jourdain assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

L'intercommunalité signataire, la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La commune signataire et l'intercommunalité s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (PETR, collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets





précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- **L'ANCT** peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- **L'ANAH** peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- **Le CEREMA** peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- **L'ADEME** peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance), l'Agence Française de Développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des Territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique dont ils relèvent.

## 6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales 2022-2028.





Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent.

## 6.5. Engagements du Département

Le Département, en signant la convention en tant que partenaire de la commune, s'engage à accompagner cette dernière dans la mise en œuvre des projets de territoire par la mobilisation, sur sollicitation, de ses dispositifs d'ingénierie territoriale et de soutiens financiers, tels que définis ci-après.

En charge des solidarités humaines et territoriales, le Département, dans l'exercice de ses compétences, agit en complémentarité avec les communes et intercommunalités, notamment les communes exerçant des fonctions de centralité.

Garant de la cohésion sociale, la collectivité départementale mène une politique sociale inclusive œuvrant pour un égal accès aux services sociaux, éducatifs et favorisant le développement culturel, sportif et touristique. Elle est responsable de la gestion du Fonds Solidarité Logement (FSL) qui facilite l'accès et le maintien dans un logement décent et adapté du public défini par le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Ses actions favorisent l'ancrage des populations et l'attractivité du territoire par des politiques visant un développement soutenable :

- développement et entretien des infrastructures de mobilités (routes départementales, chemins de grande randonnée du PDIPR – Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, Vélo routes et Voie Verte, piste cyclable, chemin de halage) ;
- déploiement numérique ;
- action en matière d'habitat ;
- accompagnement d'une alimentation et d'une agriculture durable ;
- stratégie et actions en matière d'énergies renouvelables ;
- préservation de la ressource en eau ;

S'agissant de la solidarité territoriale, le Département a conforté depuis 2017 son soutien aux communes et intercommunalités pour favoriser l'aboutissement des projets par deux dispositifs d'accompagnement complémentaires :

### L'ingénierie territoriale de solidarité :

Le Département met à disposition des communes et intercommunalités une équipe de juristes et d'ingénieurs pour apporter une expertise de manière réactive et coordonnée, en partenariat étroit avec le CAUE.

Cet accompagnement consiste en l'apport de conseils techniques, administratifs et juridiques dans les domaines suivants :

- Aménagement et Bâtiments ;
- Assainissement, milieux aquatiques ;
- Voirie.

Les conseils proposés visent, selon le besoin, à :

- Aider à la définition des besoins et des acteurs à mobiliser ;
- Rechercher les financements mobilisables ;
- Étudier la faisabilité technique et juridique du projet ;



- Guider les maîtres d'ouvrage dans le montage juridique et administratif du projet (Incluant l'accompagnement à la passation des marchés publics avec insertion de clauses sociales).

#### La mobilisation de financements :

Le Département peut aussi accompagner financièrement les projets de territoire portés par la collectivité bénéficiaire qui relèvent des thématiques définies comme prioritaires par le Département et en accord avec ses politiques à savoir notamment dans les domaines :

- des énergies renouvelables, de la rénovation énergétique des logements communaux ;
- de la restauration du patrimoine inscrit et classé ;
- des mobilités douces et de la voirie ;
- de l'eau et de l'assainissement,
- du développement d'une restauration scolaire favorisant l'approvisionnement bio et local,
- de l'amélioration de l'accessibilité au public des services et commerces de proximité.

Selon la nature du projet et son éligibilité au regard des critères de financement, le Département pourra alors recourir au fonds le plus approprié, en complémentarité des cofinancements mobilisables auprès des autres partenaires.

En matière d'Habitat, par délibération du 24 juin 2022, le Conseil départemental du Gers continue d'inscrire son action, dans la durée, en faveur d'un habitat adapté et de qualité pour tous les publics.

La nouvelle politique de l'habitat couvre la période 2022 à 2028 et vise une plus grande performance des logements qui s'inscrit dans une dynamique de transition énergétique et environnementale, de lutte contre l'habitat indigne ou de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap face aux enjeux climatiques et sociaux actuels.

Le Département accompagne par des soutiens financiers, les propriétaires occupants ou bailleurs sociaux en vue de rénover un parc gersois qui nécessite des réponses adaptées (vieillesse, performances énergétiques, habitat inclusif, etc.).

Le Département affiche plusieurs priorités :

- **le parc privé** : poursuite des aides à destination des propriétaires occupants à travers la prime complémentaire à l'ANAH – *Agence Nationale de l'Habitat*, la prise en charge de l'ingénierie des dossiers Habitat du secteur diffus et l'animation du guichet de la rénovation énergétique : le Guichet Renov'Occitanie du Gers.
- **le parc public** : aide en faveur de la politique de construction et de réhabilitation des logements des bailleurs sociaux avec un soutien spécifique à l'Office Public de l'Habitat (dans le cadre du projet NPRU - *Nouvelle Politique de Renouvellement Urbain*) et une attention à l'utilisation des énergies renouvelables, de matériaux bio-sourcés, la revitalisation des centres-bourgs, l'habitat inclusif ou la prise en compte des besoins du public prioritaire du Département.
- **les territoires** : via une politique habitat transversale au cœur des enjeux territoriaux en accompagnant l'émergence des politiques Habitat locales (appui financier aux études petites villes de demain ou d'OPAH – *Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*) mais aussi par le biais de l'animation de l'Observatoire de l'Habitat.

## 6.6. Engagements du pôle d'équilibre territorial et rural Pays Portes de Gascogne

Le pôle d'équilibre territorial et rural Pays Portes de Gascogne a pour but de contribuer au développement économique, écologique, culturel et social de son territoire.

Il assure à ce titre les missions d'animation, de concertation et de mise en œuvre des programmes et études concourant à cet objet.

Il assure également l'ingénierie auprès des collectivités territoriales du territoire pour la recherche de financement et l'accompagnement dans les démarches contractuelles liées à ses missions.

Le Pays Portes de Gascogne est garant de l'équilibre territorial et de la cohérence des projets déposés avec le projet de territoire, socle des outils contractuels CTO et CRRTE.



Il gère un programme Européen Leader et anime un groupe d'Action Locale dont l'objectif est d'accompagner les initiatives innovantes et expérimentales, qu'elles soient publiques ou privées. »

## 6.7. La Banque des territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

## 6.8. L'Établissement Public Foncier Occitanie

L'Établissement Public Foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

## 6.9. Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

## Action Logement

Action Logement pourra mobiliser ses dispositifs de droit commun sur les Petites villes de demain présentant un intérêt pour les salariés et le développement des emplois salariés.



## 6.10. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## 6.11. Maquette financière

La maquette récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre. Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les cofinancements acquis et le coût total.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Cf. Annexe 2 – Maquette Financière

## Article 7 : Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie »

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » **et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs** (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

**Pour les Communes/EPCI lauréats dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration**, l'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

### Le Comité de pilotage :

Un seul Comité de pilotage, a minima à l'échelle de l'EPCI, assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petites Villes de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », et propose les programmes opérationnels.

Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de relance et de transition écologique et du Contrat territorial Occitanie.

Cf. Annexe 4 – Constitution du Comité de Pilotage

## Article 8. - Gouvernance du programme Petites Villes de Demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, du Conseil régional, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.



Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

## Article 9 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

## Article 10 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexes 3 et 4.

A titre indicatif, quelques indicateurs sont repris ci-dessous (les données de références et objectifs seront définis en fonction des études en cours menées).



*Axe 1 - Habitat Cadre de vie : Développer une offre d'habitat attractive en cœur de ville*

| Indicateur   | Référence 2022 | Objectif 2026                        |
|--|----------------|--------------------------------------|
| Nombre de projets réalisés / objectif de projets à réaliser en OPAH                                | Données ANAH   | A préciser après signature de l'OPAH |
| Nombre de logements vacants avant/après OPAH   | Données LOVAC  | A préciser après signature de l'OPAH |
| Nombre de personnes renseignés par le dispositif OPAH  | -              | A préciser après signature de l'OPAH |
| Nombre de logements conventionnés avant/après OPAH en fonction des logements sociaux du territoire | Données ANAH   | A préciser après signature de l'OPAH |

*Axe 2 - Economie Commerce Emploi : assurer un développement économique et commercial équilibré*

| Indicateur  | Référence | Objectif |
|---|-----------|----------|
| Fréquentation du commerce alimentaire nouvellement créé par rapport aux attentes de l'étude de marché | -         | -        |
| Nombre d'installations d'entreprises  | -         | -        |
| Nombre d'emplois créés  | -         | -        |

*Axe 3 - Solidarités Sports Santé Culture : renforcer l'accessibilité aux équipements, services et à l'offre culturelle et de loisirs*

| Indicateur   | Référence | Objectif |
|--|-----------|----------|
| Nombre des usagers par an  | -         | -        |
| Nombre des organismes associés à l'utilisation de la salle nouvellement créée  | -         | -        |
| Progression annuelle de la part des approvisionnements en produits locaux dans le cadre du projet de cantine scolaire                            | -         | -        |
| Progression annuelle de la part des approvisionnements en produits issus de l'agriculture biologique dans le cadre du projet de cantine scolaire | -         | -        |
| Evolution annuelle du prix de revient des repas dans le cadre du projet de cantine scolaire  | -         | -        |





|   |   |   |
|---|---|---|
| Nombre des clubs utilisateurs dans le cadre du projet de nouveau complexe sportif intercommunal à Monferran-Savès | - | - |
|---|---|---|

*Axe 4 - Déplacements Transition Ecologique : un cœur de ville accueillant et un territoire accessible pour tous*

| Indicateur   | Référence 2022 | Objectif 2026 |
|--|----------------|---------------|
| Gain de consommation énergétique en suivi annuel plus comparatif avant et après travaux (écart entre la consommation avant et après travaux) par an concernant les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics | -              | -             |
| Économies budgétaires constatées de la mise en œuvre des travaux par an concernant les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics   | -              | -             |
| Nombre des mètre carrés désimperméabilisés   | -              | -             |
| Réduction des températures constatées en cœur de ville   | -              | -             |
| Report des flux de circulation constatés au fur et à mesure de l'avancement des travaux  | -              | -             |
| Kilomètres de pistes cyclables et de voies piétonnes réalisés  | -              | -             |
| Nombre utilisateurs du Transport d'intérêt local (TIL)   | -              | -             |

*Axe 5 - Patrimoine Tourisme : Promouvoir et mettre en valeur les atouts du territoire*

| Indicateur   | Référence 2022 | Objectif 2026 |
|--|----------------|---------------|
| Augmentation de la fréquentation des lieux signalés        | -              | -             |
| Augmentation de la fréquentation touristique de la commune | -              | -             |
| Longueur des chemins qualifiés par an                      | -              | -             |
| Nombre de chemins labelisés par an                         | -              | -             |
| Nombre de téléchargements des itinéraires par an           | -              | -             |

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.





## Article 11 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en Annexe 5, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

## Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

## Article 13 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

## Article 14 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.



## Article 15 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.









En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Pau à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Pau.



Fait en 3 exemplaires originaux,  
Signé à l'Isle Jourdain, le 11 mai 2023

|   |   |   |
|---|---|---|
| <p>Le Préfet du Gers</p>  <p>Xavier BRUNETIERE</p>   | <p>La Présidente de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée</p>  <p>Carole DELGA</p>   | <p>Le Président du Conseil Départemental du Gers</p>  <p>Philippe DUPOUY</p>         |
| <p>La Directrice Régionale de la Caisse des Dépôts</p> <p><i>P/O la Directrice territoriale</i></p>  <p>Anabelle VIOLET</p>                   | <p>La Directrice Générale de l'EPF d'Occitanie</p> <p><i>D-D le Directeur financier</i></p>  <p>Sophie LAFENETRE</p>  | <p>Le Président du PETR Pays Portes de Gascogne</p>  <p>Ronny GUARDIA-MAZZOLENI</p> |
| <p>Le Maire de l'Isle Jourdain</p>   <p>Francis IDRAC</p> | <p>Le Premier Vice-Président de la Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine</p>   <p>Gaëtan LONGO</p> |   |



## Sommaire des annexes

**Annexe 1 – Présentation des périmètres des secteurs d'intervention des ORT**

**Annexe 2 – Maquette et localisation des projets**

**Annexe 3- Fiches actions de la Commune de l'Isle Jourdain et de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine**

**Annexe 4 – Constitution du Comité de Pilotage**

**Annexe 5 – Charte graphique Petites Villes de Demain**








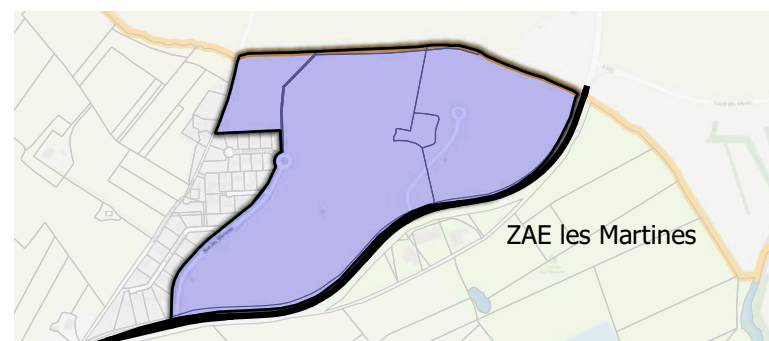
# Annexe 1 – Présentation du périmètre des secteurs d'intervention ORT



Gascogne Toulousaine  
communauté de communes

## Secteurs d'intervention de l'ORT

-  Périmètre ORT
- Secteurs à enjeux**
  -  secteur à enjeu habitat et patrimonial
  -  secteur à enjeu économique et d'activités



ZAE les Martines

L'Isle-Jourdain

Centre-bourg

ZAE Buconis-Pomadères

ZAE Pont-Peyrin

Source : Les contributeurs d' OpenStreetMap.  
Cadastré DGFIP 2022 tous droits réservés.  
Route IGN.




0 500 1 000 m

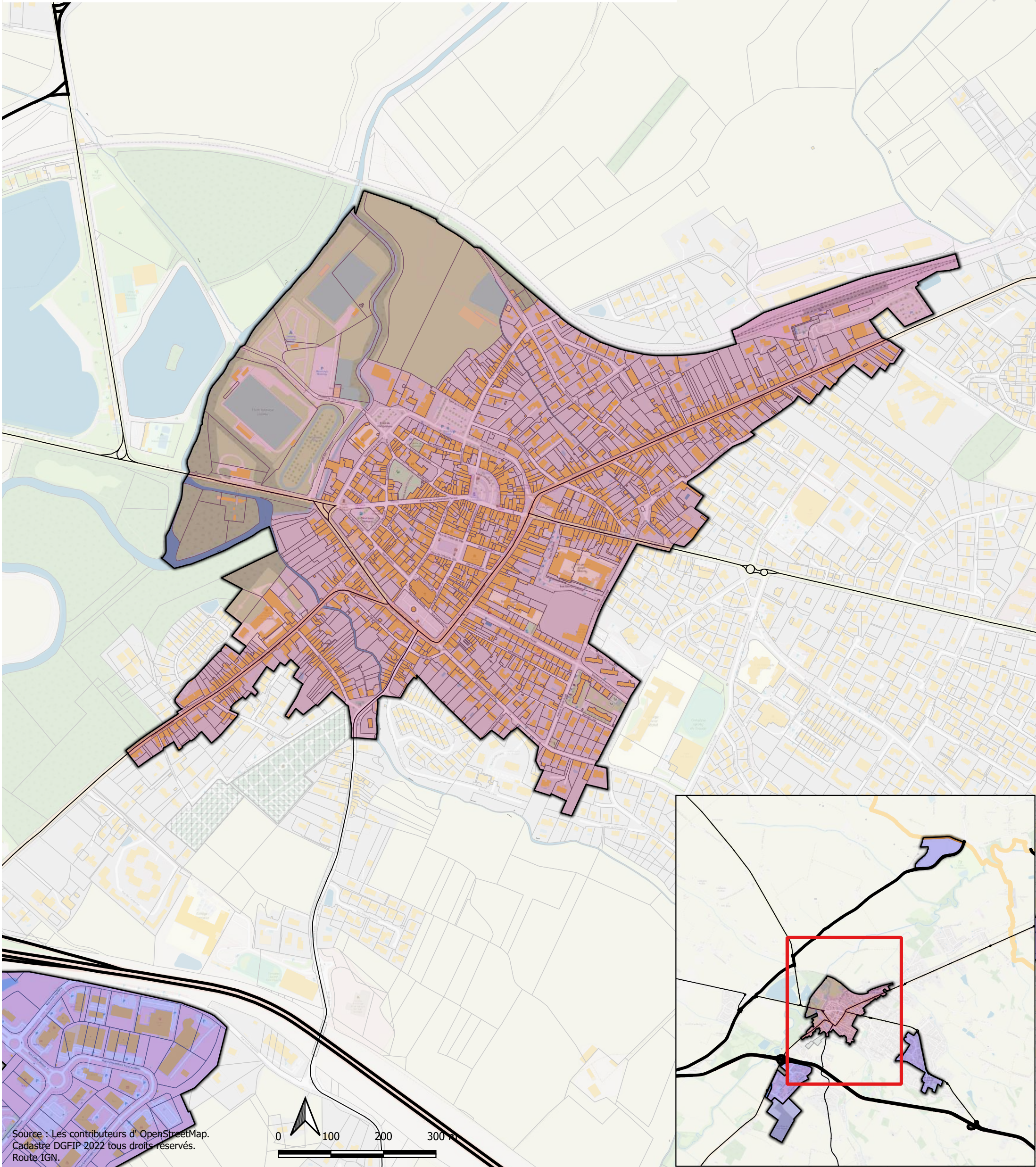




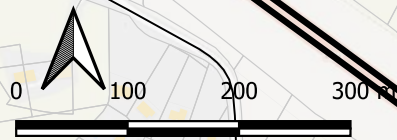
## Secteurs d'intervention de l'ORT

### Centre-bourg

-  Périmètre ORT
- Secteurs à enjeux**
-  secteur à enjeu habitat et patrimonial
-  secteur à enjeu économique et d'activités






Source : Les contributeurs d'OpenStreetMap.  
Cadastré DGFIP 2022 tous droits réservés.  
Route IGN.

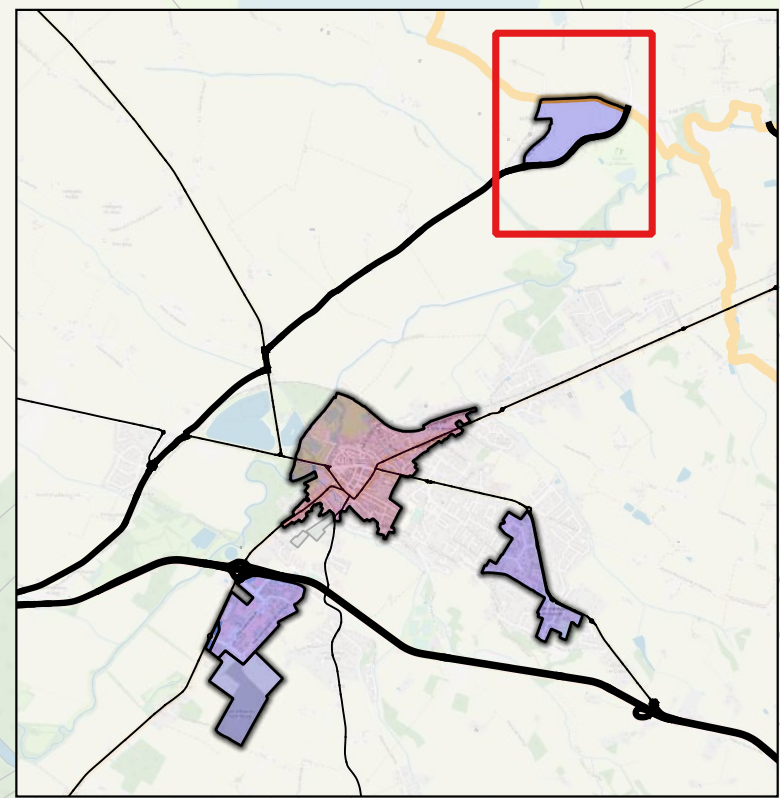
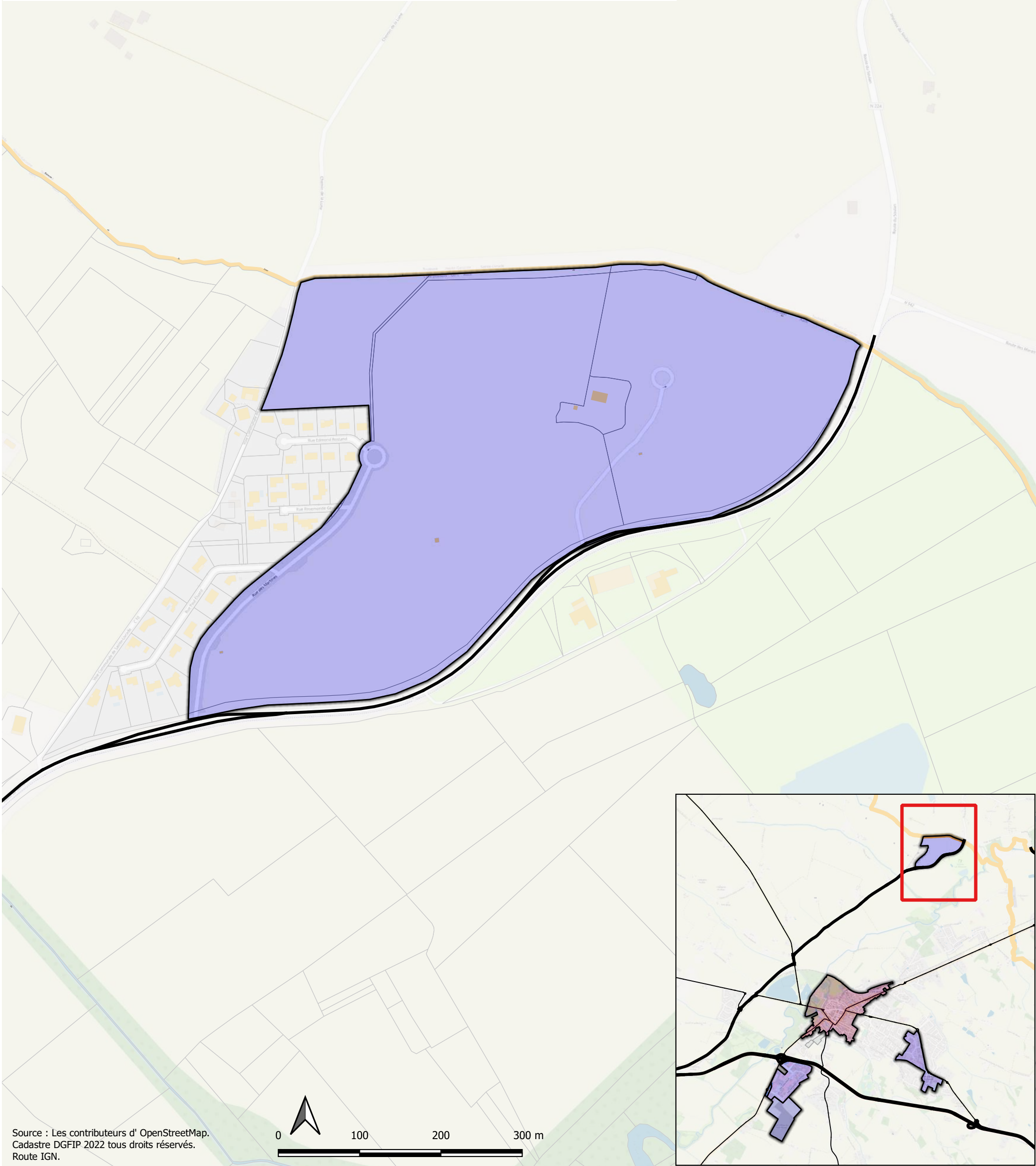




## Secteurs d'intervention de l'ORT

### ZAE les Martines

-  Périmètre ORT
- Secteurs à enjeux
  -  secteur à enjeu habitat et patrimonial
  -  secteur à enjeu économique et d'activités






Source : Les contributeurs d' OpenStreetMap.  
Cadastré DGFIP 2022 tous droits réservés.  
Route IGN.

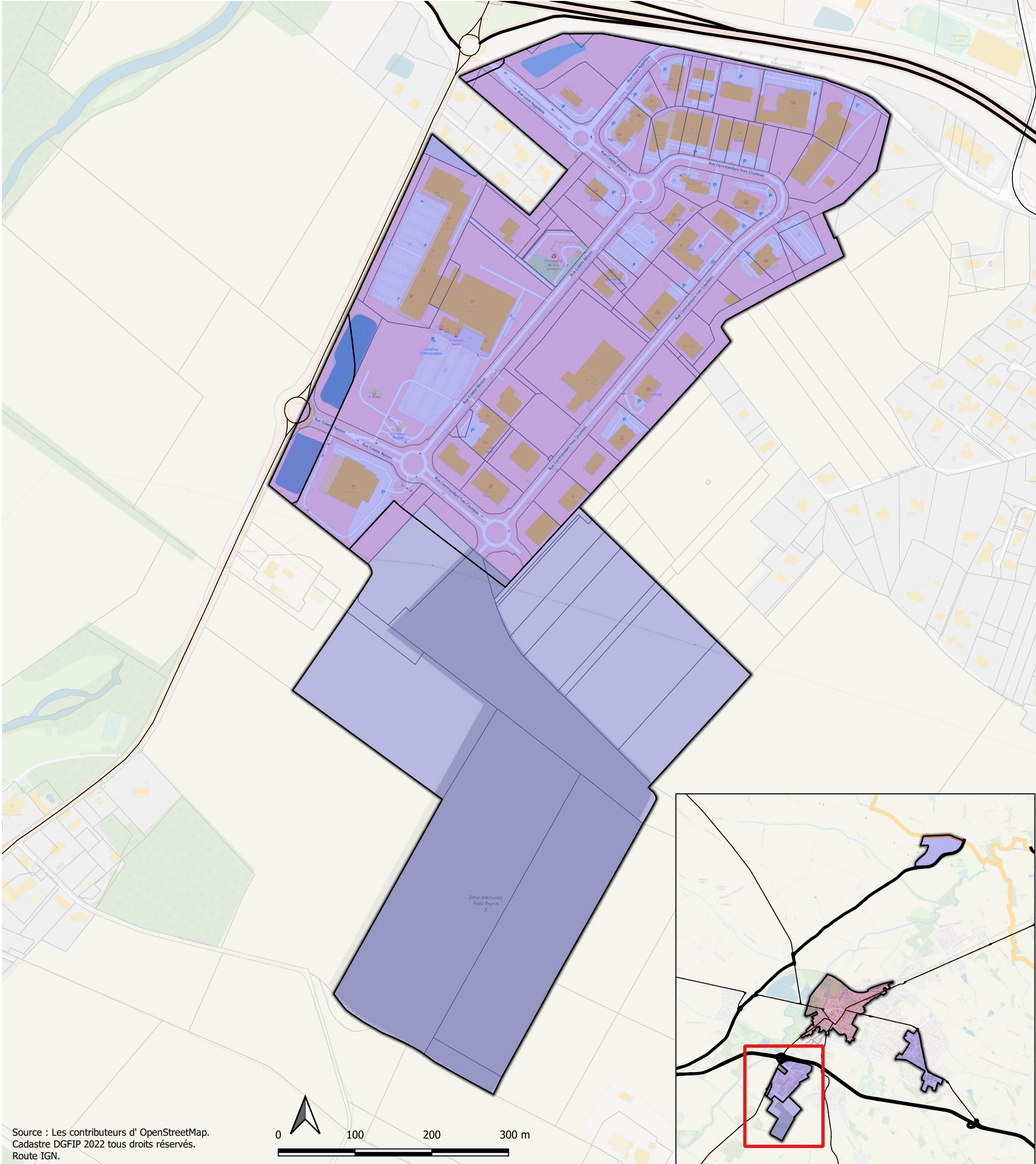
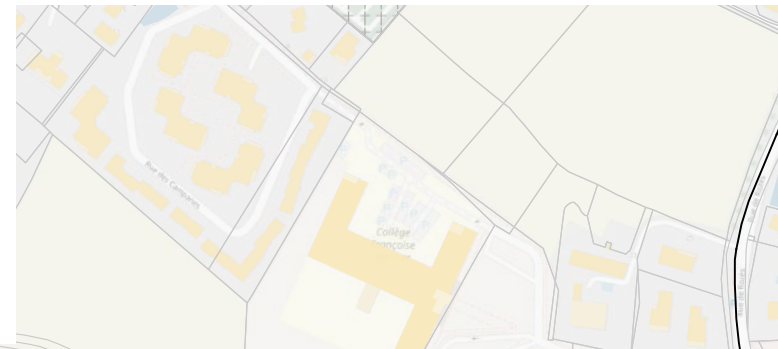




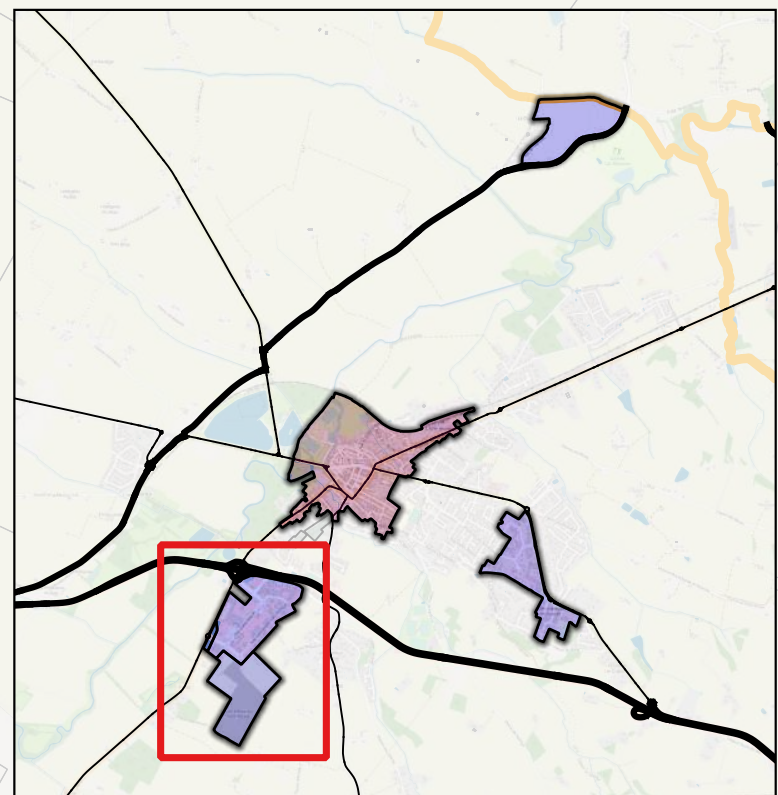
## Secteurs d'intervention de l'ORT

### ZAE Pont Peyrin

-  Périmètre ORT
- Secteurs à enjeu**
-  secteur à enjeu habitat et patrimonial
-  secteur à enjeu économique et d'activités



Source : Les contributeurs d' OpenStreetMap.  
Cadastre DGFIP 2022 tous droits réservés.  
Route IGN.







## Secteurs d'intervention de l'ORT

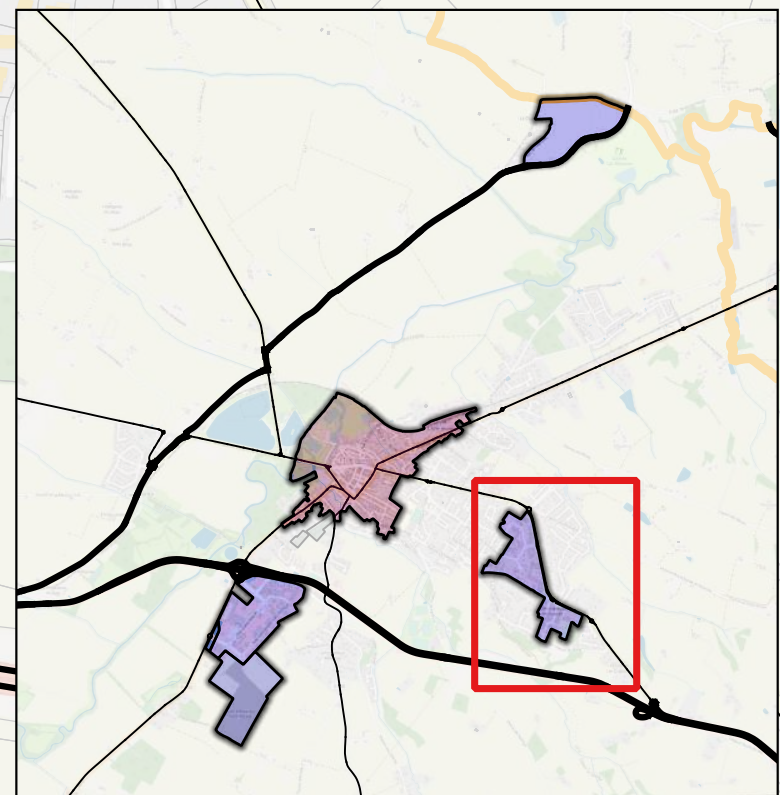
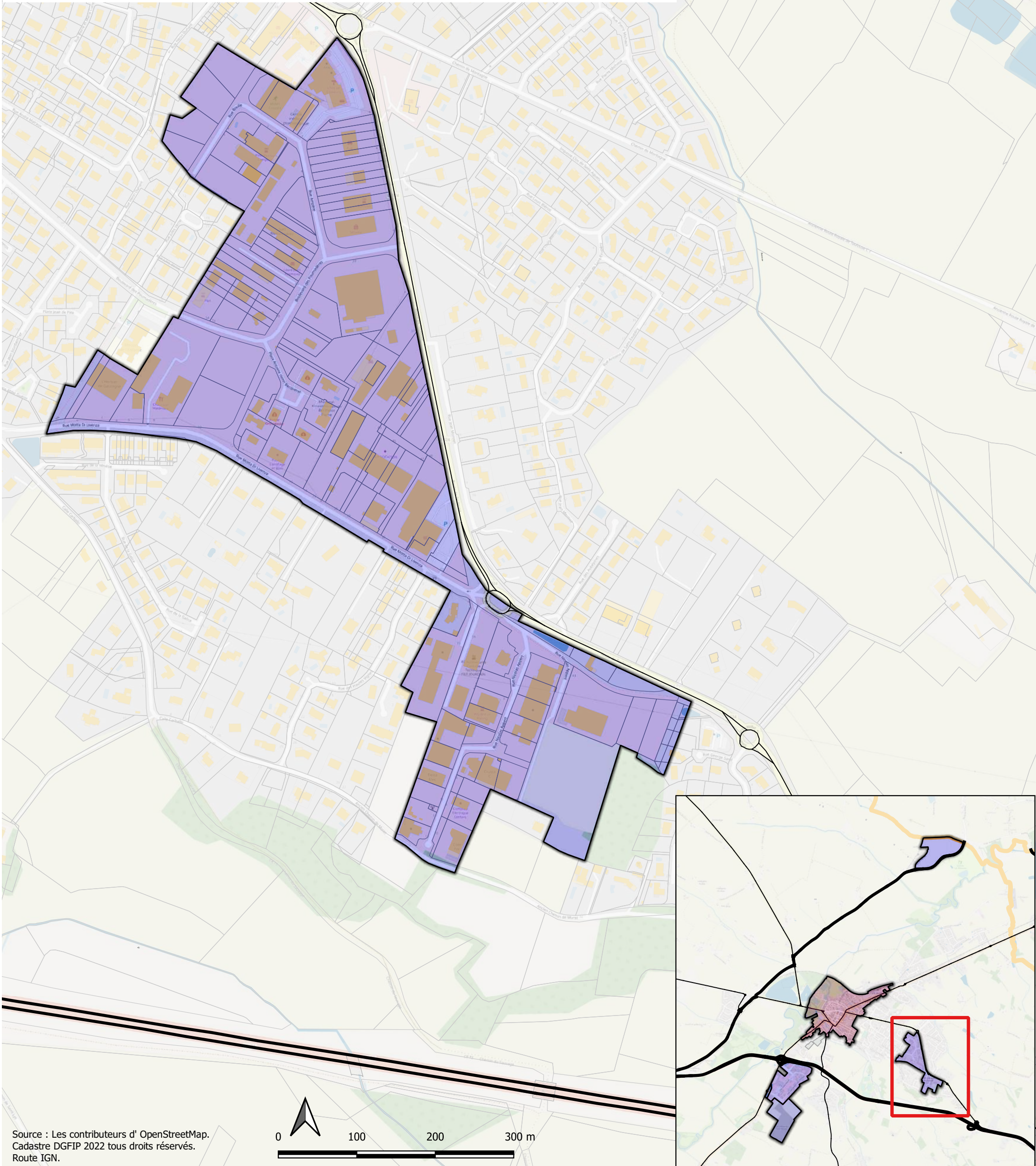
### ZAE Buconis Poumadères

 Périmètre ORT

Secteurs à enjeu

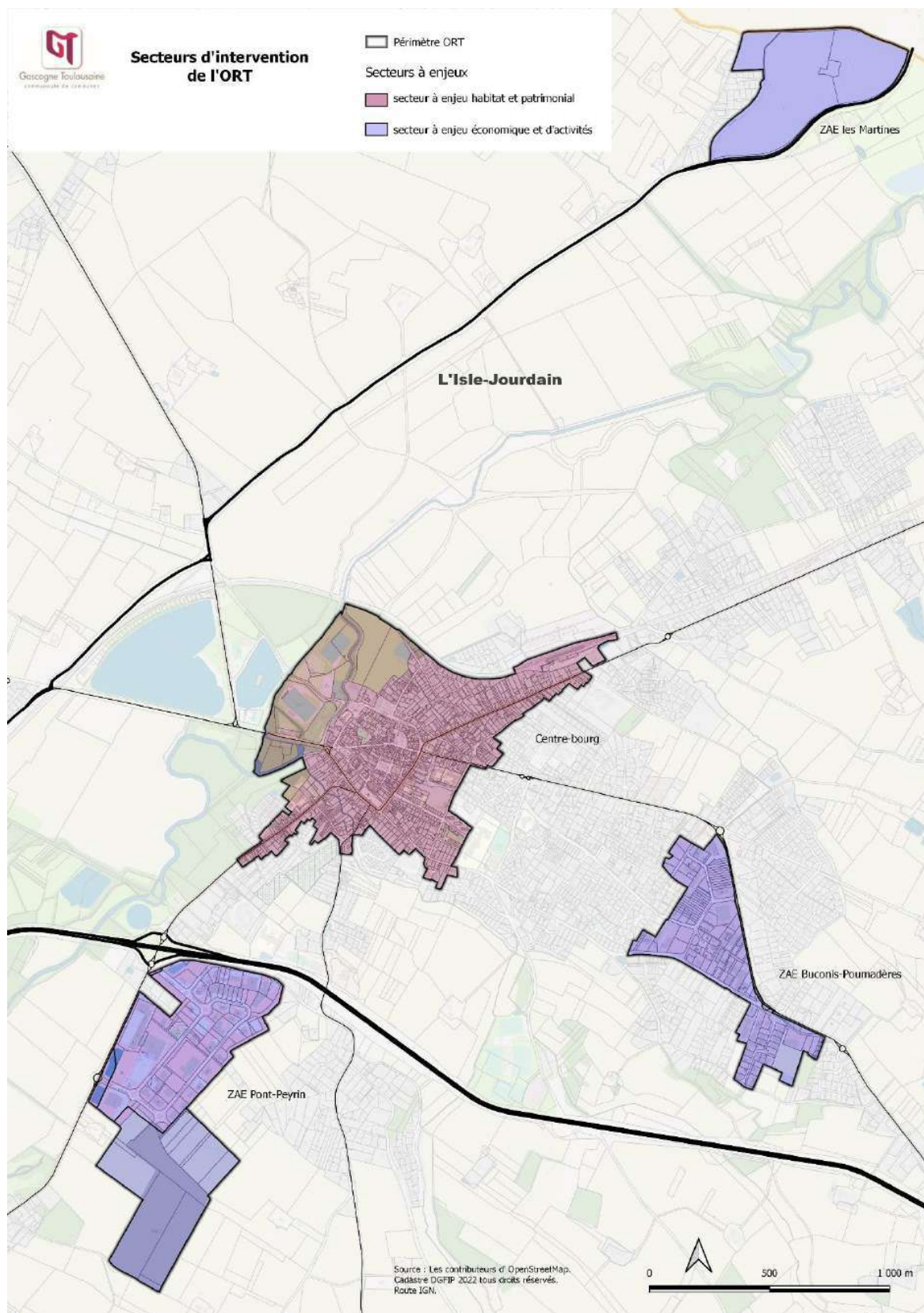
 secteur à enjeu habitat et patrimonial

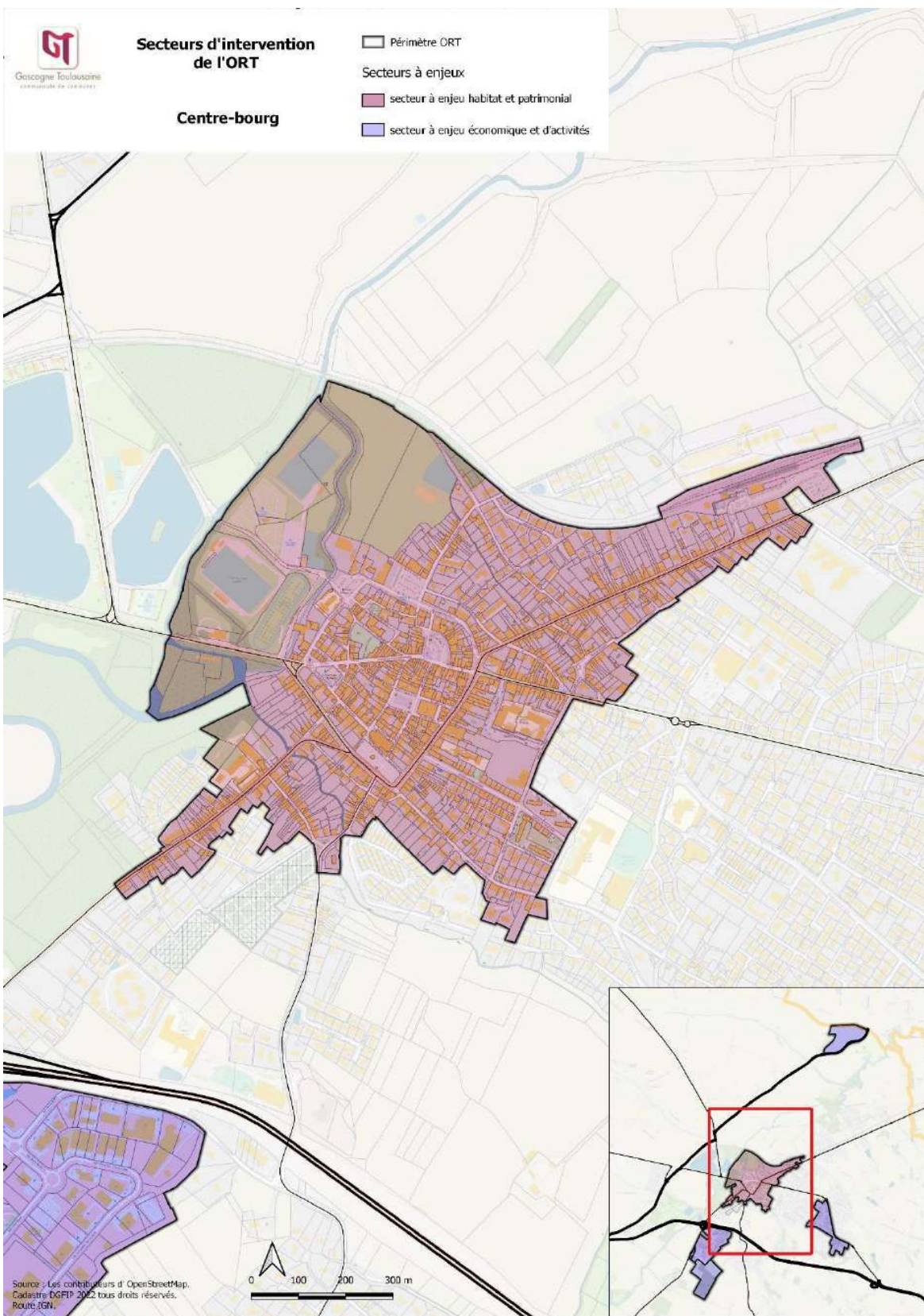
 secteur à enjeu économique et d'activités



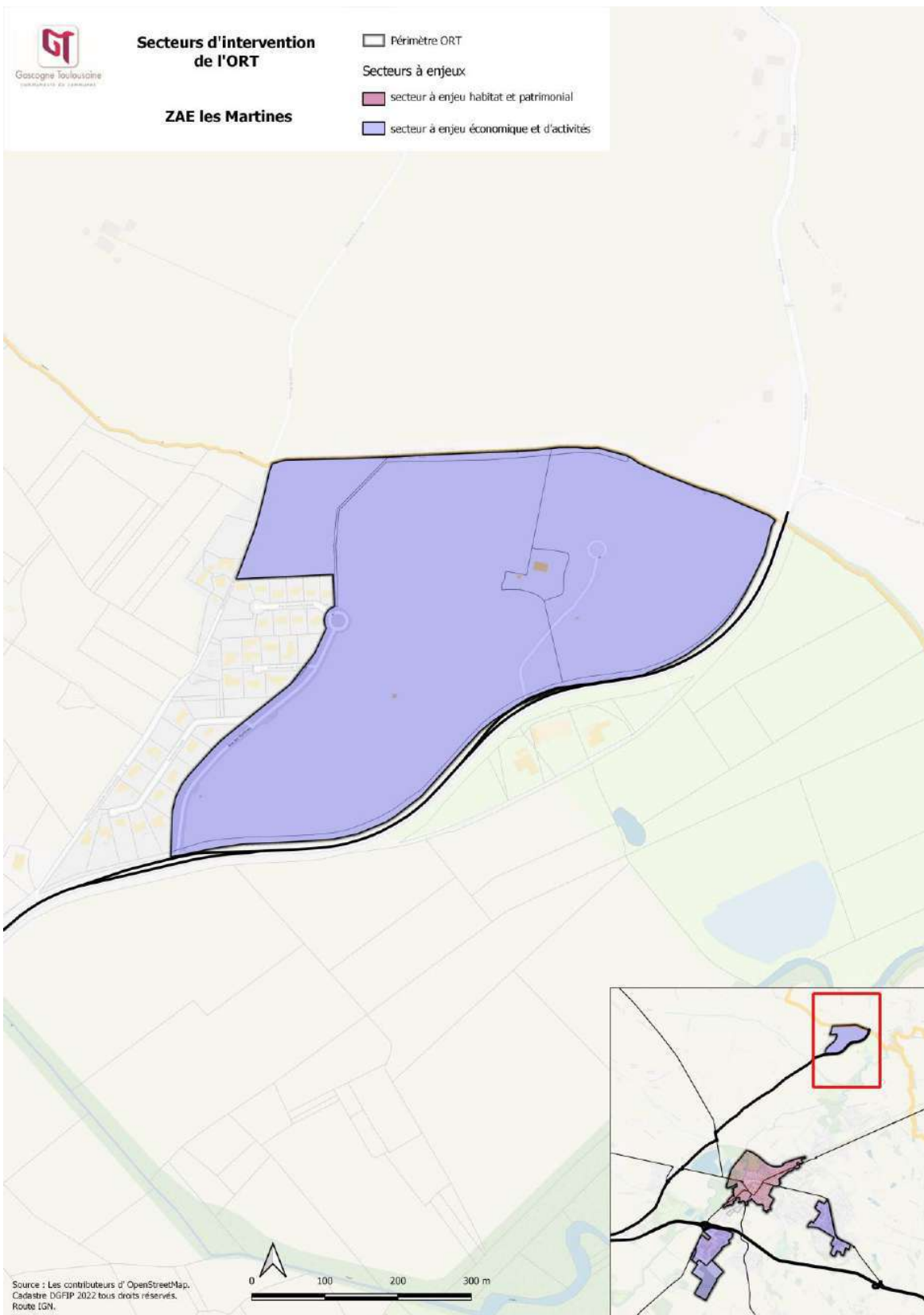


## Annexe 1 – Présentation du périmètre des secteurs d'intervention ORT

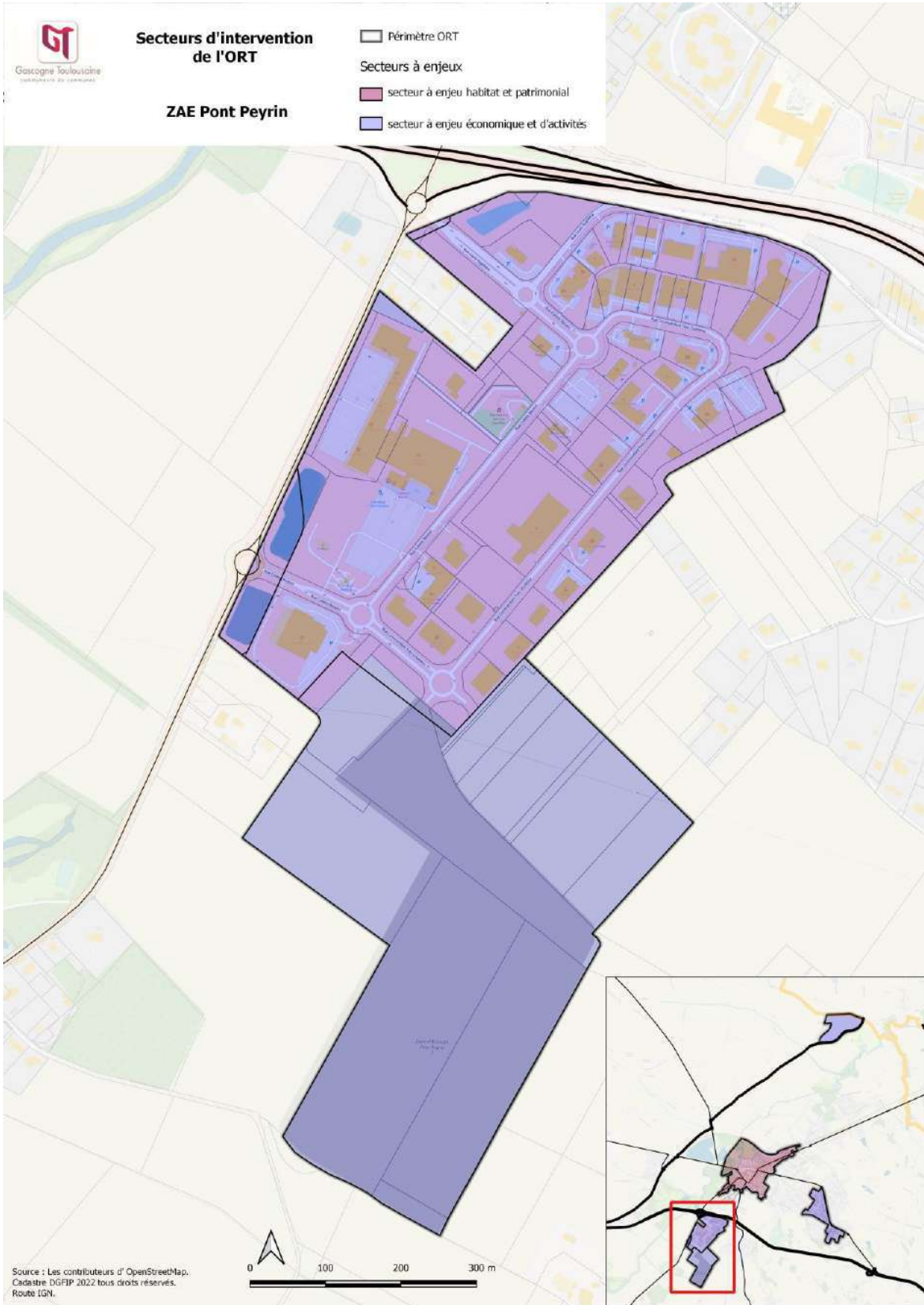


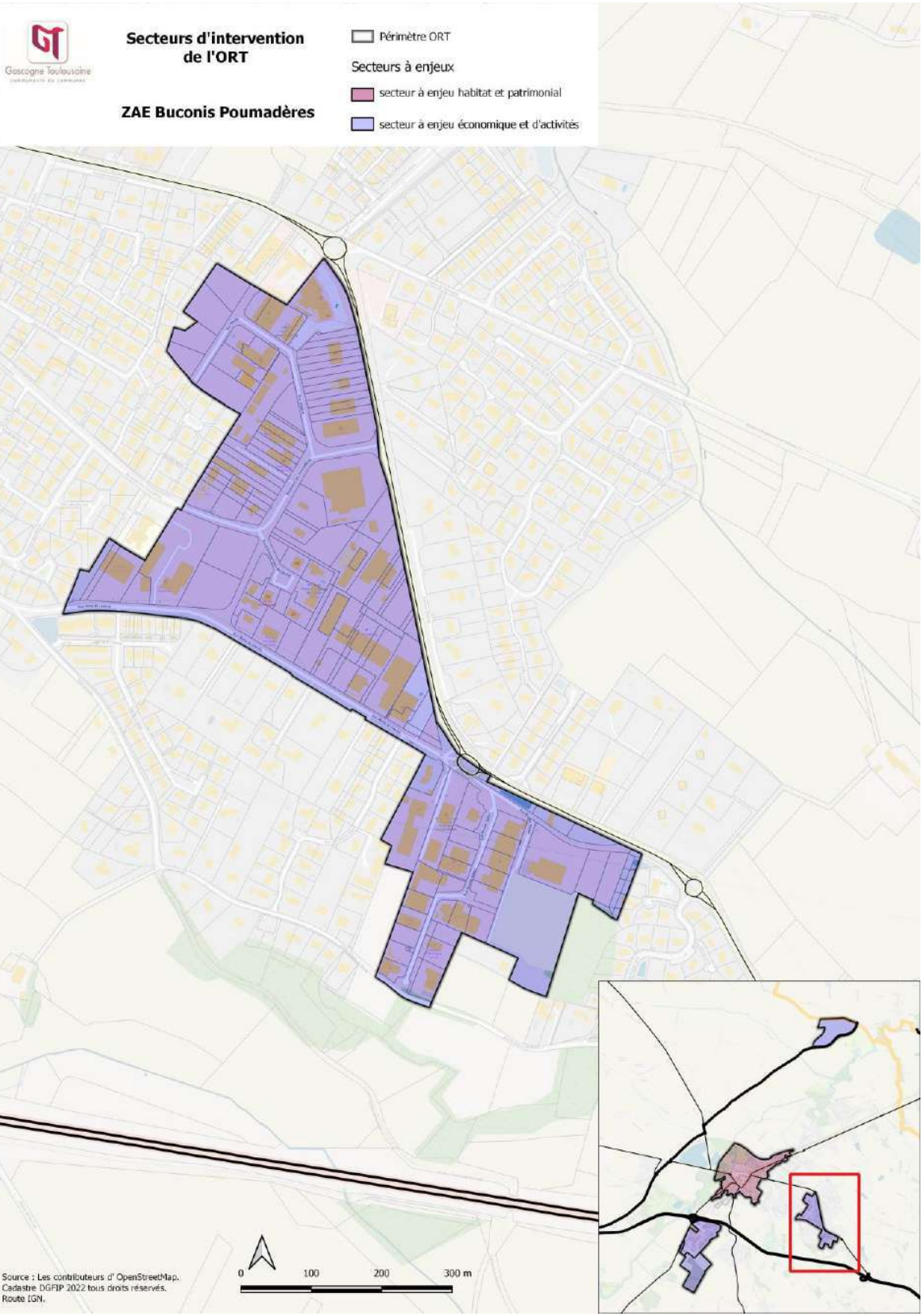












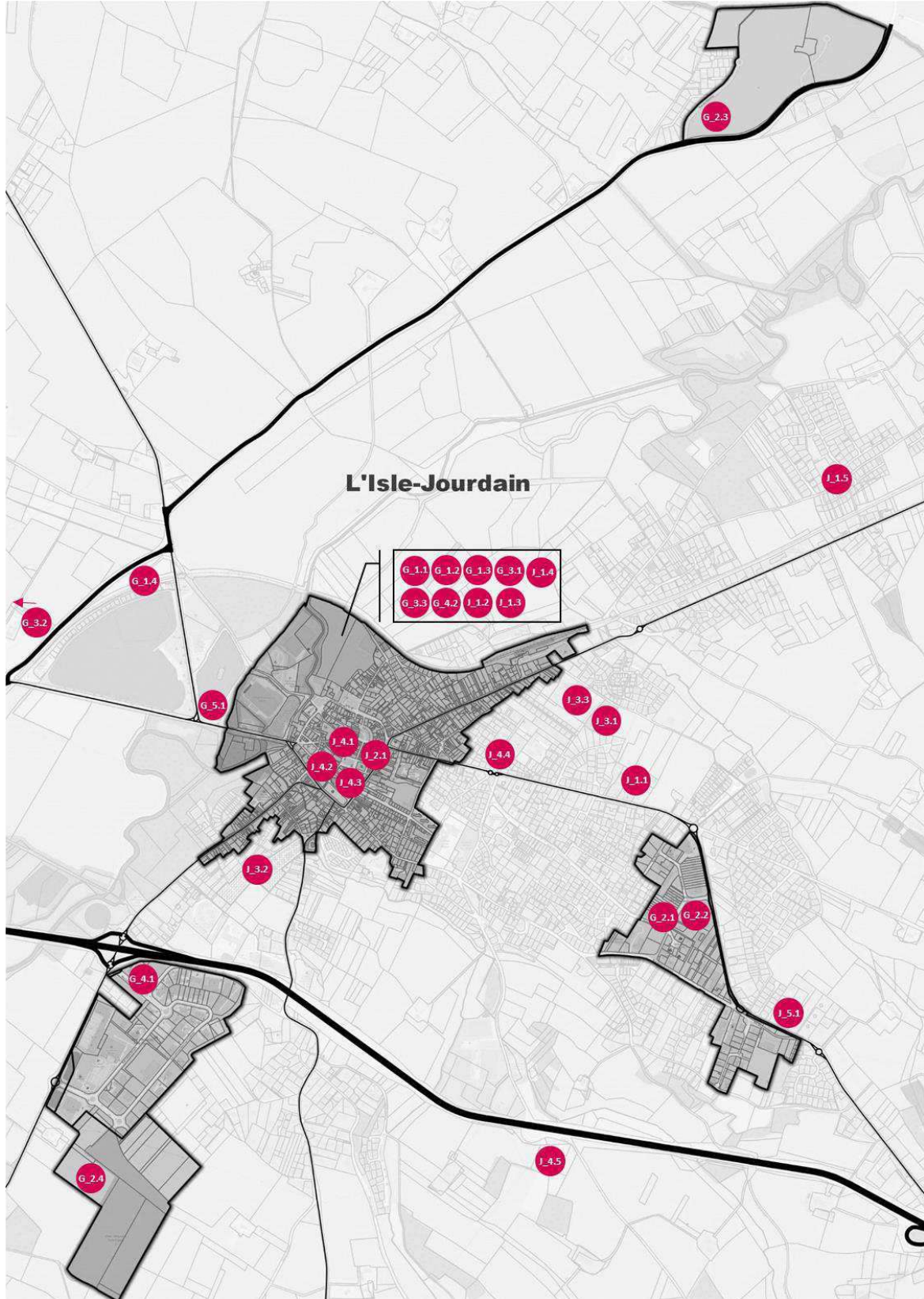
Annexe 2 – Maquette des projets

| Ref.   | Axe stratégique | Intitulé de l'action   | Maître d'Ouvrage | Lieu de l'action | Coût total HT                                | Coût total TTC | Cofinancements prévisionnels |      |        |             |                         |       | Phasage du projet               |           |           |                       |                   | Statut En projet / validée / engagée | Niveau de priorité Fort / Médian / Faible |
|--|-----------------|--|------------------|------------------|--|----------------|------------------------------|------|--------|-------------|-------------------------|-------|---------------------------------|-----------|-----------|-----------------------|-------------------|--------------------------------------|---|
|  |                 |  |                  |                  |  |                | Europe                       | Etat | Région | Département | Banques des Territoires | ANAH  | Autres                          | 2023      | 2024      | Moyen terme 2025-2026 | Long terme 2026 + |                                      |   |
| <b>AXE 1 HABITAT CADRE DE VIE</b>                  |                 |  |                  |                  |  |                |                              |      |        |             |                         |       |                                 |           |           |                       |                   |                                      |   |
| G_1.1  | 1               | Mise en place d'une Etude pré-opérationnelle Habitat   | CCGT             | l'Isle Jourdain  | 52 850                                       | 63 420         |                              |      |        |             | x                       | x     |                                 | x         |           |                       | Engagé            | Fort                                 |   |
| G_1.2  | 1               | Mise en place d'une OPAH   | CCGT             | l'Isle Jourdain  | 109 000                                      | 130 800        |                              | x    | x      |             | x                       | x     |                                 | x         | x         | x                     | Validé            | Fort                                 |   |
| G_1.3  | 1               | Création d'un espace Information rénovation qualité architecturale et environnementale type Guichet rénovation/énergie | CCGT             | l'Isle Jourdain  | Budget constant CCGT. Temps agent à flécher. |                |                              | x    | x      |             | x                       | ADEME |                                 | x         |           |                       | En projet         | Médian                               |   |
| G_1.4  | 1               | Création d'une résidence Habitat jeunes  | CCGT             | l'Isle Jourdain  | A définir                                    | A définir      | x                            | x    | x      | x           |                         |       | Action 1% logement              | x         | x         | x                     | En projet         | Fort                                 |   |
| J.1.1  | 1               | Extension du bâtiment de la gendarmerie de l'Isle Jourdain   | Isle Jourdain    | l'Isle Jourdain  | 180 000                                      | 216 000        |                              | x    |        | x           |                         |       |                                 |           | 2023 et + |                       | En projet         | Médian                               |   |
| J.1.2  | 1               | Mise en place d'un système de vidéoprotection  | Isle Jourdain    | l'Isle Jourdain  | A définir                                    | A définir      |                              | x    |        |             |                         |       |                                 |           | 2023 et + |                       | En projet         | Médian                               |   |
| J.1.3  | 1               | Aide à la rénovation des façades commerciales en cœur de ville de l'Isle Jourdain                                      | Isle Jourdain    | l'Isle Jourdain  | 25 000                                       | 30 000         |                              |      | x      |             | x                       | x     |                                 | x         | x         | x                     | Validé            | Fort                                 |   |
| J.1.4  | 1               | Aide à la rénovation des façades d'habitation en cœur de ville de l'Isle Jourdain                                      | Isle Jourdain    | l'Isle Jourdain  | A définir                                    | A définir      |                              |      | x      |             | x                       |       |                                 | x         | x         | x                     | En projet         | Médian                               |   |
| J.1.5  | 1               | Aménagement voirie du quartier Baulac  | Isle Jourdain    | l'Isle Jourdain  | 1 000 000                                    | 1 200 000      |                              | x    |        | x           |                         |       |                                 | x         |           |                       | Engagé            | Fort                                 |   |
| <b>AXE 2 ECONOMIE COMMERCE EMPLOI</b>              |                 |  |                  |                  |  |                |                              |      |        |             |                         |       |                                 |           |           |                       |                   |                                      |   |
| G_2.1  | 2               | Etude de renouvellement urbain de la ZAE Buconis / Poumadères  | CCGT             | l'Isle Jourdain  | 50 000                                       | 60 000         | x                            | x    |        |             |                         |       |                                 | x         |           |                       | Validé            | Fort                                 |   |
| G_2.2  | 2               | Renouvellement urbain de la ZAE Buconis / Poumadères   | CCGT             | l'Isle Jourdain  | 2 000 000                                    | 2 400 000      | x                            | x    | x      | x           | x                       |       | EPF                             |           |           | x                     | En projet         | Médian                               |   |
| G_2.3  | 2               | Aménagement de la ZAE Les Martines   | CCGT             | l'Isle Jourdain  | 10 000 000                                   | 12 000 000     | x                            | x    | x      |             | x                       |       | EPF                             |           | 2024 et + |                       | En projet         | Médian                               |   |
| G_2.4  | 2               | Extension de la ZAE Pont Peyrin (tranche IV)   | CCGT             | l'Isle Jourdain  | A définir                                    | A définir      | x                            | x    | x      |             | x                       |       |                                 |           |           | x                     | En projet         | Faible                               |   |
| J.2.1  | 2               | Création d'un commerce alimentaire de proximité  | Isle Jourdain    | l'Isle Jourdain  | 500 000                                      | 600 000        | x                            | x    | x      | x           | x                       |       |                                 | x         | x         |                       | Engagé            | Fort                                 |   |
| <b>AXE 3 SOLIDARITES SPORT SANTE CULTURE</b>       |                 |  |                  |                  |  |                |                              |      |        |             |                         |       |                                 |           |           |                       |                   |                                      |   |
| G_3.1  | 3               | Etude en vue de la création d'une salle culturelle intercommunale  | CCGT             | l'Isle Jourdain  | 41 000                                       | 49 200         | x                            | x    |        | x           |                         |       |                                 |           |           | x                     | En projet         | Médian                               |   |
| G_3.2  | 3               | Création d'un complexe sportif intercommunal à Monferran-Savès   | CCGT             | Monferran-Savès  | 2 000 000                                    | 2 400 000      |                              | x    | x      | x           |                         |       | Agence nationale du sport (ANS) | x         | x         |                       | Engagé            | Fort                                 |   |
| G_3.3  | 3               | Création d'un multi accueil petite enfance intercommunal   | CCGT             | A définir        | A définir                                    | A définir      | x                            | x    | x      | x           |                         |       | la CAF                          | A définir |           |                       | En projet         | Fort                                 |   |
| J.3.1  | 3               | Création d'un gymnase avec une salle de gymnastique agréée.  | Isle Jourdain    | l'Isle Jourdain  | 1 250 000                                    | 1 500 000      |                              |      | x      | x           |                         |       |                                 | x         | x         | x                     | Engagé            | Fort                                 |   |
| J.3.2  | 3               | Aménagement du cimetière   | Isle Jourdain    | l'Isle Jourdain  | 230 000                                      | 276 000        |                              | x    | x      | x           |                         |       |                                 | x         | x         | x                     | Validé            | Médian                               |   |
| J.3.3  | 3               | Création d'une cuisine centrale pour la production de repas pour les cantines scolaires en privilégiant le local       | Isle Jourdain    | l'Isle Jourdain  | 400 000                                      | 480 000        |                              |      |        | x           |                         |       |                                 | x         | x         |                       | Engagé            | Fort                                 |   |
| <b>AXE 4 DEPLACEMENTS ET TRANSITION ECOLOGIQUE</b> |                 |  |                  |                  |  |                |                              |      |        |             |                         |       |                                 |           |           |                       |                   |                                      |   |
| G_4.1  | 4               | Rénovation énergétique des bâtiments publics   | CCGT             | CCGT             | A définir                                    | A définir      | x                            | x    |        | x           |                         |       |                                 | x         | x         | x                     | Engagé            | Fort                                 |   |
| G_4.2  | 4               | Mise en place d'un Transport d'Intérêt Local (TIL)   | CCGT             | CCGT             | 270 000                                      | 324 000        |                              |      | x      |             |                         |       |                                 | x         | x         | x                     | Engagé            | Fort                                 |   |
| J.4.1  | 4               | Plan-guide de végétalisation et désimperméabilisation de la ville: ETUDE   | Isle Jourdain    | l'Isle Jourdain  | 39 350                                       | 47 220         |                              |      | x      | x           |                         |       |                                 | x         |           |                       | Engagé            | Fort                                 |   |
| J.4.2  | 4               | Plan-guide de végétalisation et désimperméabilisation : TRAVAUX  | Isle Jourdain    | l'Isle Jourdain  | 255 000                                      | 306 000        | x                            | x    | x      | x           |                         |       | Agence de l'eau                 | x         | x         | x                     | Validé            | Fort                                 |   |
| J.4.3  | 4               | Réaliser des travaux en application du Plan de circulation et de stationnement du centre-bourg                         | Isle Jourdain    | l'Isle Jourdain  | 2 744 000                                    | 3 292 800      | x                            | x    | x      | x           |                         |       |                                 | x         | x         | x                     | Engagé            | Fort                                 |   |
| J.4.4  | 4               | Rénovation en LED de l'éclairage public  | SDEG 32          | l'Isle Jourdain  | 175 000                                      | 210 000        |                              | x    |        |             |                         |       | ADEME SDEG 32                   | x         | x         | x                     | Engagé            | Fort                                 |   |
| J.4.5  | 4               | Réhabilitation du site de l'ancienne décharge et installation d'un parc de panneaux photovoltaïques                    | Isle Jourdain    | l'Isle Jourdain  | 500 000                                      | 600 000        | x                            | x    | x      |             |                         |       | ADEME AREC SDEG 32              | x         | x         | x                     | Validé            | Fort                                 |   |
| <b>AXE 5 PARTIM OINE TOURISME</b>                  |                 |  |                  |                  |  |                |                              |      |        |             |                         |       |                                 |           |           |                       |                   |                                      |   |
| G_5.1  | 5               | Création et mise en valeur d'itinéraires touristiques cyclables VAE et de promenades/ randonnées                       | CCGT             | CCGT             | 88 330                                       | 106 000        | x                            |      | x      | x           |                         |       | ADEME                           |           | x         | x                     | x                 | Médian                               |   |
| J.5.1  | 5               | Amélioration de la signalétique locale tourisme et entrée de ville   | Isle Jourdain    | l'Isle Jourdain  | 20 000                                       | 24 000         |                              | x    | x      | x           |                         |       |                                 | A définir |           |                       |                   | En projet                            | Faible                                    |





Localisation des actions Commune de l'Isle Jourdain et Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine





## Annexe 3- Fiches actions de la Commune de l'Isle Jourdain et de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine

### **Habitat Cadre de vie : Développer une offre d'habitat attractive en cœur de ville**

**G\_1.1** Mise en place d'une Etude pré-opérationnelle Habitat

**G\_1.2** Mise en place d'une OPAH

**G\_1.3** Création d'un espace Information rénovation qualité architecturale et environnementale type Guichet rénovation/énergie

**G\_1.4** Création d'une résidence Habitat jeunes

**J\_1.1** Extension de la gendarmerie

**J\_1.2** Mise en place d'un système de vidéoprotection

**J\_1.3** Aide à la rénovation des façades commerciales en cœur de ville de l'Isle Jourdain

**J\_1.4** Aide à la rénovation des façades d'habitation en cœur de ville de l'Isle Jourdain

**J\_1.5** Aménagement voirie du quartier Baulac

### **Economie Commerce Emploi : Assurer un développement économique et commercial équilibré**

**G\_2.1** Etude de renouvellement urbain de la ZAE Buconis / Poumadères

**G\_2.2** Renouvellement urbain de la ZAE Buconis / Poumadères

**G\_2.3** Aménagement de la ZAE Les Martines

**G\_2.4** Extension de la ZAE Pont Peyrin (tranche IV)

**J\_2.1** Création d'un commerce alimentaire de proximité

### **Solidarités Sports Santé Culture : Renforcer l'accessibilité aux équipements, services et à l'offre culturelle et de loisirs**

**G\_3.1** Etude en vue de la création d'une salle culturelle intercommunale

**G\_3.2** Création d'un complexe sportif intercommunal à Monferran-Savès

**G\_3.3** Création d'un multi accueil intercommunal

**J\_3.1** Création d'un gymnase avec une salle de gymnastique agréée.

**J\_3.2** Aménagement du cimetière

**J\_3.3** Création d'une cuisine centrale pour la production de repas pour les cantines scolaires en privilégiant le local

### **Déplacements et Transition Ecologique : Un cœur de ville accueillant et un territoire résilient**

**G\_4.1** Rénovation énergétique des bâtiments publics

**G\_4.2** Mise en place d'un Transport d'Intérêt Local (TIL)

**J\_4.1** Plan-guide de végétalisation et désimperméabilisation de la ville : ETUDE

**J\_4.2** Plan-guide de végétalisation et désimperméabilisation : TRAVAUX

**J\_4.3** Réaliser des travaux en application du Plan de circulation et de stationnement du centre-bourg

**J\_4.4** Rénovation en LED de l'éclairage public

**J\_4.5** Réhabilitation du site de l'ancienne décharge et installation d'un parc de panneaux photovoltaïques

### **Patrimoine Tourisme : Promouvoir et mettre en valeur les atouts du territoire**

**G\_5.1** Création et mise en valeur d'itinéraires touristiques cyclables VAE et de promenades/randonnées

**J\_5.1** Amélioration de la signalétique locale tourisme et entrée de ville



## FICHE ACTION N° G\_1.1

### Mise en place d'une Etude pré-opérationnelle Habitat

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Orientation stratégique | Axe 1 Habitat Cadre de vie<br>Développer une offre d'habitat attractive en cœur de ville  |
| Action nom              | Etude pré-opérationnelle à la mise en place d'une Opération Programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)   |
| Action n°               | G_1.1   |
| Statut                  | En cours  |
| Niveau de priorité      | Fort  |
| Maître d'ouvrage        | Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine   |
| Description de l'action | <p><u>Contexte</u></p> <p>Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine souhaite poursuivre et amplifier son travail sur l'animation, le suivi et l'amélioration de l'habitat sur son territoire. Depuis 2019 elle est engagée dans l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat PLU-i H. La stratégie d'intervention globale du territoire est décrite dans le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) et se décline autour des orientations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser et animer le développement maîtrisé et diversifié de l'habitat</li> <li>• Soutenir la production de l'offre au coût abordable</li> <li>• Renforcer l'intervention foncière au service de la diversité-qualité de l'habitat</li> <li>• Améliorer et valoriser la qualité d'habiter du parc ancien</li> <li>• Répondre à la diversité des situations résidentielles des habitants</li> </ul> |



### L'Etude pré-opérationnelle Habitat

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine a lancé en juin 2022 une étude pré-opérationnelle afin de définir le ou les prochains dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat à mettre en œuvre sur le territoire.

Le périmètre de l'étude habitat se situe à deux échelles :

- Volet « intercommunal » qui s'étend sur les 13 communes de la collectivité (en anticipant le départ de la commune de Fontenilles) afin de définir une stratégie partagée d'intervention.
- Focus sur la commune de l'Isle Jourdain labellisé PVD et signataire d'un contrat Bourg-centre Occitanie, afin de proposer des actions habitat spécifiques.

### Objectifs

Accélérer la requalification du parc de logements anciens du territoire pour améliorer les conditions de vie des habitants, proposer des logements adaptés et limiter la vacance.

Elle doit notamment permettre : d'identifier les enjeux sur les volets maîtrise de l'énergie, habitat indigne et dégradé, accessibilité et adaptation ; la quantification des besoins de réhabilitation et d'adaptation des logements et la rédaction de la convention d'opération qui lie l'Etat, l'Anah et la collectivité pour les 3 à 5 ans à venir.

L'étude, suivie par le chef de projet PVD, est en cours et doit se terminer au premier semestre 2023, pour un passage à l'opérationnel à l'automne 2023, une fois le bureau d'études de suivi-animation de l'OPAH recruté.

Le volet intercommunal visera :

- De conseiller les l'EPCI et les communes et d'aider les élus dans la prise de décision sur les stratégies et le choix des dispositifs à mettre en œuvre en matière d'habitat.
- D'en préciser les caractéristiques et cadres opérationnels.

Le focus visera :

- D'apprécier la faisabilité d'associer un ou plusieurs dispositif (s) de type OPAH
- De fournir les éléments nécessaires afin de choisir la ou les stratégie(s) d'intervention, identifier les parcelles concernées, définir les dispositifs,

|   |  |   |  |  |      |     |            |     |     |            |                      |     |            |       |  |             |
|---|--|---|--|--|------|-----|------------|-----|-----|------------|----------------------|-----|------------|-------|--|-------------|
|   | <p>quantifier et qualifier les objectifs, préciser les modalités et moyens pour y répondre...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>De définir, localiser et détailler les fiches actions associées aux futures opérations de revitalisation</li> </ul> <p>Pour les deux volets, une attention particulière sera portée aux questions du logement des jeunes, des travailleurs saisonniers et des personnes âgées.</p>  |   |  |  |      |     |            |     |     |            |                      |     |            |       |  |             |
| Partenaires   | <p>Etat (ANAH)<br/>Région Occitanie<br/>La Banque des territoires (prévisionnels sous réserve de validation par un comité interne)<br/>Communautés de Communes de la Gascogne Toulousaine<br/>Communes</p>   |   |  |  |      |     |            |     |     |            |                      |     |            |       |  |             |
| Dépenses prévisionnelles  | 52850 € HT   |   |  |  |      |     |            |     |     |            |                      |     |            |       |  |             |
| Plan de financement prévisionnel / définitif                          | <table border="1"> <tr> <td colspan="3">Plan de financement provisoire Etude Habitat Petites villes de demain</td> </tr> <tr> <td>ANAH</td> <td>50%</td> <td>26 425,0 €</td> </tr> <tr> <td>BDT</td> <td>25%</td> <td>13 212,5 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement CCGT</td> <td>25%</td> <td>13 212,5 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td>52 850 € HT</td> </tr> </table>  | Plan de financement provisoire Etude Habitat Petites villes de demain |  |  | ANAH | 50% | 26 425,0 € | BDT | 25% | 13 212,5 € | Autofinancement CCGT | 25% | 13 212,5 € | Total |  | 52 850 € HT |
| Plan de financement provisoire Etude Habitat Petites villes de demain |  |   |  |  |      |     |            |     |     |            |                      |     |            |       |  |             |
| ANAH  | 50%  | 26 425,0 €  |  |  |      |     |            |     |     |            |                      |     |            |       |  |             |
| BDT   | 25%  | 13 212,5 €  |  |  |      |     |            |     |     |            |                      |     |            |       |  |             |
| Autofinancement CCGT  | 25%  | 13 212,5 €  |  |  |      |     |            |     |     |            |                      |     |            |       |  |             |
| Total   |  | 52 850 € HT   |  |  |      |     |            |     |     |            |                      |     |            |       |  |             |
| Calendrier  | <p>Fin de l'étude : 1er semestre 2023<br/>OPAH : 2023-2026</p>   |   |  |  |      |     |            |     |     |            |                      |     |            |       |  |             |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés                    | <p>Contrat bourg Centre Occitanie<br/>PLU-i H de la Gascogne Toulousaine</p>   |   |  |  |      |     |            |     |     |            |                      |     |            |       |  |             |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation                                  | <p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Signature de la convention d'OPAH</li> <li>Sélection du prestataire de suivi animation</li> <li>Lancement effectif des actions</li> </ul>  |   |  |  |      |     |            |     |     |            |                      |     |            |       |  |             |
| Conséquence sur la fonction de centralité                             | <p>La requalification de l'habitat est un pan primordial dans l'attractivité d'un territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer l'attractivité résidentielle du centre-bourg</li> <li>Améliorer le parc existant pour maintenir les habitants dans des logements confortable et adaptés à leurs besoins</li> <li>Prévenir et lutter contre la vacance résidentielle en remettant sur le marché des logements répondant aux besoins</li> <li>Lutter contre le mal-logement et l'habitat dégradé</li> <li>Produire une offre locative abordable et situé au plus près des commerces et des services</li> </ul> |   |  |  |      |     |            |     |     |            |                      |     |            |       |  |             |

## FICHE ACTION N° G\_1.2

### Mise en place d'une Opération Programmée d'amélioration de l'habitat communautaire

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Orientation stratégique | Axe 1 Habitat Cadre de vie<br>Développer une offre d' habitat attractive en cœur de ville  |
| Action nom              | Mise en place d'une Opération Programmée d'amélioration de l'habitat   |
| Action n°               | G_1.2  |
| Statut                  | Validé   |
| Niveau de priorité      | Fort   |
| Maître d'ouvrage        | Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine  |
| Description de l'action | <p>La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine mène une politique volontariste en matière d'Habitat qu'elle est en train de structurer dans le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) de son futur PLU-i H. Le Programme Petites villes de Demain dont la CCGT et la commune de l'Isle Jourdain sont lauréates apporte un coup d'accélérateur aux actions portés dans le champ de l'Habitat en accompagnant une étude Habitat qui devrait faciliter le passage à l'opérationnel en proposant des dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat en cohérence avec les problématiques du territoire et en aidant les élus à se positionner sur des aides locales spécifiques.</p> <p>Cette étude a été lancée en juin 2022 devrait se terminer au premier semestre 2023. A la suite des résultats des phases de diagnostic et de définition des stratégies, la collectivité s'oriente vers la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat communautaire afin de couvrir l'ensemble du territoire.</p> <p>En plus des aides aux travaux de l'ANAH, la collectivité envisage de mettre en place des aides spécifiques dont la définition est en cours.</p> |

|  |   |
|--|---|
| Partenaires  | L'ANAH<br>Région Occitanie/Conseil Départemental du Gers<br>CAF/UDAP/Opérateur/ La Banque des Territoires (prévisionnels sous réserve de validation par un comité interne)  |
| Dépenses prévisionnel                              | Part EPCI 109 000 € HT /an<br>-Aide aux travaux : 79 000 €/an<br>-Ingénierie : 30 000 €/an<br>-Communes : réflexion en cours avec les 13 communes<br>-Temps agent pour suivi du pilotage du Bureau d'études : mutualisé CCGT et Chef de projet Petites Villes de Demain   |
| Plan de financement prévisionnel                   | Autofinancement CCGT<br>ANAH<br>Communes  |
| Calendrier   | Fin de l'étude Habitat : 1er semestre 2023<br>Mise en œuvre OPAH : 2023-2026  |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Contrat Bourg Centre Occitanie<br>PLU-i H de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine   |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | Réalisation des objectifs quantitatifs de l'OPAH avec un suivi trimestriel : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets réalisés / objectif de projets à réaliser</li> <li>• Nombre de logements vacants avant/après OPAH</li> <li>• Nombre de logements conventionnés avant/après OPAH en fonction des logements sociaux du territoire</li> <li>• Nombre de personnes renseignés par le dispositif</li> </ul>  |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'attractivité résidentielle du centre-bourg</li> <li>• Améliorer le parc existant pour maintenir les habitants dans des logements confortable et adaptés à leurs besoins</li> <li>• Prévenir et lutter contre la vacance résidentielle en remettant sur le marché des logements répondant aux besoins</li> <li>• Lutter contre le mal-logement et l'habitat dégradé</li> <li>• Produire une offre locative abordable et bien situé, au plus près des commerces et des services</li> </ul> |



## FICHE ACTION N° G\_1.3

### Création d'un espace Information rénovation qualité architecturale et environnementale

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Orientation stratégique | Axe 1 - Habitat Cadre de vie<br>Développer une offre d'habitat attractive en cœur de ville  |
| Action nom              | Création d'un espace Information rénovation qualité architecturale et environnementale type « Guichet rénovation/énergie »  |
| Action n°               | G_1.3   |
| Statut                  | En projet   |
| Niveau de priorité      | Médian  |
| Maître d'ouvrage        | Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine   |
| Description de l'action | <p>Guichet de référence sur tous les sujets qui gravitent autour de l'habitat et du logement, ce nouveau service à l'habitant doit permettre d'orienter, d'accompagner et de conseiller tous les habitants du territoire. Des partenariats sont à créer avec les acteurs de l'habitat et de la rénovation tels que l'ADIL, le CAUE, le Guichet Renov' Occitanie Gers (GROG), l'ABF...</p> <p><u>Missions du « Guichet » :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter des conseils neutres et gratuits par des professionnels juristes, financiers et techniciens</li> <li>• Orienter les porteurs de projets vers les aides financières mobilisables pour leur projet de rénovation ou d'adaptation</li> <li>• Mettre en lien les organismes d'aides</li> <li>• Animer un réseau d'acteurs du logement pour favoriser leur accès et leur visibilité</li> <li>• Animer un réseau d'artisans du bâtiment et favoriser le lien entre porteurs de projet et professionnels de l'habitat</li> </ul> |

|             |  |
|-------------|--|
|             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire un suivi des ménages dans la réalisation de leur projet de rénovation énergétique.</li> </ul> <p>La plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE), si elle est mise en place à l'échelle du PETR Pays Porte de Gascogne, comme cela est inscrit dans le plan d'action du PCAET (action 2.1.2), serait adossée à ce nouveau service.</p> <p>Le « Guichet rénovation/énergie » pourra comporter également un volet dédié à la dynamique territoriale (professionnels du bâtiment, professionnels de l'immobilier, banques, etc.) autour de la rénovation globale et performante du parc bâti.</p> <p>Des permanences se feront à l'Isle Jourdain, dans un local dédié mais qui peut être mutualisé avec celui de l'opérateur de suivi-animation de la future OPAH, dans un souci de cohérence et de fluidité des échanges (orientation des ménages hors plafonds ANAH par exemple). Une deuxième piste de réflexion consiste en la localisation de la « Maison de l'Habitat » dans les locaux accueillant déjà les permanences de France services. Le service ADS de la CCGT peut également mettre à disposition des locaux pour accueillir des permanences selon les besoins constatés. Le service pourrait également être mobilisé pour tenir des permanences dans le cadre de ces compétences.</p> <p><u>Premières actions pour déployer le dispositif</u></p> <p>Préfiguration de la Maison de l'Habitat</p> <p>Convention avec ADIL/CAUE/ABF...</p> <p>Fléchage et mise à disposition, aménagement d'un local</p> <p>Mise en place de la Maison de l'Habitat : identification du portage</p> <p>Campagne d'information et de communication : 7000€</p> <p>Moyens humains : employé communautaire en charge de la gestion du lieu, des plannings, des événements...</p> |
| Partenaires | <p><u>Partenaires techniques :</u></p> <p>Service ADS</p> <p>ADIL</p> <p>CAUE</p> <p>GROG (Région+ ADIL+ CAUE+ Département)</p> <p>Opérateur de suivi animation de l'OPAH</p> <p>PETR Pays Porte de Gascogne</p> <p>ANAH</p>   |



|  |  |
|--|--|
|  | <p>ADEME<br/>UDAP</p> <p><u>Partenaires financiers :</u><br/>Région<br/>Programme SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) porté par l'ADEME<br/>Département<br/>Programme Leader géré par le PETR Pays Portes de Gascogne</p>  |
| Dépenses prévisionnel                              | Budget constant CCGT. Temps agent à flécher.   |
| Plan de financement prévisionnel                   | A définir  |
| Calendrier   | <p>Préfiguration du « Guichet rénovation/énergie » et signatures des conventions partenaires : 2023</p> <p>Mise en place du « Guichet rénovation/énergie » : 2024/2025</p>   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | <p>PCAET 2019-2024 en partenariat avec le PETR Pays Porte de Gascogne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 2.1.1 Déployer une pédagogie sur la rénovation (budget CCGT 1000€/an)</li> <li>- Action 2.1.2 Accompagner les projets de réhabilitation par un conseil technique et financier informant sur les matériaux, matériels, bonnes pratiques, et dispositifs existants : le PETR prévoyait d'accompagner la mise a place d'une plateforme de rénovation énergétique</li> </ul> |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de permanences réalisées</li> <li>• Nombre d'animations organisées par la maison de l'habitat (foires, forums...)</li> <li>• Réalisation d'un bilan annuel et des réalisations : thématiques traitées, nombre de ménages conseillés...</li> <li>• Nombres des rendez-vous usager</li> <li>• Nombre des rendez-vous donnant lieu à une réalisation de projet : mesure de l'amélioration produite</li> </ul>   |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à la revitalisation du centre-bourg,</li> <li>• Améliorer le confort des logements existants</li> <li>• Offrir aux habitants un lieu dédié à la rénovation de l'habitat privé où sont concentrées les informations et les partenaires</li> <li>• Simplifier le circuit de demandes d'aides en fonction du profil</li> <li>• Inciter à la rénovation du bâti ancien, plus performant et qualitatif</li> </ul>                                     |

## FICHE ACTION N° G\_1.4

### Création d'une Résidence Habitat Jeunes

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Orientation stratégique | Axe 1 - Habitat Cadre de vie<br>Développer une offre d'habitat attractive en cœur de ville  |
| Action nom              | Création d'une Résidence Habitat Jeunes   |
| Action n°               | G_1.4   |
| Statut                  | En projet   |
| Niveau de priorité      | Fort  |
| Maître d'ouvrage        | Sur Appel à Projet de l'Etat  |
| Description de l'action | <p><u>Contexte :</u></p> <p>Le territoire de la Gascogne Toulousaine a fait le choix d'inclure le volet habitat, dans la construction de son PLU. Un diagnostic a été mené en 2021 et a fait remonter un déficit d'habitat adapté aux jeunes. Afin d'affiner l'évaluation du besoin, et en interaction avec les enjeux du projet social de territoire, formalisé par la Convention Territoriale Globale, le cabinet URHAJ a été mandaté pour réaliser une étude spécifique sur ce sujet en 2022, avec le soutien de la CAF du Gers.</p> <p>Cette étude a été menée dans une démarche de consultation des acteurs sociaux locaux. Les conclusions ont mis en évidence, des besoins en logements de courte durée ou ponctuels, d'autres en temps complet provisoires et enfin des besoins d'accompagnement sociaux.</p> <p>Les enjeux identifiés amènent à proposer des solutions pour faciliter la décohabitation et l'installation de nouveaux arrivants, apporter une offre dédiée aux jeunes notamment en logement temporaire meublé et lutter contre la précarité en développant des formes d'habitat qui correspondent aux besoins des jeunes. D'autre part, il apparaît nécessaire de développer des outils permettant d'accompagner les jeunes dans l'accès au logement. Une des actions visées porte sur le développement d'une résidence Habitat Jeunes de 54 places.</p> <p>La commune de l'Isle Jourdain, la Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine et la Caf réfléchissent à une solution commune qui porterait sur la réhabilitation des gîtes communaux situés au bord du Grand lac et leur transformation en Résidence jeunes.</p> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>Le Hameau du lac, appartenant à la commune, est composé de logements à vocation touristique en période estivale et de logements à vocation sociale en basse saison (stagiaires, ouvriers...).</p> <p>Il est organisé en 3 blocs de 6 gites F1, soit 18 gites au total. Ces logements, datent des années 80.</p> <p>Le projet proposé répond à la fois à la politique d'aménagement du territoire et au projet social de territoire.</p> <p>Il s'agit d'un établissement socio-éducatif et relève en partie de la compétence départementale.</p> <p><u>Principe :</u><br/> Les travaux envisagés consistent en la rénovation d'un ensemble de 18 gites 22 m<sup>2</sup>, 3-4 personnes.<br/> Rénovation phasée de gîtes / création d'espaces communs : cuisine, salle d'animation, salle multimédia, local vélos.</p> <p>Exemple de transformation :</p> <p style="text-align: center;">46 logements, pour un total de 54 places :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 T1 (20m<sup>2</sup>) pour les jeunes les plus modestes et les jeunes en insertion.</li> <li>• 33 T1' (25m<sup>2</sup>) avec 1 chambre, soit 33 places. Pour les jeunes actifs, qui ont un salaire et ont besoin d'un espace privatif qui leur est propre et pour les intérimaires qui ont de courtes missions sur le territoire.</li> <li>• 8 T1 bis (38.5m<sup>2</sup>) avec 2 chambres, soit 16 places. Pour les jeunes en formation, en alternance ou en continue sur une courte durée qui ont besoin d'un loyer faible et sont prêts à partager une partie de leur logement.</li> </ul> |
| Partenaires  | <p><u>Partenariat technique</u> : ADEME, Pays Portes de Gascogne, ADIL, Région, Département, ALLOJEG, URHAJE</p> <p><u>Partenariat financier</u> : la CAF, Action 1% logement, Programme européen LEADER – Pays Portes de Gascogne, Région, Département, Fondations diverses, Commune de l'Isle-Jourdain, CCGT</p>  |
| Dépenses prévisionnel                              | A définir   |
| Plan de financement                                | Portage CAF et volonté de la CCGT de contribuer au projet par un fonds de concours  |
| Calendrier   | 2023 - 2028   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Bourg Centre Occitanie<br>CTG   |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissement d'un programme de travaux de rénovation/construction</li> <li>• Respect du calendrier des travaux</li> <li>• Taux d'occupation des logements livrés</li> <li>• Typologie du public installé</li> </ul>   |

|   |   |
|---|---|
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer l'attractivité de la commune pour les jeunes qui envisagent une installation durable ou temporaire sur le territoire à des fins de formation ou de travail saisonnier.</li><li>• Encren la population jeune locale et proposer une offre accessible et adaptée.</li></ul> |
|---|---|



## FICHE ACTION G\_1.4

### Création d'une résidence Habitat jeunes

#### Photographies aériennes :

Situation/ville de l'Isle Jourdain

Situation Gîtes du lac





## FICHE ACTION N° J\_1.1

### Extension du bâtiment de la Gendarmerie de l'Isle Jourdain

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Orientation stratégique | Axe 1 - Habitat Cadre de vie  |
| Action nom              | Extension du bâtiment de la Gendarmerie de l'Isle Jourdain  |
| Action n°               | J_1.1   |
| Statut                  | En projet   |
| Niveau de priorité      | Médian  |
| Maître d'ouvrage        | Commune de l'Isle Jourdain  |
| Description de l'action | <p><u>Contexte</u></p> <p>L'Isle Jourdain est une cité dynamique dont la population augmente au rythme de +2,1% au cours des 10 dernières années. Cette croissance implique une évolution des enjeux de sécurité et un besoin de consolider le lien entre les forces de Gendarmerie et la population. Pour accompagner la hausse démographique et économique locales, le nombre de gendarmes engagés sur le territoire s'accroît.</p> <p>La gendarmerie accueille actuellement 18 gendarmes en y intégrant les effectifs de la Brigade motorisée. Il est prévu une croissance du personnel de +1 agent pour la brigade et de +3 agents pour la brigade motorisée. Il convient donc de prévoir une extension des locaux pour proposer des bureaux et des garages en nombre suffisant.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser la sécurité du territoire en s'appuyant sur un nombre suffisant de gendarmes</li> <li>• Pouvoir accueillir un nombre complémentaire de gendarmes dans les brigades de l'Isle Jourdain</li> <li>• Améliorer les conditions de travail et de sécurité des agents</li> </ul> |

|  |  |
|--|--|
|  | <p><u>Principe</u></p> <p>La présente action propose de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre et la réalisation de travaux pour l'aménagement de bureaux et la construction d'un garage dans les actuels locaux de la Gendarmerie situés au 34, bis Route de Toulouse à l'Isle Jourdain.</p>  |
| Partenaires  | <p><u>Partenariat technique</u> : Etat, Gendarmerie</p> <p><u>Partenariat financier</u> : Etat, Département</p>  |
| Dépenses prévisionnelles                           | 180 000€ HT  |
| Plan de financement prévisionnel                   | 80% Etat et 20 % autofinancement   |
| Calendrier   | A définir  |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Bourg Centre Occitanie   |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <p>Réalisation d'un calendrier des travaux</p> <p>Suivi du calendrier des travaux</p> <p>Arrivée effective de nouveaux effectifs en nombre/an</p>  |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une offre de services et d'équipements renforcée et adaptée à la hausse soutenue de la population et au développement économique du territoire</li> <li>• Mise à niveau des équipements de service public pour améliorer l'accueil du public et les conditions de travail des agents</li> <li>• Renforcer le sentiment de sécurité des habitants, entreprises et visiteurs de la commune</li> </ul> |

## FICHE ACTION N° J\_1.2

### Mise en place d'un système de vidéoprotection

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Orientation stratégique | Axe 1 - Habitat Cadre de vie<br>Développer une offre d'habitat attractive en cœur de ville  |
| Action nom              | Mise en place d'un système de vidéoprotection   |
| Action n°               | J_1.2   |
| Statut                  | En projet   |
| Niveau de priorité      | Médian  |
| Maître d'ouvrage        | Commune de l'Isle Jourdain  |
| Description de l'action | <p><u>Contexte</u></p> <p>La commune de l'Isle Jourdain construit depuis plusieurs années une Politique de sécurité et de prévention volontariste pour lutter contre la délinquance et garantir la tranquillité publique. La vidéoprotection est un outil de prévention et créateur de coopération au service de cette politique.</p> <p>Dès 2018 les premiers échanges entre le Maire de la commune et le commandant de la communauté de brigades de l'Isle Jourdain ont amenés à la saisine du référent sureté de la commune et à production d'un diagnostic dédié à la vidéoprotection. L'étude réalisée préconisait la mise en œuvre de 24 caméras. A partir de 2018 un système de vidéoprotection a été mis en place aux abords du gymnase et de la halle des sports ainsi qu'au niveau du stade d'athlétisme attenant.</p> <p>Les années qui ont suivi cette première étape ont permis au projet de murir et de revoir les priorités de sécurisation en fonction des nouveaux projets de la commune : la création de lotissements, nouvelles créations routières et immobilières, la modification à venir de nombreux sens de circulation et de carrefours intra-muros. Ce constat a amené l'équipe municipale à se poser la question d'une réactualisation du projet de vidéoprotection, ce qui a été réalisé en 2021.</p> |

|             |  |
|-------------|--|
|             | <p>Les statistiques institutionnelles de Gendarmerie démontrent que pour la période comparée de 2019-2020 les atteintes volontaires à l'intégrité physiques sont en augmentation, notamment en ce qui concerne les violences physiques non crapuleuses, en hausse de 31%. Les violences volontaires dans leur généralité sont en hausse de 12,3 %. Le confinement lié à la COVID 19 est un facteur aggravant à la commission de ces infractions. A l'inverse les chiffres concernant les atteintes aux biens sont en baisse : - 11% pour les vols, - 35 % pour les cambriolages de résidences principales.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir les atteintes aux personnes et aux biens dans les lieux les plus fréquentés où la délinquance constatée est la plus importante,</li> <li>• Augmenter le sentiment de sécurité de la population et des visiteurs,</li> <li>• Sécuriser les bâtiments communaux et espaces publics exposés.</li> </ul> <p><u>Principe</u></p> <p>Il s'agit de mettre en œuvre un système de vidéoprotection de voie publique à l'échelle de la commune. Le projet doit être réalisé sur plusieurs années par tranches successives.</p> <p>La première tranche proposée par cette action vise à retenir une équipe pour la maîtrise d'œuvre composée des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes d'avant-projet</li> <li>• Etudes d'avant-projet définitif</li> <li>• Etudes de projet</li> <li>• Assistance à la passation des contrats de travaux</li> <li>• Visa de études d'exécution travaux et de synthèse</li> <li>• Direction de l'exécution des travaux</li> <li>• Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier</li> <li>• Assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement</li> </ul> |
| Partenaires | <p><u>Partenaires techniques :</u></p> <p>Groupement de gendarmerie du Gers à Auch, la Communauté de brigades de l'Isle Jourdain, Police municipale de l'Isle Jourdain</p>   |



|  |  |
|--|--|
|  | <u>Partenaires financiers :</u><br>Etat  |
| Dépenses prévisionnel/définitif                    | A définir  |
| Plan de financement                                | A définir  |
| Calendrier   | A définir  |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | -  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du nombre des faits commis dans le périmètre des zones de surveillance</li> <li>• Nombre d'interventions induites par un repérage de faits sur les caméras de vidéoprotection</li> <li>• Evolution du nombre des identifications d'auteur concluantes grâce à la vidéoprotection</li> </ul> |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la sécurité du quotidien pour une meilleure qualité de vie au sein du territoire.</li> <li>• Favoriser l'implication des acteurs locaux dans la sécurité de leur territoire.</li> </ul>   |

## FICHE ACTION N° J\_1.3

### Aide à la rénovation des façades commerciales en cœur de ville de l'Isle Jourdain

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Orientation stratégique | Axe 1 - Habitat Cadre de vie  |
| Action nom              | Aide à la rénovation des façades commerciales en cœur de ville de l'Isle Jourdain   |
| Action n°               | J_1.3   |
| Statut                  | Validée   |
| Niveau de priorité      | Fort  |
| Maître d'ouvrage        | A définir   |
| Description de l'action | <p><u>Principe :</u></p> <p>Dans le cadre de la politique de la redynamisation et de soutien à l'attractivité commerciale et artisanale de proximité, la commune de l'Isle Jourdain et la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine souhaitent accompagner les exploitants de boutique, propriétaires et/ou locataires pour la rénovation des vitrines, devantures commerciales, enseignes et mises aux normes des commerces.</p> <p>Il est souhaité d'inciter les commerçants à rénover les façades visibles depuis l'espace public sur des linéaires spécifiques du cœur de ville, avec un phasage possible en lien avec les actions prévues dans le Plan de circulation et de stationnement de la ville. L'action combinée du public et du privé permettra le changement durable d'une rue, d'une place ou d'un quartier. La valorisation des façades devra se faire en respectant les matériaux traditionnels, les techniques anciennes et avec l'accord des services de l'UDAP Gers.</p> <p>Cette action pourrait se faire par la mise en place d'aides, de subvention ou le déploiement d'autres programmes. Le montage des dossiers pourra être compris dans le suivi-animation de l'OPAH (à identifier clairement dans les missions de l'opérateur de suivi-animation).</p> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>Le périmètre de l'action pourrait comprendre des secteurs stratégiques à identifier, où une communication renforcée permettra de faire connaître l'opération pour susciter des projets en priorité.</p> <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <p>Cette mesure appliquée par des nombreuses communes nécessite une réflexion spécifique à mener localement. La question du financement est notamment à prendre en considération avec le besoin d'y associer des partenaires, notamment la Région ou l'ANAH. Il est envisagé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des subventions plafonnées pour la réalisation de travaux sur les devantures visibles depuis l'espace public. (30% des travaux avec un plafond de 6000€)</li> <li>• Associer un volet qualitatif à la démarche de subvention via un conseil systématique concernant les travaux à mener.</li> </ul> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux espaces privés de muter, sur du temps long, pour gagner en qualité visuelle et s'accorder avec l'embellie programmée des espaces publics</li> <li>• Rendre l'offre de logements et de locaux d'activités plus attractive</li> <li>• Mieux mettre en avant les éléments patrimoniaux du cœur de ville</li> </ul> |
| Partenaires  | <p><u>Partenaires techniques</u> : EPCI, Chambres consulaires, CAUE, UDAP</p> <p><u>Partenaires financiers</u> : EPCI, Banque des Territoires (prévisionnels sous réserve de validation par un comité interne), Fondation du patrimoine</p>   |
| Dépenses prévisionnelles                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exemple sur la base de 10 projets soutenus par an à 2 500 € TTC en moyenne de subvention par projet pour une dépense prévisionnelle de 25 000 € TTC</li> <li>• Moyens humains : commission réunie pour validation des dossiers et attribution des aides + traitement des dossiers par le service développement économique de la ville ou EPCI</li> </ul>   |
| Plan de financement                                | A définir   |
| Calendrier   | 2023 à 2026   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Contrat Bourg Centre Occitanie<br>Contrat Territorial Occitanie   |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre des dossiers déposés par an</li> </ul>  |

|   |   |
|---|---|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre des travaux réalisés par an</li> <li>• Nombre de projets refusés pour cause d'exigences patrimoniales</li> <li>• Impact sur la chalandise, le chiffre d'affaires</li> </ul> |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'image de la commune et renforcer le tourisme</li> <li>• Valoriser le bâti ancien identitaire</li> </ul>  |



## FICHE ACTION N° J\_1.4

### Aide à la rénovation des façades d'habitation en cœur de ville de l'Isle Jourdain

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Orientation stratégique | Axe 1 - Habitat Cadre de vie<br>Développer une offre d'habitat attractive en cœur de ville  |
| Action nom              | Aide à la rénovation des façades d'habitation en cœur de ville de l'Isle Jourdain   |
| Action n°               | J_1.4   |
| Statut                  | En projet   |
| Niveau de priorité      | Médian  |
| Maître d'ouvrage        | A définir   |
| Description de l'action | <p><u>Principe :</u></p> <p>L'objectif est d'aider les particuliers qui s'engageront dans des travaux de rénovation de façades visibles depuis l'espace public, sur des linéaires spécifiques du cœur de ville, en lien avec les actions prévues dans le Plan de circulation et de stationnement de la ville. L'action combinée du public et du privé permettra le changement durable d'une rue, d'une place ou d'un quartier. La valorisation des façades devra se faire en respectant les matériaux traditionnels, les techniques anciennes et avec l'accord des services de l'UDAP Gers.</p> <p>Le montage des dossiers pourra être compris dans le suivi-animation de l'OPAH (à identifier clairement dans les missions de l'opérateur de suivi-animation).</p> <p>Il est envisagé l'aide à la rénovation d'une dizaine de façades par an dans le cœur de ville. La pertinence d'un phasage en rapport avec les étapes de déploiement du Plan de circulation et de stationnement de la ville est à considérer.</p> <p>Des secteurs stratégiques seront identifiés, où une communication renforcée permettra de faire connaître l'opération pour susciter des projets en priorité.</p> |

|  |   |
|--|---|
| Partenaires  | <p><u>Partenariat technique</u> : CAUE, Etat, ANAH, UDAP, CCGT</p> <p><u>Partenariat financier</u> : ANAH, CCGT, Fondation du Patrimoine, la Banque des Territoires (prévisionnels sous réserve de validation par un comité interne)</p>                    |
| Dépenses prévisionnel/définitif                    | <p>A définir</p> <p>Moyens humains : commission réunie pour validation des dossiers et attribution des aides</p>  |
| Plan de financement                                | A définir   |
| Calendrier   | 2023 à 2026   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | <p>Contrat Bourg Centre Occitanie</p> <p>Contrat Territorial Occitanie</p>  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de dossiers déposés par an</li> <li>• Nombre de façades requalifiées par an</li> <li>• Nombre de projets refusés pour cause d'exigences patrimoniales par an</li> </ul>                                     |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de l'attractivité touristique de la commune et amélioration de son image</li> <li>• Valorisation du patrimoine en cœur de ville</li> <li>• Amélioration de la qualité de vie des habitants</li> </ul> |


## FICHE ACTION N° J\_1.5

### Aménagement du quartier Baulac

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Orientation stratégique | Axe 1 - Habitat Cadre de vie<br>Développer une offre d'habitat attractive en cœur de ville  |
| Action nom              | Aménagement du quartier Baulac  |
| Action n°               | J_1.5   |
| Statut                  | Engagée   |
| Niveau de priorité      | Fort  |
| Maître d'ouvrage        | Commune de l'Isle Jourdain  |
| Description de l'action | <p><u>Contexte</u></p> <p>Baulac est une extension urbaine récente de l'Isle Jourdain qui s'est développée à partir de 2011 sur l'entrée nord-est de la ville en parallèle de la RD9. Elle participe au renouvellement de la commune et à sa croissance démographique. Le lotissement a ainsi investi un périmètre de 12 ha pour 112 lots sur la vallée de la Save. Il constitue un espace de vie privilégié entre ville et campagne. Les enjeux pour ce nouveau quartier portent à court terme sur le développement de son intégration dans le maillage de la commune en matière de mobilités et à long terme sur sa mise en condition afin de générer une centralité secondaire et renforcer l'armature urbaine.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>Il est attendu de ce projet d'assurer une meilleure liaison entre le lotissement Baulac et le centre-bourg de la commune.</p> <p>En suivant le Plan de circulation et de stationnement de l'Isle Jourdain, le projet doit permettre d'atteindre une capacité optimale de la voirie d'accès au quartier et d'y intégrer, dès la conception, les aménagements nécessaires pour les modes de déplacement actifs-piétons et cycles.</p> |

|  |  |
|--|--|
|  | <p><u>Principe</u></p> <p>La réalisation des travaux est prévue en 1 tranche. Le projet consiste dans le réaménagement de la voirie desservant le quartier Baulac par la reprise du corps de chaussée et de ses dépendances.</p> <p>Les travaux mettront en œuvre le redimensionnement de la chaussée afin d'assurer les flux d'accès aux secteurs d'habitation.</p> <p>Il est prévu de concevoir les futures installations conformément aux objectifs de transition écologique portés par le Plan Climat Air Energie Territorial (à l'échelle du PETR Pays Portes de Gascogne) et le Plan de mobilité durable de la Gascogne Toulousaine. La sécurité piétonne sera renforcée par des éléments de réduction de la vitesse des automobiles.</p> <p><u>Modalités de mise en œuvre</u></p> <p>Le projet est porté par la commune de l'Isle Jourdain. L'équipe retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre est le Bureau d'études OTCE. Les travaux débuteront fin 2023.</p> |
| Partenaires  | <p>Etat (DETR)</p> <p>Département du Gers</p> <p>Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine</p>   |
| Dépenses prévisionnel                              | 1 000 000 € HT   |
| Plan de financement prévisionnel                   | 40% Etat DETR 60% auto financement   |
| Calendrier   | 2023   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | <p>Contrat de ruralité de relance et de transition écologique (CRRTE)</p> <p>Contrat Territorial Occitanie (CTO)</p>   |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect du calendrier des travaux</li> <li>• Qualité environnementale des réalisations : choix des revêtement, espaces plantés, déplacements doux.</li> <li>• Kilomètre de cheminement piéton construit</li> </ul>  |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la connectique entre le bourg centre et les récentes extensions de la commune.</li> </ul>   |



- 
- |  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer la lisibilité du centre-bourg en construisant une armature de centralités secondaires équilibrée.</li></ul> |
|--|---|

## FICHE ACTION J\_1.5

### Aménagement du quartier Baulac

Plan de situation :



## FICHE ACTION N° G\_2.1

### Etude de renouvellement urbain de la ZAE Buconis / Poumadères

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Orientation stratégique | Axe 2 - Economie Commerce Emploi<br>Assurer un développement économique et commercial équilibré  |
| Action nom              | Etude de renouvellement urbain de la ZAE Buconis / Poumadères  |
| Action n°               | G_2.1  |
| Statut                  | Validée  |
| Niveau de priorité      | Fort   |
| Maître d'ouvrage        | Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine  |
| Description de l'action | <p><u>Contexte</u></p> <p>La commune et la CCGT souhaitent procéder au renouvellement urbain de la ZA Buconis -Poumadères, aujourd'hui intégrée au tissu urbain, et dont la diversité des activités, l'aménagement interne ou la proximité avec des secteurs d'habitat induisent une dévalorisation de cet espace économique.</p> <p>La requalification urbaine de cette zone est nécessaire afin d'améliorer son attractivité, de mieux l'intégrer à l'espace urbain et offrir un environnement plus qualitatif aux entreprises existantes ou qui s'installeront sur place.</p> <p>Les publics visés par l'action sont les entreprises et activités existantes au sein de la zone, entreprises industrielles et artisanales, tertiaire et service exogènes ou endogènes ayant besoin de s'implanter à proximité de la polarité urbaine du territoire intercommunal et de la métropole toulousaine.</p> <p><u>Principe</u></p> <p>Pour mettre en œuvre cette action il s'agit dans un premier temps de préciser et élaborer le Cahier des charges pour l'étude.</p> <p>Par la suite une Consultation des entreprises aboutira au choix d'un prestataire. L'étude présentera des scénarios, des leviers d'action et des plans d'action opérationnels.</p> |



|  |   |      |             |
|--|---|------|-------------|
| Partenaires  | <p><u>Partenariat technique</u> : CD 32, Etat, Région, EPF Occitanie, Mairie de l'Isle Jourdain, SCOT Gascogne</p> <p><u>Partenariat financier</u> : Etat, Région, programme européen LEADER – Pays Portes de Gascogne, EPF Occitanie, BDT (prévisionnels sous réserve de validation par un comité interne), ADEME</p>  |      |             |
| Dépenses prévisionnel/définitif                    | 50 000€ HT  |      |             |
| Plan de financement prévisionnel                   | Plan de financement provisoire Etude renouvellement urbain ZA Buconis-Poumadères  |      |             |
|  | Région Occitanie  | 50%  | 25 000 €    |
|  | La Banque des Territoires   | 25%  | 12 500 €    |
|  | LEADER  | 15%  | 7 500 €     |
|  | CCGT  | 20 % | 10 000 €    |
|  | Autofinancement   |      |             |
| Total  |   |      | 50 000 € HT |
| Calendrier   | 2023  |      |             |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | <p>Bourg Centre Occitanie</p> <p>Contrat Territorial Occitanie (CTO)</p> <p>Schéma de développement économique de la Gascogne Toulousaine</p>   |      |             |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction du Cahier des charges</li> <li>• Consultation des entreprises et choix du prestataire</li> <li>• Création d'un calendrier pour la démarche</li> <li>• Respect des échéances calendrier</li> <li>• Mobilisation des partenaires</li> <li>• Elaboration d'un plan d'actions opérationnel</li> </ul>  |      |             |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer la ZAE Buconis – Poumadères située à proximité du centre-bourg dans le fonctionnement urbain existant en limitant les conflits de voisinage entre habitat et activité économique.</li> <li>• Améliorer l'image globale de la commune au regard de la situation de la ZAE en entrée de ville Est de la commune.</li> <li>• Valoriser une zone économique ancienne qui présente un potentiel non suffisamment exploité d'emplois et de foncier (mobilisable dans le cadre des objectifs du ZAN).</li> </ul> |      |             |



# FICHE ACTION G\_2.1

## Etude de renouvellement urbain de la ZAE Buconis / Poumadères

Périmètre actuel de la ZAE Buconis Poumadères :



## FICHE ACTION N° G\_2.2

### Renouvellement urbain de la ZAE Buconis / Poumadères

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Orientation stratégique | Axe 2 - Economie Commerce Emploi<br>Assurer un développement économique et commercial équilibré  |
| Action nom              | Renouvellement urbain de la ZAE Buconis / Poumadères   |
| Action n°               | G_2.2  |
| Statut                  | En projet  |
| Niveau de priorité      | Médian   |
| Maître d'ouvrage        | Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine  |
| Description de l'action | <p>La commune et la CCGT souhaitent procéder au renouvellement urbain de la ZA Buconis -Poumadères, aujourd'hui intégrée au tissu urbain, et dont la diversité des activités, l'aménagement interne ou la proximité avec des secteurs d'habitat ne permettent pas une utilisation optimale de cet espace économique.</p> <p>Une étude en programmation portant sur la requalification urbaine de cette zone indiquera les priorités et la programmation des actions à mettre en place (CF Fiche action G_2.2).</p> <p>Le prévisionnel des travaux consiste à porter des actions de requalification sur les espaces publics de la zone d'activités afin d'améliorer son image pour assurer la densification des dents creuses tout en l'intégrant au fonctionnement urbain environnant au regard du positionnement en entrée de ville.</p> <p>Dans les interventions possibles il est envisageable d'intégrer des actions de requalification des espaces publics de la ZA mais également des mesures en faveur de la densification des dents creuses ou d'optimisation foncière de certaines parcelles sous utilisées. L'objectif de ce plan d'actions vise à engager une démarche en faveur du ZAN à l'échelle de la zone et d'être conforme par rapport de la loi Climat et résilience.</p> |



|  |   |
|--|---|
| Partenaires  | <p><u>Partenariat technique</u> : CD 32, Etat, Région, EPF Occitanie, Mairie de l'Isle Jourdain, SCOT Gascogne, ADEME</p> <p><u>Partenariat financier</u> : CD 32, Etat, Région, programme européen LEADER – Pays Portes de Gascogne, EPF Occitanie, BDT</p>  |
| Dépenses prévisionnel/définitif                    | A définir en attente de la réalisation de l'étude et de ses préconisations  |
| Plan de financement                                | A définir   |
| Calendrier   | A partir de 2025 pour premières actions   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | <p>Bourg Centre Occitanie</p> <p>Contrat Territorial Occitanie</p> <p>Schéma de développement économique de la Gascogne Toulousaine</p> <p>Territoires d'industrie</p>  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Anticipation de la maîtrise foncière de la ZAE : <ul style="list-style-type: none"> <li>-Mise en place d'un DPU/DPU renforcé</li> <li>-Convention avec l'EPF OCCITANIE pour veille foncière et acquisition</li> </ul> </li> <li>• Anticipation de la réglementation concernant la ZAE <ul style="list-style-type: none"> <li>-OAP</li> <li>-Règlement</li> <li>-Charte architecturale</li> <li>-Intervention sur voirie selon prescription de l'étude</li> </ul> </li> </ul>                                 |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer la ZAE Buconis – Poumadères située à proximité du centre-bourg dans le fonctionnement urbain existant en limitant les conflits de voisinage entre habitat et activité économique.</li> <li>• Améliorer l'image globale de la commune au regard de la situation de la ZAE sur l'entrée Est de la commune.</li> <li>• Valoriser une zone économique ancienne qui présente un potentiel non suffisamment exploité d'emplois et de foncier (mobilisable dans le cadre des objectifs du ZAN).</li> </ul> |

## FICHE ACTION N° G\_2.3

### Aménagement de la ZAE Les Martines

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Orientation stratégique  | Axe 2 - Economie Commerce Emploi<br>Assurer un développement économique et commercial équilibré   |
| Action nom               | Aménagement de la ZAE Les Martines  |
| Action n°                | G_2.3   |
| Statut                   | En projet   |
| Niveau de priorité       | Médian  |
| Maître d'ouvrage         | Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine   |
| Description de l'action  | <p>Le Schéma de Développement Economique prévoit l'aménagement d'une nouvelle zone d'activité « Les Martines ». L'objectif du développement de la ZAE Les Martines selon le schéma est de mettre en place une zone d'activités qualitative à vocation tertiaire en rive gauche de la Save sur un site classé de longue date en zone d'urbanisation (247 671 m<sup>2</sup>). La création de cette zone constitue un projet dont le lancement est prévu à moyen terme. Une orientation stratégique première prévoit de construire une offre foncière adaptée aux besoins des activités et entreprises médicales, bien-être et high-tech. Publics concernés par l'action : Entreprises et porteurs de projets endogènes ou exogènes au territoire (cluster, Start-up et structures de recherche et développement). Une réévaluation des opportunités de vocation de la zone est en cours.</p> <p>Les acquisitions foncières ont d'ores et déjà été réalisées via une Convention d'Anticipation Foncière en partenariat avec l'EPF Occitanie. Une seconde convention en cours de préparation.</p> |
| Partenaires              | <p><u>Partenariat technique</u> : EPF Occitanie, Région / AD'OCC Gers Développement, Pays Portes de Gascogne, CAUE 32, SCOT de Gascogne</p> <p><u>Partenariat financier</u> : programme européen LEADER - Pays Portes de Gascogne, Région, Etat, EPF Occitanie, BDT</p>   |
| Dépenses prévisionnelles | 10 000 000 € HT (premiers chiffrages)   |
| Plan de financement      | A définir   |
| Calendrier               | A partir de 2024 en fonction des porteurs de projet   |



|  |   |
|--|---|
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Bourg Centre Occitanie<br>Contrat Territorial Occitanie<br>Schéma de développement économique de la Gascogne Toulousaine  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maitrise foncière</li> <li>• Résultats de l'étude de faisabilité</li> <li>• Qualité environnementale</li> <li>• Commercialisation</li> <li>• Maîtrise architecturale</li> <li>• Services aux entreprises</li> <li>• Animation de la vie de la zone</li> <li>• Trafic</li> <li>• Transports en commun</li> <li>• Mobilités douces</li> <li>• Signalétique</li> <li>• Déchets</li> </ul> |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmente l'attractivité du territoire par la création d'une nouvelle offre de foncier économique.</li> <li>• Accompagne la diversification et la montée en gamme des entreprises locales.</li> </ul>   |

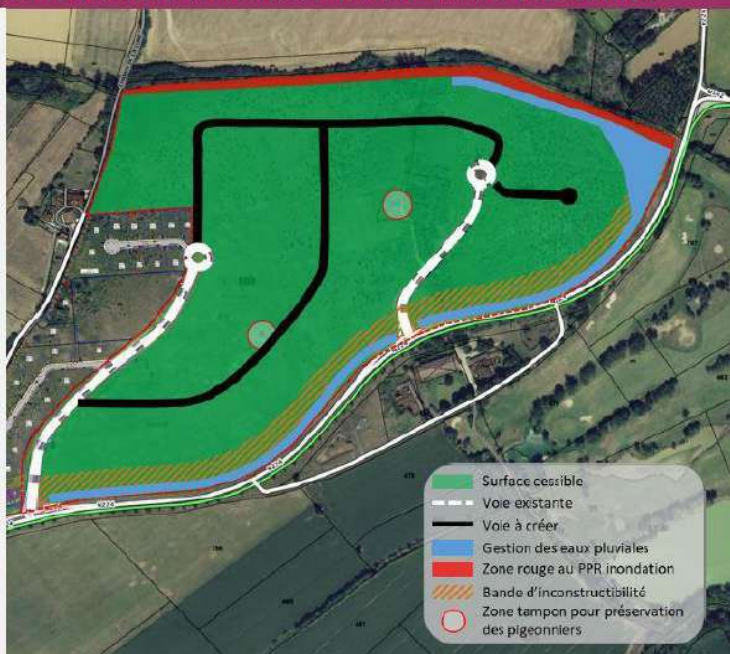
## FICHE ACTION G\_2.3

### Aménagement de la ZAE Les Martines



#### HYPOTHESES DE PROPOSITION D'AMENAGEMENT avant étude faisabilité

- Création de deux voies de dessertes en double sens raccordées aux voies existantes et tenant compte de l'orographie du site : 1 250m de voie créée (Profil voirie de 10m de large équivalent à l'existant : 7m de chaussée circulante et deux trottoirs de 1,5m de large) et une raquette de retournement de 400m<sup>2</sup>.
- Création d'un volume de rétention de 16 600m<sup>3</sup> sur une superficie de 13 900m<sup>2</sup> pour les eaux de pluies dont une partie est implantée au sein de la bande d'inconstructibilité pour limiter l'impact sur les surfaces cessibles.
- Remise en état des voiries existantes (reprise des revêtements) et préservation des pigeonniers.
- Aménagement de pistes cyclables



Source : Schéma de développement économique de la Gascogne Toulouseaine



## FICHE ACTION N° G\_2.4

### Extension de la ZAE Pont Peyrin (tranche IV)

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Orientation stratégique | Axe 2 - Economie Commerce Emploi<br>Assurer un développement économique et commercial équilibré  |
| Action nom              | Extension de la ZAE Pont Peyrin (tranche IV)   |
| Action n°               | G_2.4  |
| Statut                  | En projet  |
| Niveau de priorité      | Faible   |
| Maître d'ouvrage        | Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine  |
| Description de l'action | <p>La commune, en parfait accord avec la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, privilégie un développement équilibré du territoire : accueillir de nouveaux habitants mais également des entreprises et des activités, créatrices d'emplois, avec l'ambition d'améliorer le ratio entre le nombre d'habitants et le nombre d'emplois présents sur le territoire et permettre aux habitants de vivre et travailler sur place.</p> <p>L'aménagement de la troisième tranche de Pont Peyrin est en cours et les premières implantations d'entreprises devraient intervenir courant 2024. Une nouvelle extension dite Pont Peyrin IV de la ZA sera intégrée au PLU-i H en cours d'élaboration afin de permettre de poursuivre l'aménagement de cette zone à long terme.</p> <p><u>Objectif de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer d'espaces économiques à long terme pour permettre l'accueil et le développement des entreprises sur le territoire.</li> <li>- Compléter l'offre foncière à destination des activités productives à moyen/long termes.</li> <li>- Conforter la ZA Pont Peyrin en tant que pôle économique majeur du territoire (ZA labellisée OZE par la Région Occitanie)</li> </ul> |
| Partenaires             | <u>Partenariat technique</u> : AD'OCC, Région Occitanie, Gers<br>Développement, SCOT de Gascogne, Chambre de l'Agriculture   |

|  |  |
|--|--|
|  | <u>Partenariat financier</u> : programme européen LEADER – Pays Portes de Gascogne, Etat, Région, BDT  |
| Dépenses prévisionnel                              | A définir  |
| Plan de financement                                | A définir  |
| Calendrier   | 2026+  |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Bourg Centre Occitanie<br>Territoires d'Industrie<br>Schéma de développement économique de la Gascogne Toulousaine   |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <u>Indicateurs de suivi</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Traduction en zonage de la ZAE</li> <li>• Lancement de l'étude de faisabilité</li> <li>• Engager, si nécessaire (confirmation après instruction par la DREAL-cas par cas), une étude d'Impact</li> <li>• Réalisation d'un Permis d'Aménager</li> </ul> <u>Indicateurs d'évaluation</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'installations d'entreprises</li> <li>• Nombre d'emplois créés</li> </ul> |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir la création d'emplois locaux</li> <li>• Renforcement du tissu économique du territoire</li> <li>• Diversification de l'offre de biens et de services du territoire</li> <li>• Assoir une zone d'activité à rayonnement régional sur le territoire de la CCGT</li> </ul>  |



## FICHE ACTION G\_2.4

### Extension de la ZAE Pont Peyrin (tranche IV)

Hypothèse de proposition d'aménagement avant étude de faisabilité :



Source : Interne CCGT 2023

## FICHE ACTION N° J\_2.1

### Création d'un commerce alimentaire de proximité

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Orientation stratégique | Axe 2 - Economie Commerce Emploi<br>Assurer un développement économique et commercial équilibré  |
| Action nom              | Création d'un commerce alimentaire de proximité  |
| Action n°               | J_2.1  |
| Statut                  | Engagé   |
| Niveau de priorité      | Fort   |
| Maître d'ouvrage        | Commune de l'Isle Jourdain   |
| Description de l'action | <p><u>Contexte :</u></p> <p>La commune souhaite renforcer l'offre commerciale du centre-ville marquée notamment par l'absence de commerce alimentaire de proximité dans le centre historique du bourg.</p> <p>Pour cela, elle a fait l'acquisition d'un immeuble situé au N8 boulevard Carnot.</p> <p>Cet immeuble comporte des logements et des surfaces commerciales. Précédemment, une supérette était implantée dans ces locaux et le choix fait est de réinvestir ces locaux vacants.</p> <p>Le projet consiste au réaménagement du rez-de-chaussée du 8, Bd Carnot. Anciennement une galerie marchande commerçante connectait la place Paul Bert au Boulevard Carnot. L'intention de ce projet est de revaloriser cette surface pour d'une part amener des services supplémentaires en centre-ville, d'autre part pour créer un espace public qualitatif.</p> <p>Ainsi les travaux consisteront dans un premier temps dans le réaménagement des anciens locaux commerciaux en deux locaux distincts. Dans un second temps il s'agira de créer un cheminement semi-couvert qui desservira ces locaux et une cour en plein air enclavée entre les locaux de service.</p> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>Les travaux consisteront principalement à la démolition d'un hangar existant situé au cœur de la parcelle afin d'ouvrir le cheminement et la cour, et ainsi créer des espaces publics en plein air. Il s'agira également de construire l'extension du local commercial donnant sur le boulevard Carnot.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revitalisation du centre bourg avec implantation d'une supérette favorisant l'attractivité du centre-ville</li> <li>- Renforcement de l'offre commerciale en cœur de ville</li> <li>- Lutter contre la vacance commerciale en centre-ville</li> <li>- Renforcement de l'offre médicale et de services à la population : le local nouvellement crée pourra également accueillir de professionnels de santé.</li> </ul> |
| Partenaires  | <p><u>Partenariat technique</u><br/>Département du Gers, EPF, CCI, Bureau d'études, Commerçants, Services techniques de la ville.</p> <p><u>Partenariat financier</u><br/>Etat, Région, Programme européen LEADER, Pays Portes de Gascogne CTO/CRRTE, Département du Gers, Banque des territoires (prévisionnels sous réserve de validation par un comité interne), Fonds national d'aménagement du territoire.</p>   |
| Dépenses prévisionnelles                           | 500.000,00 € HT   |
| Plan de financement                                | A définir   |
| Calendrier   | Avril 2023 à janvier 2024   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | <p>Contrat Territorial Occitanie (CTO)</p> <p>Bourg Centre Occitanie</p> <p>Plan de circulation et de stationnement de l'Isle Jourdain</p>  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect du calendrier de lancement et de clôture du projet</li> <li>• Ouverture effective du commerce alimentaire</li> <li>• Fréquentation du commerce alimentaire par an par rapport aux attentes de l'étude de marché</li> <li>• Installation effective de professionnels de santé dans un délai de 1 an et leur maintien</li> </ul>   |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversification de l'offre commerciale locale et des services à la population</li> <li>• Renforcement de la commercialité du centre-ville</li> <li>• Renforcement de l'image positive d'une commune active - baisse de la vacance commerciale visible du centre-bourg</li> </ul>   |



## FICHE ACTION N° G\_3.1

### Etude en vue de la création d'une salle culturelle intercommunale

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Orientation stratégique | Axe 3 - Solidarités Sports Santé Culture<br>Renforcer l'accessibilité aux équipements, services et à l'offre culturelle et de loisirs   |
| Action nom              | Etude en vue de la création d'une salle culturelle intercommunale   |
| Action n°               | G_3.1   |
| Statut                  | En projet   |
| Niveau de priorité      | Médian  |
| Maître d'ouvrage        | Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine   |
| Description de l'action | <p><u>Contexte :</u><br/>La commune de l'Isle Jourdain et la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine s'attachent à soutenir une offre culturelle large et accessible à tous.<br/>Il est à noter pour autant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cloisonnement des pratiques artistiques, et l'absence d'événements fédérateurs croisant les différentes disciplines</li> <li>- La forte attractivité de l'offre toulousaine avec des spectacles de notoriété et de l'offre du chef-lieu du Département</li> <li>- L'absence de lieu spécialisé, de salle adaptée à l'accueil de spectacles</li> </ul> <p><u>Principe :</u><br/>La Communauté de Communes souhaite proposer aux habitants de la Gascogne Toulousaine un équipement culturel dont ils ne disposent pas à ce jour et qui compléterait l'offre existante et ouvrirait la possibilité de recevoir des événements de taille et de qualité correspondantes à l'ambition du territoire. Pour ce faire il s'agit d'étudier l'opportunité de création d'une salle culturelle intercommunale et de confier la mission à un Bureau d'études.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dédier un lieu de spectacle de référence rayonnant sur l'ensemble du territoire intercommunal</li> <li>- Compléter et valoriser les manifestations organisées et les activités culturelles développées sur le territoire</li> <li>- Créer et renforcer les liens entre les acteurs culturels</li> </ul> |



|  |  |
|--|--|
|  | <p>- Améliorer l'image de la CCGT : la saison culturelle comme vitrine du territoire</p> <p>- Développer des initiatives et la fréquentation</p> <p><u>Les étapes de réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une concertation annuelle (n-1) entre associations pour définir la programmation</li> <li>- Faire le lien avec les réseaux supra communautaire (PETR, Département, ADDA...)</li> <li>- Faire le point avec les communes gestionnaires de salles pour définir le calendrier</li> <li>- Elaborer une programmation culturelle annuelle qui répond aux objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Une saison culturelle pour fédérer tous les acteurs</li> <li>o Une saison culturelle pour répondre aux attentes de tous les publics</li> <li>o Une saison culturelle pour aider à pérenniser les manifestations</li> </ul> </li> <li>- Identifier et faire l'inventaire des compétences techniques, ressources pour organiser les manifestations : licence - habilitation - matériel - salles - équipements - sécurité</li> <li>- Elaborer, publier, diffuser le programme de la saison en lien avec l'Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine (OT)</li> <li>- Mettre en place un système de billetterie en ligne (MJC ou OT)</li> </ul> |
| Partenaires  | DRAC, OT, MJC, EDM, ADDA, CULTURE PPG, CD32, Territoires et salles de spectacles limitrophes, PETR Pays Portes de Gascogne   |
| Dépenses prévisionnel/définitif                    | 50 000 € TTC   |
| Plan de financement                                | A définir  |
| Calendrier   | 2025   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Contrat Bourg Centre Occitanie<br>Convention Territoriale Globale (CTG)  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | Indicateurs d'évaluation annuels : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction du Cahier des charges</li> <li>• Consultation des entreprises et choix du bureau d'études</li> <li>• Nombre d'acteurs-opérateurs impliqués/concernés</li> <li>• Nombre de manifestations fédératives et de projets collaboratifs à accompagner</li> <li>• Nombre de communes concernées- parties prenantes</li> </ul>  |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir et conforter les activités associatives et les équipements publics qui participent au rayonnement de l'Isle-Jourdain sur le territoire</li> </ul>  |



|  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Vecteur essentiel de cohésion sociale, les activités associatives (sportives, culturelles, de loisirs) et les équipements publics qui leur sont dédiés constituent un des facteurs incontournables du dynamisme et de l'attractivité du territoire.</li><li>• L'Isle-Jourdain est le pôle fédérateur du territoire dont le niveau de services et d'équipements doit être conforté et diversifié.</li></ul> |
|--|--|

## FICHE ACTION N° G\_3.2

### Création d'un complexe sportif intercommunal à Monferran-Savès

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Orientation stratégique | Axe 3 - Solidarités Sports Santé Culture<br>Renforcer l'accessibilité aux équipements, services et à l'offre culturelle et de loisirs  |
| Action nom              | Création d'un complexe sportif intercommunal à Monferran-Savès   |
| Action n°               | G_3.2  |
| Statut                  | Engagé   |
| Niveau de priorité      | Fort   |
| Maître d'ouvrage        | Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine  |
| Description de l'action | <p><u>Contexte</u><br/>La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine porte le projet de réalisation d'un complexe sportif intercommunal à Monferran-Savès. Cette nouvelle installation structurante pour le territoire proposera un service sportif à l'ensemble de la population de la CCGT.</p> <p><u>Principe</u><br/>Un bureau d'études a été retenu le 17 mai 2022. Sa mission comprend le suivi de l'opération et le montage du dossier de loi sur l'eau (DLE). Les études réglementaires et les fouilles préventives ont été réalisées en 2022, les travaux démarreront au deuxième trimestre 2023.</p> <p>Il s'agit de réaliser un complexe sportif comprenant deux terrains de grand jeu (un en gazon naturel et un en gazon synthétique), un éclairage, un bâtiment pour plus de 300m<sup>2</sup> (vestiaires, locaux annexes...), des tribunes, un parking de plus de 50 places et les travaux d'accès nécessaires. Les travaux sont prévus comme suit :</p> |

|                                   |   |                    |                      |                               |
|-----------------------------------|---|--------------------|----------------------|-------------------------------|
|                                   | <p><u>Tranche ferme (2023-2024):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Terrain de grand jeu mixte Football/Rugby en gazon synthétique éclairé à usage exclusif du football dans un premier temps (équipements)</li> <li>- Bâtiment vestiaires normé pour la pratique du foot</li> <li>- Salle de convivialité / tribunes attenantes aux vestiaires</li> <li>- Annexes : accès, voirie, parking, bassin de rétention, terrassement global.</li> </ul> <p><u>Tranche conditionnelle (calendrier à définir) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Terrain de grand jeu Foot en gazon naturel éclairé et arrosé</li> <li>- Vestiaire rugby normé et ajout d'une tribune</li> <li>- Équipements rugby sur le terrain synthétique.</li> </ul> <p>L'enveloppe budgétaire attribué pour l'opération est de :<br/>1 100 000 € TTC en 2023 et 900 000 € TTC en 2024.</p> <p><u>Objectifs</u><br/>Compléter le réseau existant d'équipements sportifs et permettre au plus grand nombre d'accéder à la pratique sportive et aux compétitions en tant que spectateur.<br/>Favoriser un fonctionnement en réseau des équipements sportifs du territoire et coordonner les associations sportives entre le bourg centre et les communes plus éloignées.</p> |                    |                      |                               |
| Partenaires                       | <p><u>Partenaires techniques</u> : Conseil Départemental du Gers, Pays Portes de Gascogne, Fédération sportives, Comités départementaux sportifs</p> <p><u>Partenaires financiers</u> : Etat, Région, Conseil Départemental du Gers, autres financeurs potentiels : ADEME, Agence nationale du sport (ANS) et les fédérations sportives, Impact 2024</p>  |                    |                      |                               |
| <b>Dépenses prévisionnelles :</b> |   |                    |                      |                               |
| <b>OPERATION</b>                  |   |                    | <b>TRANCHE FERME</b> | <b>TRANCHE CONDITIONNELLE</b> |
| <b>Réalisation par années</b>     | <b>2022</b>   | <b>2023</b>        | <b>2024</b>          | <b>2025</b>                   |
| Etudes- coûts induits H-T         | 166 666 €   | 41 700 €           |                      |                               |
| Achat de terrain H-T              | 141 164 €   |                    |                      |                               |
| <b>Travaux : 2 800 000 € H-T</b>  |   | <b>920 000 €</b>   | <b>750 000 €</b>     | <b>1 133 000 €</b>            |
| <b>Total HT</b>                   | <b>307 830 €</b>  | <b>961 700 €</b>   | <b>750 000 €</b>     | <b>1 133 000 €</b>            |
| <b>Total TTC</b>                  | <b>369 396 €</b>  | <b>1 154 040 €</b> | <b>900 000 €</b>     | <b>1 359 600 €</b>            |
| <b>Total de l'opération HT</b>    | <b>3 152 530 €</b>  |                    |                      |                               |
| <b>Total de l'opération TTC</b>   | <b>3 783 036 €</b>  |                    |                      |                               |



|  |  |
|--|--|
| Plan de financement                                | En cours d'instruction   |
| Calendrier   | 2022 – 2024 : Tranche ferme<br><br>Calendrier à définir : Tranche conditionnelle   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Contrat Territorial Occitanie (CTO)<br>Contrat de ruralité de relance et de transition écologique (CRRTE)<br>Etude de faisabilité relative à la création d'un complexe sportif et à la réhabilitation d'un terrain de sport de 2016  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de la parcelle à la SAFER</li> <li>• Respect de la planification de l'opération : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel d'offre pour la programmation de l'équipement et choix du cabinet d'architecture</li> <li>- Dossier de consultation des entreprises</li> <li>- Réalisation du dossier de permis</li> <li>- Ouverture du chantier</li> <li>- DACT fin de chantier</li> <li>- Suivi des exigences du programme du bâtiment (consommations, gestion des eaux, production d'énergie...)</li> <li>- Nombre de terrains réalisés</li> <li>- Nombre des clubs utilisateurs</li> </ul> </li> </ul> |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Structurer un maillage en équipements sportifs autour de la commune-centre.</li> <li>• Repartir géographiquement les équipements sportifs sur la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine.</li> <li>• Favoriser l'accès à un plus grand nombre de clubs sportifs et permettre les échanges entre les clubs.</li> <li>• Permettre au territoire d'accueillir des compétitions sportives d'envergure.</li> </ul>   |

## FICHE ACTION G\_3.2

### Création d'un complexe sportif intercommunal à Monferran-Savès

Plan de situation :



Plan de masse -

**FICHE ACTION N° G\_3.3**

**Création d'un multi accueil petite enfance intercommunal**

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Orientation stratégique | Axe 3 : Solidarité, Sport, Santé, Culture<br>Renforcer l'accessibilité aux équipements, services et à l'offre culturelle et de loisirs  |
| Action nom              | Création d'un multi accueil intercommunal   |
| Action n°               | G_3.3   |
| Statut                  | En projet   |
| Niveau de priorité      | Fort  |
| Maître d'ouvrage        | Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine   |
| Description de l'action | <p><u>Contexte :</u></p> <p>De mai à novembre 2022, un cabinet d'étude a été mandaté par la Gascogne Toulousaine, pour mener une étude sur l'offre territoriale Petite Enfance. Il s'agissait avant tout, d'éclairer les élus sur l'analyse des modes de gestions publiques et associatives des structures. Au cours de cette étude l'alerte a été donné sur l'évolution de l'écart entre l'offre et la demande de place en mode de garde collectif mais aussi globale sur le territoire. Compte tenu, de la croissance démographique, du taux de natalité, de la baisse de demandes d'agrément des assistantes maternelles, des nombreux départs à la retraite à venir, de l'arrivée inquiétante pour le service publique des projets de micro crèches privées, la CAF du Gers et la Gascogne Toulousaine, envisagent comme une nécessité d'entreprendre un projet de création d'un nouveau Multi Accueil Intercommunal.</p> <p>Quelques orientations et quelques données ont été amenées par l'étude mais à ce jour, l'étude d'opportunité mérite d'être approfondie.</p> |



|  |   |
|--|---|
|  | <p><u>Principe :</u></p> <p><i>Phase pré opérationnelle :</i></p> <p>Une étude d'opportunité plus étayée devrait renseigner les élus et les financeurs sur la pertinence de la localisation, le dimensionnement recommandé, et l'estimation d'un budget prévisionnel global, en s'appuyant sur le coût moyen par place.</p> <p><i>Phase étude de faisabilité :</i></p> <p>Une fois le positionnement politique adopté collégalement sur la localisation, il sera nécessaire de procéder à une étude de faisabilité sur le plan financier, en tenant compte, dans le plan de financement, d'un soutien assuré par la CAF du Gers sur des Fonds nationaux et un possible subventionnement de l'Etat.</p> <p>Les services techniques de la communauté de communes assureront le lancement, la mise en œuvre et l'évaluation des études techniques.</p> <p><i>Phase Opérationnelle :</i></p> <p>Un échéancier sera réalisé afin de suivre et évaluer le projet dans sa programmation. Puis les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir un maitre d'œuvre</li> <li>• Procéder aux demandes de financements (CAF, DETR)</li> <li>• Lancer la demande de permis de construire</li> <li>• Procéder à la consultation des entreprises</li> <li>• Démarrer les travaux</li> </ul> |
| Partenaires  | CAF - Etat - Association Claude Ninard - API en Gascogne - Région Occitanie - Département du Gers - Banque des Territoires (prévisionnels sous réserve de validation par un comité interne) - Réseau Grandir Handi'Férence  |
| Dépenses prévisionnelles                           | A définir   |
| Plan de financement                                | A définir   |
| Calendrier   | A définir   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Convention Territoriale Globale (CAF)   |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <p><u>Critère d'évaluation :</u></p> <p><i>Critère de moyens</i></p> <p>Respect de l'échéancier</p> <p><i>Critères de résultats</i></p> <p>Taux d'occupation (nombre d'actes facturés/capacité d'accueil)</p> <p>Taux de couverture des demandes (nombres de places proposée/nombres de places demandées en commission d'attribution)</p> <p>Ecart entre le plan de financement prévisionnel et le réalisé</p>  |



|   |   |
|---|---|
|   | Recueil de l'avis des bénéficiaires   |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire face à l'arrivée des projets privés qui compromettent la mixité dans le service public</li> <li>• Répondre au besoin repéré en modes de garde</li> <li>• Maintenir l'attractivité du territoire pour de jeunes couples</li> <li>• Agir sur la saturation de la ville centre en développant un maillage territorial en établissements d'accueil de la petite enfance</li> <li>• Répartir la pression des services.</li> </ul> |
| Annexes                                   | Etude   |

## FICHE ACTION N° J\_3.1

### Création d'un gymnase avec une salle de gymnastique agréée

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Orientation stratégique | Axe 3- Solidarités Sports Santé Culture<br>Renforcer l'accessibilité aux équipements, services et à l'offre culturelle et de loisirs   |
| Action nom              | Création d'un gymnase avec une salle de gymnastique agréée   |
| Action n°               | J_3.1  |
| Statut                  | Engagée  |
| Niveau de priorité      | Fort   |
| Maître d'ouvrage        | Commune de l'Isle Jourdain   |
| Description de l'action | <p><u>Contexte</u></p> <p>La commune de l'Isle Jourdain voit une opportunité de doter le groupe scolaire, environ 600 élèves, d'un équipement polyvalent qui permettrait une pratique du sport régulière à l'abri des intempéries et avec un confort optimal. Ce nouvel équipement accueillerait également le club de gymnastique La Clochette Lilloise que la commune de l'Isle Jourdain accueille depuis 1996 dans la salle d'agrès de la halle des sports, le Gasco'Sports et son annexe et à la salle polyvalente. Cette association rassemble 367 licenciés.</p> <p>Le terrain attenant au groupe scolaire est pressenti pour accueillir cet équipement. Parcelle BH 0641. Zone classée UP, zonage équipements publics. Une étude de faisabilité a été réalisé au cours de l'année 2022.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>Les enjeux du projet se situent à différents niveaux : architectural et économique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Un bâtiment évolutif</li> </ul> <p>L'implantation du bâtiment et sa conception devront anticiper une évolution, un agrandissement de ses salles de sport.</p> |

|  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>•Un équipement public fonctionnel<br/>La volonté de la commune est de mettre en œuvre un équipement qui répond au mieux aux besoins des usagers. Ce bâtiment devra être fonctionnel et permettre une souplesse dans son utilisation afin d'optimiser au maximum son occupation. Le bâtiment doit être conçu aux dimensions les plus justes avec un souhait de limiter au maximum les surfaces superflues et les recoins inutiles.</li> <li>•Un bâtiment performant<br/>La commune souhaite un équipement simple d'usage et d'entretien. Il sera économe en matière de consommation (électricité, chauffage). Tous les moyens de contrôle d'accès et d'utilisation seront mis en œuvre afin d'optimiser les performances et de réduire les coûts de fonctionnement. La toiture sera pensée de manière de permettre l'implantation de panneaux photovoltaïques.</li> </ul> <p><u>Principe</u></p> <p>Le présent projet consiste à la construction d'une salle polyvalente d'environ 700 m<sup>2</sup> comprenant à minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Une salle polyvalente à destination de la pratique sportive du groupe scolaire, environ 200m<sup>2</sup>;</li> <li>•Une salle pour la pratique de la gymnastique comprenant un praticable non démontable et compatible avec la compétition dans les disciplines correspondantes, environ 250m<sup>2</sup>;</li> <li>•Deux zones de stockage de matériel;</li> <li>•Deux vestiaires;</li> <li>•Une salle de réception;</li> <li>•Une infirmerie;</li> <li>•Des communs et locaux techniques.</li> </ul> |
|--|---|

|  |  |
|--|--|
|  | <p>Les travaux comprendront également tous les aménagements nécessaires au bon fonctionnement de ce nouvel équipement.</p> <p>Le projet intégrera également un volet concertation afin de consulter les acteurs impliqués : équipes pédagogiques et associations pour valider et préciser, le cas échéant, le programme et les équipements mis en œuvre.</p> <p>L'action proposée vise à retenir une équipe de maîtrise d'œuvre. La mission de Maîtrise d'œuvre comportera à minima les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes d'avant-projet (AVP)</li> <li>• Etudes de projet (PRO)</li> <li>• Assistance à la passation de contrats de travaux (ACT)</li> <li>• Visa des études d'exécution de travaux et de synthèse (VISA)</li> <li>• Direction de l'exécution de travaux (DET)</li> <li>• Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier (OPC)</li> <li>• Assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfaite achèvement (AOR)</li> </ul> |
| Partenaires  | Région Occitanie, Département du Gers  |
| Dépenses prévisionnelles                           | 1.250.000,00 € HT  |
| Plan de financement                                | A définir  |
| Calendrier   | 2023 : Etudes + Permis de construire + consultations entreprises et notifications<br>2024 /2025 : Travaux<br>Mise en service septembre 2025  |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Contrat Territorial Occitanie (CTO)  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | Respect du calendrier des travaux<br>Nombre des usagers par an<br>Nombre des organismes associés à l'utilisation de la salle   |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | -Renforcer le rayonnement sportif de la commune<br>-Permettre au plus grand nombre de licenciés du territoire d'accéder à des équipements qualitatifs  |



## FICHE ACTION N° J\_3.2

### Aménagement du cimetière

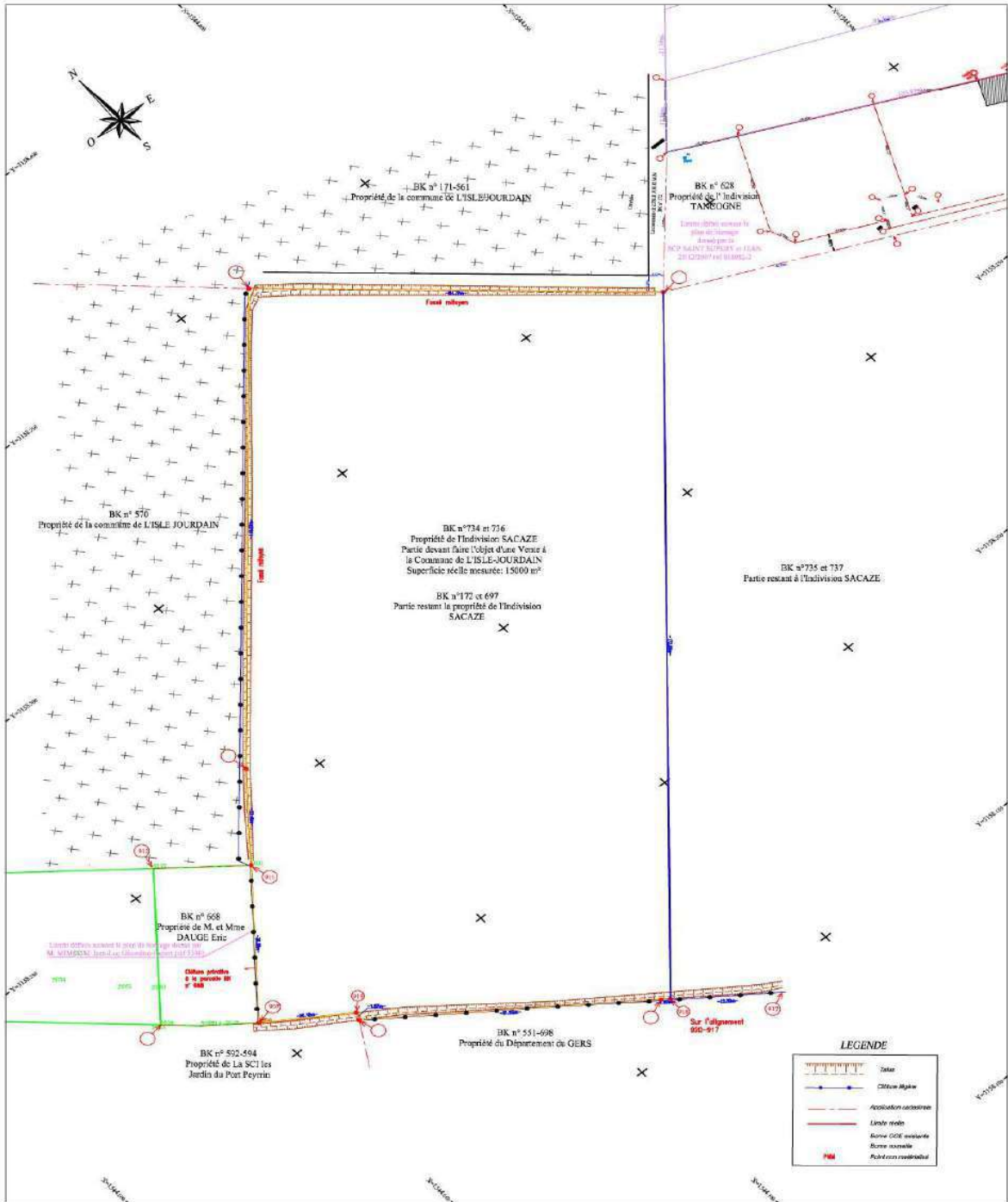
|                         |  |
|-------------------------|--|
| Orientation stratégique | Axe 3 - Solidarités Sports Santé Culture<br>Renforcer l'accessibilité aux équipements, services et à l'offre culturelle et de loisirs  |
| Action nom              | Aménagement du cimetière   |
| Action n°               | J_3.2  |
| Statut                  | Validé   |
| Niveau de priorité      | Médian   |
| Maître d'ouvrage        | Commune de l'Isle Jourdain   |
| Description de l'action | <p><u>Contexte</u></p> <p>Depuis une vingtaine d'années la commune connaît un très fort taux d'augmentation de sa population. Il est nécessaire de mettre à l'échelle tous les services du territoire. Le besoin d'agrandir le cimetière actuel correspond à la nécessité d'aménager un espace en adéquation avec les besoins d'inhumation du territoire.</p> <p><u>Principe</u></p> <p>Ce projet consiste en l'agrandissement du site actuel du cimetière sur la parcelle BK734 et 736 et BK 172 et 697 – soit au total un terrain de 15 000m<sup>2</sup>.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Embellir les espaces publics du quotidien.</li> <li>- Développer le niveau global de végétalisation des espaces publics à l'échelle communale (îlots de fraîcheur, fleurissement désimperméabiliser le cas échéant).</li> </ul> |
| Partenaires             | <p><u>Partenaires techniques</u></p> <p>Département du Gers<br/>CAUE</p> <p><u>Partenaires financiers</u></p> <p>Etat (DETR)<br/>Département du Gers</p>   |

|  |   |
|--|---|
| Dépenses prévisionnelles                           | 230 000€ HT (tranche 1) :<br>Travaux d'aménagement de l'espace public : 200 000€ HT pour la première tranche<br>Honoraires de maîtrise d'œuvre : environ 30 000€ HT (13 % à 15%)  |
| Plan de financement                                | A définir   |
| Calendrier   | Le projet se déroulera en 3 phases avec la temporalité suivante :<br>-Étude : mars à mai 2023<br>-DCE juin à juillet 2023<br>-Travaux tranche 1 en 2024,<br>-Travaux tranche 2 en 2025,<br>-Travaux tranche 3 en 2026.  |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Bourg Centre Occitanie<br>Contrat Territorial Occitanie (CTO)<br>Plan-guide de végétalisation et désimperméabilisation  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect du calendrier des réalisations</li> <li>• Nombre de nouvelles plantations</li> <li>• Nature des nouvelles plantations en suivant les prescriptions du futur Plan-guide de végétalisation et désimperméabilisation de la ville de l'Isle Jourdain.</li> </ul> |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'offre de services à la population</li> <li>• Embellissement du cadre de vie</li> <li>• Amélioration de la qualité de l'espace de vie dans le cadre de transition écologique et la lutte contre les îlots de chaleur</li> </ul>                     |

## FICHE ACTION J\_3.2

### Aménagement du cimetière

Plan de situation extension du cimetière de l'Isle Jourdain :



## FICHE ACTION N° J\_3.3

### Création d'une cuisine centrale pour la production de repas pour les cantines scolaires en privilégiant le local

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Orientation stratégique | Axe 3 - Solidarités Sports Santé Culture<br>Renforcer l'accessibilité aux équipements, services et à l'offre culturelle et de loisirs  |
| Action nom              | Création d'une cuisine centrale pour la production de repas pour les cantines scolaires en privilégiant le local   |
| Action n°               | J_3.3  |
| Statut                  | Engagée  |
| Niveau de priorité      | Fort   |
| Maître d'ouvrage        | Commune de l'Isle Jourdain   |
| Description de l'action | <p><u>Contexte</u></p> <p>La commune de l'Isle Jourdain porte le projet de création d'une nouvelle cuisine centrale scolaire. La réflexion a été posée dès 2020 avec le lancement du projet de développer l'approvisionnement local de la cantine de l'Isle Jourdain. L'action s'inscrit également dans la politique nationale cadrée par la loi EGALIM qui impose aux services de restauration scolaire de proposer à partir de janvier 2022, au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques.</p> <p>Pour préciser son projet, début 2022 la Mairie a mandaté le bureau Solution Durables pour la réalisation d'une Étude comparative des coûts pour le retour en régie du service de restauration scolaire de l'Isle Jourdain. L'étude a interrogé la prestation présente sur la commune et les possibilités d'amélioration du service rendu. Les résultats ont mis en exergue les avantages d'une reprise en régie du service en restauration scolaire.</p> <p>Dans le cadre de cette démarche la Mairie s'est posée avec force la question de la stratégie qu'elle souhaite adopter en matière de qualité alimentaire et filière d'approvisionnement pour les repas proposés. La gestion envisagée doit permettre d'améliorer la qualité des repas</p> |



|  |   |
|--|---|
|  | <p>et de gagner en marge de manœuvre pour développer l'achat de produits locaux.</p> <p>Le projet retenu par la Mairie prévoit qu'à compter du septembre 2024, la restauration scolaire des établissements de l'Isle Jourdain soit gérée en régie. La production sera faite au Groupe scolaire et les écoles Anne Frank et René Cassin seront livrées en liaison chaude.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les coûts pour le retour du service en restauration scolaire en régie</li> <li>- Structurer une filière d'approvisionnement afin de favoriser les filières frais, locales et bio de préférence</li> <li>- Déployer une pédagogie en matière d'alimentation : éducation au goût, réduction du gaspillage alimentaire, animations éducatives</li> </ul> <p><u>Principe</u></p> <p>L'action vise à mener des travaux d'agrandissement et d'acquisition/réaménagement des équipements pour la préparation des repas seront menés au sein de la cuisine existante intégrée au bâtiment du Groupe scolaire situé rue François Darolles à l'Isle-Jourdain.</p> |
| Partenaires  | Conseil Départemental du Gers, CTCPA (CTRE TECH Conservation Produit Agricole) Auch, AGORES- Groupement de cuisiniers, ECOCERT, Chambre d'agriculture du Gers, Association des parents d'élèves de L'Isle-Jourdain, CCGT  |
| Dépenses prévisionnel/définitif                    | 400 000 € HT  |
| Plan de financement                                | A définir   |
| Calendrier   | 2023-2024<br>Passation et attribution du marché de travaux et de matériel<br>Réalisation des travaux et des aménagements<br>Recrutement et formation du personnel<br>Passation et attribution de la totalité des marchés de denrées   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Contrat Territorial Occitanie   |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | Progression annuelle de la part des approvisionnements en produits locaux<br>Progression annuelle de la part des approvisionnements en produits issus de l'agriculture biologique<br>Evolution annuelle du prix de revient des repas  |

|   |   |
|---|---|
|   | <p>Appréciation de la qualité gustative des repas par enquête annuelle</p> <p>Nombre d'actions pédagogiques menées par an tous publics confondus</p> <p>Nombre des communications pour valoriser la démarche de soutien des filières locales, frais et biologiques</p>  |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir le développement des filières de production locale</li> <li>• Soutenir le développement de la filière en alimentation biologique locale</li> <li>• Affirmer la place de l'Isle Jourdain en tant que marché pour la production agricole locale</li> <li>• Renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes et leur connaissance de l'agriculture locale</li> </ul> |

## FICHE ACTION N° G\_4.1

### Rénovation énergétique des bâtiments publics

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Orientation stratégique | Axe 4 - Déplacements et Transition Ecologique<br>Structurer un cœur de ville accueillant et un territoire accessible pour tous   |
| Action nom              | Rénovation énergétique des bâtiments publics   |
| Action n°               | G_4.1  |
| Statut                  | Engagée  |
| Niveau de priorité      | Fort   |
| Maître d'ouvrage        | Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine  |
| Description de l'action | <p><u>Contexte :</u></p> <p>La Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine a approuvé en septembre 2019 son Plan Climat Air Energie. Ce document a défini la feuille de route de la collectivité sur sa politique énergétique.</p> <p>Les objectifs stratégiques actés dans le cadre de cette démarche sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réduction des consommations énergétiques du territoire de 20 % d'ici 2030</li> <li>- La réduction des émissions de gaz à effet de serre de 80 %</li> <li>- Devenir Territoire à énergie positive à horizon 2050 pour contribuer significativement à l'effort régional.</li> </ul> <p><u>Principe :</u></p> <p>Concernant sa démarche interne, la CCGT gère 12 bâtiments publics (siège administratif, piscine, école de musique...) et sa facture énergétique s'élève à 180 000 € (1.5 % du budget de fonctionnement).</p> <p>Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial et pour répondre aux dispositions de la loi Transition Energétiques pour la Croissance Verte, la CCGT s'est engagée à lancer un programme de rénovation énergétique de ces bâtiments et de développement des installations d'énergies renouvelables.</p> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>La première démarche, qui est en cours d'élaboration, est la réalisation d'un diagnostic énergétique des bâtiments et la définition d'une priorisation des travaux.</p> <p>La CCGT vient de recruter un Conseiller en Energie Partagé via le dispositif de l'ADEME Programme d'animation de Conseil en Energie Partagé – Période 2021 à 2024. Ce conseiller, mutualisé avec l'Isle Jourdain et Pujaudran, aura pour rôle de mettre en place et suivre le Programme de rénovation et de développement des énergies renouvelables et de permettre de faire des choix en matière de performance énergétique et gestion des consommables sur leur territoire.</p> <p>Le projet actuel de la collectivité prévoit des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments publics suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le bâtiment « SIEGE »</b><br/>Ce bâtiment public a été construit en 2002. Il se situe au 2 rue Louis Aygobère, 32 600 L'ISLE JOUDAIN.</li> </ul> <p><u>Description des travaux</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Remplacement du système de chauffage et de climatisation et mise en place d'une régulation programmable pour un montant de 80 620 € TTC. Travaux réalisés en janvier 2023.</li> <li>2. Renforcement de l'isolation des combles travaux budgétés en 2024 pour un montant estimé à 10 000€ TTC.</li> </ol> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bâtiment « <b>SERVICES TECHNIQUES INTERCOMMUNAUX</b> »<br/>Ce bâtiment, ancienne caserne des sapeurs-pompiers est construit fin des années 70. Il est situé Place du Foirail, 32600 L'ISLE JOUDAIN. Il accueillera les services techniques intercommunaux. Le coût des travaux est à préciser lors d'une étude spécifique qui sera menée courant 2023 par les services techniques de la Communauté de Communes et le Conseiller en Energie Partagé.</li> </ul> |
|--|---|



|  |   |
|--|---|
|  | <p><u>Description des travaux</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Remplacement des menuiseries.</li> <li>2. Installation d'une pompe de chaleur.</li> <li>3. Isolation thermique.</li> </ol> <p>L'étude sera réalisée en 2023 pour une inscription au budget 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bâtiment « <b>PISCINE INTERCOMMUNALE</b> »</li> </ul> <p>La piscine intercommunale gérée par la CC de la Gascogne Toulousaine est située avenue du Bataillon de l'Armagnac à l'Isle Jourdain. Cet équipement a été précédemment tenu par la ville de l'Isle-Jourdain. Une rénovation a eu lieu en 2010-2011. Il a été ensuite transféré à la Communauté de Communes le 1er avril 2012.</p> <p>En vue de limiter la consommation de gaz pour le chauffage de l'eau des bassins, un ensemble de travaux a été prévu par la collectivité.</p> <p>Le calorifugeage des canalisations d'eau chaude sanitaire a été réalisé en 2022 pour un montant 2 600 € TTC.</p> <p>Le projet actuel prévoit la mise en place d'une régulation pour le chauffage en eau des bassins. Le montant prévisionnel des travaux est de 6000 € TTC.</p> <p>Le début des travaux est prévu pour avril 2023.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bâtiment « <b>ANNEXE</b> »</li> </ul> <p>Ce bâtiment public a été construit en 2004 par la CCGT et il se situe au 1 boulevard des Poumadères, 32 600 l'Isle Jourdain.</p> <p>Il a été mis à disposition du Pôle Emploi et à différentes associations qui œuvrent dans les domaines de l'emploi et de la formation : Maison Commune Emploi Formation, Mission Locale, CIBC...</p> |
|--|---|

|                       |   |
|-----------------------|---|
|                       | <p>En 2019, la Région a réorganisé juridiquement et géographiquement sa mission Emploi Formation ce qui a eu pour conséquence la relocalisation de la MCEF à l'antenne d'Auch.</p> <p>Parallèlement, Pôle Emploi a décidé de construire un nouveau bâtiment sur l'Isle Jourdain.</p> <p>Dans ce contexte, la CCGT a décidé de récupérer l'usage de ce bâtiment pour y installer ses services, à compter du 1er janvier 2021, soit après le départ des services de Pôle Emploi.</p> <p><u>Description des travaux</u></p> <p>Avant l'installation de ses services, la CCGT a prévu un programme de travaux au titre de la transition énergétique qui porte sur la rénovation du système de chauffage et de climatisation :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Installation d'une chaudière à condensation et à régulation - Classe A - Rendement jusqu'à 109 % sur PCI.</li> <li>2. Installation d'un groupe froid à condensation</li> <li>3. Installation de ventilo-convecteurs basse consommation et à régulation</li> </ol> <p><u>Montant des travaux :</u></p> <p>Enlèvement, fourniture et pose d'une chaudière à condensation<br/>47 000 € TTC.</p> <p>Enlèvement, fourniture et pose d'un groupe froid et<br/>Enlèvement, fourniture et pose de ventilo-convecteurs<br/>103 000 € TTC.</p> <p>Les travaux sont à réaliser de février à avril 2023</p> |
| Partenaires           | <p><u>Partenaires techniques</u> : ADEME</p> <p><u>Partenaires financiers</u> : Etat, PETR Portes de Gascogne, Département</p>  |
| Dépenses prévisionnel | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bâtiment « SIEGE » : 90 620 € TTC</li> <li>• Le bâtiment « SERVICES TECHNIQUES INTERCOMMUNAUX » : à préciser selon résultats de l'étude à conduire courant 2023</li> </ul>  |

|  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bâtiment « PISCINE INTERCOMMUNALE » : 8 600 € TTC</li> <li>• Le bâtiment « ANNEXE » : 150 000 € TTC</li> </ul>   |
| Plan de financement                                | A définir  |
| Calendrier   | 2023-2026  |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)<br>Contrat Territorial Occitanie (CTO)<br>Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE)<br>du Pays Portes de Gascogne  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic et inventaire de l'ensemble des bâtiments publics appartenant à la CCGT</li> <li>• Priorisation des travaux de rénovation énergétique des bâtiments</li> <li>• Gain de consommation énergétique en suivi annuel plus comparatif avant et après travaux (écart entre la consommation avant et après travaux) par an</li> <li>• Économies budgétaires constatées de la mise en œuvre des travaux par an</li> </ul> |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la fonction de centralité de l'Isle Jourdain et de la qualité du service public rendu</li> <li>• Amélioration de l'exemplarité de la collectivité et de son image</li> </ul>  |



## FICHE ACTION G\_4.1

### Rénovation énergétique des bâtiments publics

#### Plan de situation : Bâtiment « SIEGE »



#### Plan de situation : Bâtiment « SERVICES TECHNIQUES INTERCOMMUNAUX »





## FICHE ACTION N° G\_4.2

### Mise en place d'un Transport d'Intérêt Local (TIL)

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Orientation stratégique | Axe 4 - Déplacements et Transition Ecologique<br>Structurer un cœur de ville accueillant et un territoire accessible pour tous  |
| Action nom              | Mise en place d'un Transport d'Intérêt Local (TIL)  |
| Action n°               | G_4.2   |
| Statut                  | Engagé  |
| Niveau de priorité      | Fort  |
| Maître d'ouvrage        | Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine   |
| Description de l'action | <p><u>Contexte</u></p> <p>Le dispositif vise à créer deux lignes de transport en commun dans le bourg centre, avec des trajets prédéterminés et des horaires réguliers. L'objectif est de connecter les zones résidentielles de l'Isle-Jourdain aux zones d'activités commerciales en passant par la gare TER. Il est un complément direct du service de Transport à la Demande TAD inauguré en septembre 2022.</p> <p>Aucun système de transport en commun public n'est préexistant sur le territoire, ce qui met en difficulté les personnes les plus précaires en termes de mobilité et d'accès aux services, aux commerces et à l'emploi sur les zones d'activité.</p> <p>Ces points ont été mis en lumière grâce aux études menées ces dernières années sur le territoire, en particulier le Plan de Mobilité Durable et le Plan Climat Air Energie Territorial, tous les deux réalisés en 2019.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>Les objectifs principaux sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- offrir une solution de transport pour la desserte locale (accès aux différents services)</li> <li>- proposer une alternative de mobilité au véhicule motorisé personnel pour les actifs entrants et sortants</li> <li>- désengorger le bourg-centre</li> </ul> |

- offrir une continuité de service de transport en commun avec le train et le TAD
- réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire

Une économie de consommation de carburants issus d'énergies fossiles sera effectuée grâce à ce type de transport en commun car en milieu rural, le véhicule individuel à moteur reste le seul moyen possible pour se déplacer. Il est difficile d'évaluer l'impact des gains environnementaux que vont provoquer ce service car ils seront fonction de l'utilisation.

#### Principe

Deux lignes perpendiculaires seront réalisées : une nord-sud et une est-ouest.

Les deux lignes se croiseront et auront une connexion à la gare TER pour permettre des correspondances entre elles. Des correspondances seront aussi possibles avec l'autre système de transport à la demande (TAD zonal) mis en place en 2022. Chaque navette fera une pause de plusieurs minutes à la gare TER pour permettre aux usagers des trains arrivant de (ou souhaitant aller à) Toulouse et Auch d'embarquer rapidement.

La ligne 1 reliera la zone résidentielle de Baulac à la ZAE Pont Peyrin et comportera 10 arrêts. Un aller simple se fera en environ 30 min.

La ligne 2 reliera les deux ZAE de Buconis-Poumadères et d'Ecocert en passant par les zones résidentielles entre les deux. Elle comportera 10 arrêts. Un aller simple durera 30 min environ.

Chaque ligne possèdera 12 aller-retours par jours entre 7h et 19h30 du lundi au samedi.

Les 2 véhicules utilisés auront les caractéristiques suivantes :

- 100% électrique
- 1 place Usager Fauteuil Roulant
- 10-12 places assises
- Environ 15 places debout

|  |  |
|--|--|
|  | <p>Pour le fonctionnement du service, il a été retenu de fonctionner avec un transporteur privé via une consultation des marchés.</p> <p>Les tarifs pressentis sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un trajet à 1€ avec la possibilité d'utiliser le service pendant 2h</li> <li>- un ticket journée à 2,5€</li> <li>- un carnet 12 passages à 8€</li> <li>- un abonnement mensuel à 15€</li> <li>- un abonnement annuel à 150€</li> </ul> <p>Les tarifs faibles proposés ont pour but de favoriser l'utilisation du service pour agrandir l'impact environnemental et social.</p> <p>Un accord a également été trouvé avec la SNCF afin de permettre aux usagers d'acheter leurs abonnements pour le TIL sur la plateforme SNCF en même temps que leur abonnement SNCF afin de simplifier des démarches et favoriser l'utilisation des usagers réguliers.</p> <p>Les investissements faits seront au niveau des arrêts de bus, incluant une mise aux normes d'accessibilité de chaque arrêt (plateforme surélevée, connexion à un piétonnier, abribus lorsque nécessaire ou simple poteau en fonction des besoins).</p> |
| Partenaires  | <p><u>Partenaires techniques</u> : Région, SNCF</p> <p><u>Partenaires financiers</u> : Région</p>  |
| Dépenses prévisionnel                              | <p>Fonctionnement : 210 000€/an</p> <p>Investissement : 270 000€ sur 3 ans</p>   |
| Plan de financement                                | <p>Subvention du déficit par la Région de 30 à 35% du fonctionnement</p> <p>Tout le reste en fonds propres (CCGT)</p>  |
| Calendrier   | <p>Mise en place du service en mars-avril 2024 – Début des travaux d'investissement à l'automne 2023</p>   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | <p>Plan Climat Air Énergie Territorial (2019)</p> <p>Plan de Mobilité Durable (2019)</p> <p>Convention Territoriale Globale de la CCGT 2022-2026</p>   |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de passagers journaliers, mensuels, annuels</li> <li>• Nombre d'abonnements du TIL</li> <li>• Nombre d'abonnement du TER</li> </ul>  |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre à l'ensemble de la population de la Communauté de Communes de se rendre au centre-bourg via la jointure avec le service existant de TAD.</li> <li>• Améliorer l'accessibilité des services et commerces du centre-bourg.</li> </ul>   |



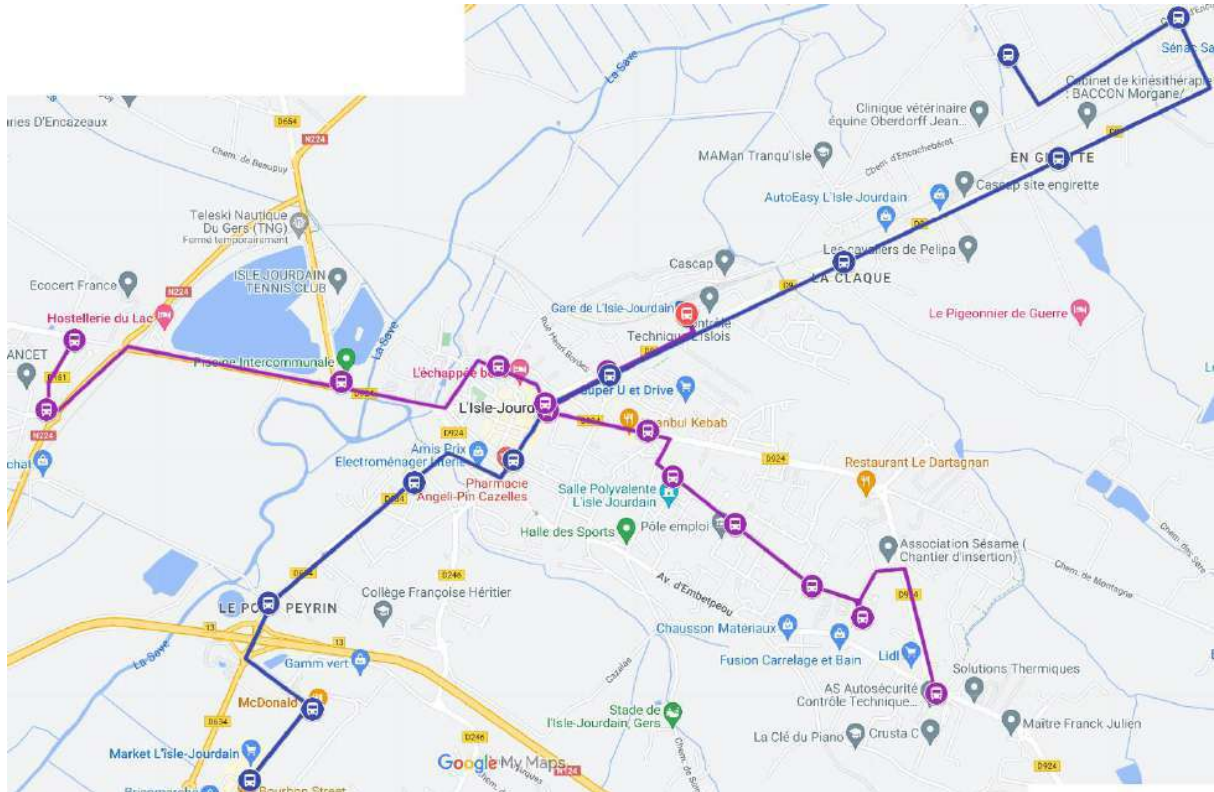
|  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer et la connectique entre le centre-bourg et les centralités secondaires à l'intérieur de la ville.</li><li>• Participer, parmi d'autres mesures, à la fluidification du transit en centre-ville et le rendre le cœur de bourg plus accueillant et attractif.</li></ul> |
|--|---|



## FICHE ACTION G\_4.2

### Mise en place d'un Transport d'Intérêt Local (TIL)

Plan de desserte :



Echéancier :

|   | 2022 |    |    |    | 2023 |   |   |   |   |   |   |   |   |    | 2024 |    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |
|---|------|----|----|----|------|---|---|---|---|---|---|---|---|----|------|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|
|   | 9    | 10 | 11 | 12 | 1    | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11   | 12 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |  |
| Construction du réseau de transport     |      |    |    |    |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |      |    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |
| Sourcing 1                              |      |    |    |    |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |      |    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |
| Création du budget préliminaire         |      |    |    |    |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |      |    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |
| Délibération pour budget CCGT 2022      |      |    |    |    |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |      |    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |
| Réalisation du cahier des charges TIL   |      |    |    |    |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |      |    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |
| Réalisation cahier des charges arrêts   |      |    |    |    |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |      |    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |
| Sourcing 2                              |      |    |    |    |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |      |    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |
| Délibération des cahiers des charges    |      |    |    |    |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |      |    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |
| Consultation des marchés                |      |    |    |    |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |      |    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |
| Sélection des entreprises               |      |    |    |    |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |      |    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |
| Installation des arrêts de bus          |      |    |    |    |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |      |    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |
| Mise en place du service                |      |    |    |    |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |      |    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |
| Phase test du réseau                    |      |    |    |    |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |      |    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |
| Diagnostic/évaluation du fonctionnement |      |    |    |    |      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |      |    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |

## FICHE ACTION N° J\_4.1

### Plan-guide de végétalisation et désimperméabilisation : ETUDE

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Orientation stratégique | Axe 4 - Déplacements et Transition Ecologique<br>Structurer un cœur de ville accueillant et un territoire accessible pour tous   |
| Action nom              | Etude Plan-guide de végétalisation et désimperméabilisation de la ville  |
| Action n°               | J_4.1  |
| Statut                  | Engagé   |
| Niveau de priorité      | Fort   |
| Maître d'ouvrage        | Commune de l'Isle Jourdain   |
| Description de l'action | <p><u>Contexte :</u></p> <p>L'Isle Jourdain est une commune de l'aire d'attraction de Toulouse qui a connu une très forte hausse de la population au cours des 20 dernières années. La ville s'est développée en accordant, de fait, une importante place à voiture individuelle et aux espaces minéralisés.</p> <p>Au regard de cette problématique, la commune a la volonté de s'engager dans une trajectoire durable en redonnant plus de place au végétal et à la nature tout en améliorant continuellement le cadre de vie. Elle a donc déjà mis en place des actions de végétalisation avec les habitants : « Permis de fleurir » et « Un jardin dans mon quartier ». Elle a aussi débuté depuis deux ans la végétalisation des cours d'écoles et la plantation d'arbres chaque année. En outre, elle participe depuis plusieurs années au concours du Label « Villes et Villages Fleuris » et a obtenu en 2022 une 1ère Fleur.</p> <p>Afin d'avoir un plan d'actions pluriannuel ambitieux et une programmation des actions futures, en lien avec le phasage du « Plan de circulation et de stationnement », la commune souhaite avoir un Plan-guide de la végétalisation et de désimperméabilisation de la ville.</p> <p><u>Principe :</u></p> <p>Le Plan-guide de végétalisation et désimperméabilisation de la ville sera confié à un bureau d'études de paysagistes-concepteurs. L'idée</p> |

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
|                                 | <p>de l'étude est de donner à la collectivité un document qui l'accompagne pour les années à venir dans sa transition écologique au sein des espaces publics en désimperméabilisant la ville et en la végétalisant, pour répondre aux problématiques liées à l'eau, à la biodiversité en ville, aux changements climatiques, au « Zéro Artificialisation Nette » et au « Zéro phyto » en créant ou recréant de l'ombrage, des îlots de fraîcheur, des écosystèmes...</p> <p>Le périmètre prioritaire du Plan-guide est le centre bourg historique de la commune ainsi que l'artère qui mène de ce dernier au quartier scolaire et au pôle multimodal de la gare. La création d'une « coulée verte » reliant les trois espaces publics majeurs du centre-ville – place de l'Esplanade, place de la Mairie et la place Gambetta est envisagée. Le Plan guide concerne également en second objectif tous les quartiers et les espaces publics spécifiques (parcs, terrains de sports, cimetière...) afin d'avoir une cohérence esthétique et végétale sur l'ensemble de ville.</p> <p>Un important volet concertation avec la population, les élus, les commerçants et les différents usagers sera intégré à l'étude.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants, embellir le cadre urbain.</li> <li>• Lutter contre le dérèglement climatique et les îlots de chaleur.</li> <li>• Augmenter les surfaces perméables pour éviter le ruissellement</li> <li>• Améliorer l'attractivité touristique en mettant en valeur le patrimoine bâti et l'activité commerciale du centre-ville.</li> <li>• Récréer des écosystèmes en ville pour favoriser la biodiversité</li> <li>• Donner aux services techniques de la ville des fiches action pour l'entretien des espaces verts</li> </ul> |
| Partenaires                     | <p><u>Partenariat technique :</u> CAUE 32, Association Arbres et Paysages, Département du Gers, Bureau d'études du Plan de mobilité, population, commerçants, SDIS, Services techniques de la ville</p> <p><u>Partenariat financier :</u> Etat, Région, Programme européen LEADER, Pays Portes de Gascogne CRRTE, Banque des territoires (prévisionnels sous réserve de validation par un comité interne), Fonds national d'aménagement du territoire</p>  |
| Dépenses prévisionnel/définitif | 39 350 € HT  |
| Plan de financement             | Etat<br>Commune de l'Isle Jourdain<br>Région Occitanie   |
| Calendrier                      | Mars à septembre 2023  |

|  |   |
|--|---|
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | Bourg Centre Occitanie<br>Contrat Territorial Occitanie<br>Plan de circulation et de stationnement de l'Isle Jourdain<br>Plan climat Air Energie Territorial (PCAET)  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect du calendrier de lancement et de clôture de l'étude</li> <li>• Adéquation avec le cahier des charges de l'étude</li> </ul>                                 |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtenir un cadrage cohérent pour la requalification des espaces publics</li> <li>• Adapter le projet suite aux concertations aux souhaits des habitants</li> </ul> |



## FICHE ACTION J\_4.1

### Plan-guide de végétalisation et désimperméabilisation : ETUDE

Le périmètre prioritaire de l'étude : Plan-guide de végétalisation et désimperméabilisation

#### LE CENTRE-BOURG DANS LA VILLE



#### ZOOM SUR LE CENTRE-BOURG



## FICHE ACTION N° J\_4.2

### Plan-guide de végétalisation et désimperméabilisation : TRAVAUX

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Orientation stratégique | Axe 4 - Déplacements et Transition Ecologique<br>Structurer un cœur de ville accueillant et un territoire accessible pour tous  |
| Action nom              | Réalisation des travaux du Plan-guide de végétalisation et désimperméabilisation de la ville  |
| Action n°               | J_4.2   |
| Statut                  | Validé  |
| Niveau de priorité      | Fort  |
| Maître d'ouvrage        | Commune de l'Isle Jourdain  |
| Description de l'action | <p><u>Contexte :</u></p> <p>L'Isle Jourdain est une commune de l'aire d'attraction de Toulouse qui a connu une très forte hausse de la population au cours des 20 dernières années. La ville s'est développée en accordant, de fait, une importante place à voiture individuelle et aux espaces minéralisés.</p> <p>Au regard de cette problématique, la commune a la volonté de s'engager dans une trajectoire durable en redonnant plus de place au végétal et à la nature tout en améliorant continuellement le cadre de vie. Elle a donc déjà mis en place des actions de végétalisation avec les habitants : « Permis de fleurir » et « Un jardin dans mon quartier ». Elle a aussi débuté depuis deux ans la végétalisation des cours d'écoles et la plantation d'arbres chaque année. En outre, elle participe depuis plusieurs années au concours du Label « Villes et Villages Fleuris » et a obtenu en 2022 une 1ère Fleur.</p> <p>Afin d'avoir un plan d'actions pluriannuel ambitieux et une programmation des actions futures, en lien avec le phasage du « Plan de circulation et de stationnement », la commune souhaite avoir un Plan-guide de la végétalisation et de désimperméabilisation de la ville.</p> |



|                                  |   |
|----------------------------------|---|
|                                  | <p><u>Principe :</u></p> <p>Réalisation des travaux identifiés au cours de l'étude du Plan-guide de végétalisation et désimperméabilisation de la ville.</p> <p>Dans un premier temps les travaux concerneront le centre bourg historique de la commune ainsi que l'artère qui mène de ce dernier au quartier scolaire et au pôle multimodal de la gare. La création d'une « coulée verte » reliant les trois espaces publics majeurs du centre-ville : place de l'Esplanade, place de la Mairie et la place Gambetta est envisagée pour redéfinir l'espace en cœur de ville qui retrouvera également une fonctionnalité de déplacements doux.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants, embellir le cadre urbain.</li> <li>• Lutter contre dérèglement climatique les îlots de chaleur.</li> <li>• Augmenter les surfaces perméables pour éviter le ruissellement</li> <li>• Améliorer l'attractivité touristique en mettant en valeur le patrimoine bâti et l'activité commerciale du centre-ville.</li> <li>• Récréer des écosystèmes en ville pour favoriser la biodiversité</li> <li>• Répondre aux objectifs du PCAET, les exigences du ZAN et du Zéro Phyto</li> </ul> |
| Partenaires                      | <p><u>Partenariat technique :</u> Bureau d'études réalisateur du Plan-guide de végétalisation et désimperméabilisation de la ville, Services techniques de ville, CAUE 32, Association Arbres et Paysages, Département du Gers, Bureau d'études du Plan de mobilité, SDIS</p> <p><u>Partenariat financier :</u> Etat, Région, Programme européen LEADER, Pays Portes de Gascogne CRRTE, Département du Gers, Banque des territoires (prévisionnels sous réserve de validation par un comité interne), Fonds national d'aménagement du territoire, Aides Agence de l'eau Adour Garonne</p>   |
| Dépenses prévisionnelles         | 255 000 € HT  |
| Plan de financement prévisionnel | Ville de l'Isle Jourdain<br>Région<br>Fonds vert et C2RTE<br>Département  |

|  |  |
|--|--|
| Calendrier   | A partir du dernier trimestre 2023   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bourg Centre Occitanie</li> <li>- Plan de circulation et de stationnement de l'Isle Jourdain</li> <li>- CRTE</li> <li>- CTO</li> <li>- PCAET</li> </ul>   |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des températures constatées en cœur de ville</li> <li>- Résultat d'une enquête sur le bien vivre dans les espaces publics du centre-ville</li> <li>- Progression dans le label Villes et villages fleuris</li> <li>- Nombre des mètre carrés désimperméabilisés</li> <li>- Quantité des végétaux réintroduits en ville</li> </ul> |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du cadre urbain et bien être des habitants</li> <li>- Attractivité de la ville</li> <li>- Modification des usages des espaces publics</li> <li>- Convivialité améliorée des espaces publics</li> <li>- Mise en valeur de l'architecture et du patrimoine</li> </ul>  |



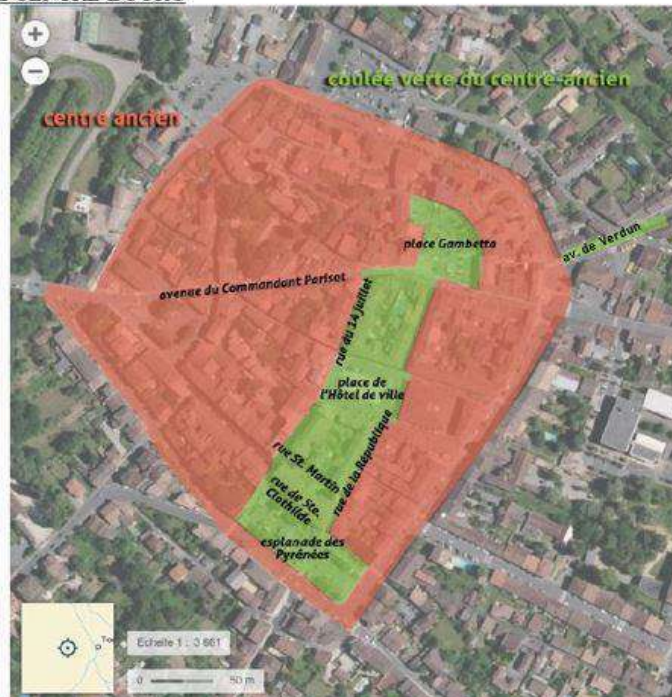
## FICHE ACTION J\_4.2

### Plan-guide de végétalisation et désimperméabilisation : TRAVAUX

#### LE CENTRE-BOURG DANS LA VILLE



#### ZOOM SUR LE CENTRE-BOURG



## FICHE ACTION N° J\_4.3

### Réaliser des travaux en application du Plan de circulation et de stationnement du centre-bourg

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Orientation stratégique | Axe 4 - Déplacements et Transition Ecologique<br>Structurer un cœur de ville accueillant et un territoire accessible pour tous   |
| Action nom              | Réaliser des travaux de valorisation des entrées de ville et d'amélioration de la circulation multimodale en application du Plan de circulation et de stationnement du centre-bourg  |
| Action n°               | J_4.3  |
| Statut                  | Engagé   |
| Niveau de priorité      | Fort   |
| Maître d'ouvrage        | Commune de l'Isle Jourdain   |
| Description de l'action | <p><u>Contexte</u></p> <p>Le cœur de ville de l'Isle-Jourdain est ceinturé de boulevards qui remplissent des fonctions de connexion majeures : portes urbaines marquant l'entrée du centre historique, boulevard assurant la transition entre le cœur de ville et ses espaces périphériques.</p> <p>Les espaces publics de l'Isle Jourdain sont aujourd'hui principalement localisés dans le centre historique et ses proches abords. Cette concentration les expose à une fréquentation croissante, et à une forme de saturation exacerbée par la circulation automobile et le stationnement.</p> <p>La commune est desservie par trois routes départementales (RD 9, RD 634, RN 924, DR 654), qui constituent les quatre entrées de ville de l'Isle-Jourdain. Ces trois axes, qui convergent tous vers le centre ancien, concentrent un trafic important aux heures de pointe, le matin et le soir (plus de 16000 véhicules recensés chaque jour pour les seuls déplacements domicile travail). Ces axes offrent aujourd'hui un profil essentiellement routier.</p> <p>En 2021, face à ces constats, l'Isle Jourdain s'est engagé dans une étude qui a permis à la commune de définir un Plan de circulation et de stationnement du centre-bourg qui identifie les mesures à mettre en</p> |

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
|                                 | <p>œuvre en matière de circulation routière, de stationnement et d'accessibilité piétonne et cyclable à l'échelle du centre-bourg et des principales pénétrantes. Il a été adopté par le conseil municipal d l'Isle Jourdain en 2022.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser les entrées de cœur de ville par la requalification des carrefours structurants</li> <li>• Trouver un équilibre entre garantir l'accessibilité et l'attractivité du centre bourg et le protéger face au risque de renforcement du transit en lien avec le développement urbain et des déplacements vers la métropole toulousaine</li> <li>• Apaiser le centre-bourg, développer des modes de transport actifs – piétons et cycles et offrir un meilleur partage de la voirie entre les différents usagers</li> <li>• Sécuriser les continuités et les cheminements</li> <li>• Assurer une meilleure gestion du stationnement</li> <li>• Améliorer la desserte des équipements, commerces et services</li> <li>• Déployer des services de transport collectif Transport à la demande (TAD) et Transport d'intérêt local (TIL)</li> <li>• Favoriser les connexions entre le centre-bourg et les pôles d'attractivité</li> </ul> <p><u>Principes</u></p> <p>Réaliser les travaux du Plan de circulation et de stationnement du centre-bourg et de ses pénétrantes.</p> |
| Partenaires                     | <p><u>Partenariat technique</u> : Département du Gers, Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, Bureau d'études EGIS (réalisateur du Plan de circulation et de stationnement), Maîtrise d'œuvre</p> <p><u>Partenariat financier</u> : Etat, Département du Gers, Programme européen LEADER, Pays Portes de Gascogne, Fonds national d'aménagement du territoire</p>  |
| Dépenses prévisionnel/définitif | <p><u>Travaux</u> :</p> <p>2 744 000 € TTC pour la partie planifiée (échéance 2026)</p>  |



|  | <u>Honoraires de maîtrise d'œuvre :</u>   |  |            |                    |  |         |                    |   |   |      |             |   |  |      |        |   |  |      |      |   |   |      |              |   |  |            |  |   |   |  |   |  |  |   |   |  |   |   |  |    |  |  |  |
|--|---|--|------------|--------------------|--|---------|--------------------|---|---|------|-------------|---|--|------|--------|---|--|------|------|---|---|------|--------------|---|--|------------|--|---|---|--|---|--|--|---|---|--|---|---|--|----|--|--|--|
|  | A définir   |  |            |                    |  |         |                    |   |   |      |             |   |  |      |        |   |  |      |      |   |   |      |              |   |  |            |  |   |   |  |   |  |  |   |   |  |   |   |  |    |  |  |  |
| Plan de financement                                | A définir   |  |            |                    |  |         |                    |   |   |      |             |   |  |      |        |   |  |      |      |   |   |      |              |   |  |            |  |   |   |  |   |  |  |   |   |  |   |   |  |    |  |  |  |
| Calendrier   | <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Aménagements</th> <th>Horizon</th> <th>Coûts<br/>K€ T.T.C.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Mise à sens unique sur l'avenue du Commandant Parisot et création du parking sur l'avenue de Verdun</td> <td>2023</td> <td>25K<br/>422K</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Création de la piste cyclable sur l'avenue de Verdun</td> <td>2024</td> <td>1 130K</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Création du double mini-giratoire sur le carrefour des 4 Chemins et mise en sens unique complète de l'avenue du Commandant Parisot</td> <td>2025</td> <td>141K</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Création du giratoire et aménagement de la place Saint-Bertrand</td> <td>2026</td> <td>530K<br/>496K</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Création du giratoire définitif du carrefour des 4 Chemins</td> <td rowspan="5">Après 2026</td> <td></td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>Aménagement du Boulevard Carnot, mise à sens unique</td> <td></td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>Aménagement des carrefours Charles Bacqué x Pasteur x Marceau ; création du parking Charles Bacqué</td> <td></td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>Aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville</td> <td></td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>Aménagement de l'Esplanade des Pyrénées</td> <td></td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Aménagement de l'avenue Charles Bacqué</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> |  |            | Aménagements       |  | Horizon | Coûts<br>K€ T.T.C. | 1 | Mise à sens unique sur l'avenue du Commandant Parisot et création du parking sur l'avenue de Verdun | 2023 | 25K<br>422K | 2 | Création de la piste cyclable sur l'avenue de Verdun | 2024 | 1 130K | 3 | Création du double mini-giratoire sur le carrefour des 4 Chemins et mise en sens unique complète de l'avenue du Commandant Parisot | 2025 | 141K | 4 | Création du giratoire et aménagement de la place Saint-Bertrand | 2026 | 530K<br>496K | 5 | Création du giratoire définitif du carrefour des 4 Chemins | Après 2026 |  | 6 | Aménagement du Boulevard Carnot, mise à sens unique |  | 7 | Aménagement des carrefours Charles Bacqué x Pasteur x Marceau ; création du parking Charles Bacqué |  | 8 | Aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville |  | 9 | Aménagement de l'Esplanade des Pyrénées |  | 10 | Aménagement de l'avenue Charles Bacqué |  |  |
|  | Aménagements  |  | Horizon    | Coûts<br>K€ T.T.C. |  |         |                    |   |   |      |             |   |  |      |        |   |  |      |      |   |   |      |              |   |  |            |  |   |   |  |   |  |  |   |   |  |   |   |  |    |  |  |  |
|  | 1   | Mise à sens unique sur l'avenue du Commandant Parisot et création du parking sur l'avenue de Verdun                                | 2023       | 25K<br>422K        |  |         |                    |   |   |      |             |   |  |      |        |   |  |      |      |   |   |      |              |   |  |            |  |   |   |  |   |  |  |   |   |  |   |   |  |    |  |  |  |
|  | 2   | Création de la piste cyclable sur l'avenue de Verdun   | 2024       | 1 130K             |  |         |                    |   |   |      |             |   |  |      |        |   |  |      |      |   |   |      |              |   |  |            |  |   |   |  |   |  |  |   |   |  |   |   |  |    |  |  |  |
|  | 3   | Création du double mini-giratoire sur le carrefour des 4 Chemins et mise en sens unique complète de l'avenue du Commandant Parisot | 2025       | 141K               |  |         |                    |   |   |      |             |   |  |      |        |   |  |      |      |   |   |      |              |   |  |            |  |   |   |  |   |  |  |   |   |  |   |   |  |    |  |  |  |
|  | 4   | Création du giratoire et aménagement de la place Saint-Bertrand  | 2026       | 530K<br>496K       |  |         |                    |   |   |      |             |   |  |      |        |   |  |      |      |   |   |      |              |   |  |            |  |   |   |  |   |  |  |   |   |  |   |   |  |    |  |  |  |
|  | 5   | Création du giratoire définitif du carrefour des 4 Chemins   | Après 2026 |                    |  |         |                    |   |   |      |             |   |  |      |        |   |  |      |      |   |   |      |              |   |  |            |  |   |   |  |   |  |  |   |   |  |   |   |  |    |  |  |  |
|  | 6   | Aménagement du Boulevard Carnot, mise à sens unique  |            |                    |  |         |                    |   |   |      |             |   |  |      |        |   |  |      |      |   |   |      |              |   |  |            |  |   |   |  |   |  |  |   |   |  |   |   |  |    |  |  |  |
|  | 7   | Aménagement des carrefours Charles Bacqué x Pasteur x Marceau ; création du parking Charles Bacqué                                 |            |                    |  |         |                    |   |   |      |             |   |  |      |        |   |  |      |      |   |   |      |              |   |  |            |  |   |   |  |   |  |  |   |   |  |   |   |  |    |  |  |  |
|  | 8   | Aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville  |            |                    |  |         |                    |   |   |      |             |   |  |      |        |   |  |      |      |   |   |      |              |   |  |            |  |   |   |  |   |  |  |   |   |  |   |   |  |    |  |  |  |
|  | 9   | Aménagement de l'Esplanade des Pyrénées  |            |                    |  |         |                    |   |   |      |             |   |  |      |        |   |  |      |      |   |   |      |              |   |  |            |  |   |   |  |   |  |  |   |   |  |   |   |  |    |  |  |  |
| 10   | Aménagement de l'avenue Charles Bacqué  |  |            |                    |  |         |                    |   |   |      |             |   |  |      |        |   |  |      |      |   |   |      |              |   |  |            |  |   |   |  |   |  |  |   |   |  |   |   |  |    |  |  |  |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bourg Centre Occitanie,</li> <li>• Plan de Mobilité Durable de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine</li> <li>• Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées du Gers (PDIPR)</li> <li>• Schéma directeur cyclable en Pays Portes de Gascogne</li> </ul>  |  |            |                    |  |         |                    |   |   |      |             |   |  |      |        |   |  |      |      |   |   |      |              |   |  |            |  |   |   |  |   |  |  |   |   |  |   |   |  |    |  |  |  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Report des flux de circulation constatés au fur et à mesure de l'avancement des travaux</li> <li>• Nombre utilisateurs du Transport d'intérêt local (TIL)</li> <li>• Kilomètres de pistes cyclables et de voies piétonnes réalisés</li> </ul>  |  |            |                    |  |         |                    |   |   |      |             |   |  |      |        |   |  |      |      |   |   |      |              |   |  |            |  |   |   |  |   |  |  |   |   |  |   |   |  |    |  |  |  |



|   |   |
|---|---|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un observatoire de la fréquentation des zones de stationnement (gestion de la zone bleue) et analyse des données produites</li> </ul>  |
| Conséquence sur la fonction de centralité | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'image du centre-ville</li> <li>• Faciliter l'accès au centre-bourg</li> <li>• Favoriser les modes de déplacement actif</li> <li>• Renforcer la commercialité du cœur de bourg</li> </ul> |





## FICHE ACTION N° J\_4.4

### Rénovation en LED de l'éclairage public

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Orientation stratégique | Axe 4 - Déplacements et Transition Ecologique<br>Structurer un cœur de ville accueillant et un territoire accessible pour tous  |
| Action nom              | Rénovation en LED de l'éclairage public   |
| Action n°               | J_4.4   |
| Statut                  | Engagée   |
| Niveau de priorité      | Fort  |
| Maître d'ouvrage        | SDEG32  |
| Description de l'action | <p><u>Contexte</u></p> <p>Après avoir établi un diagnostic du parc d'éclairage public de la commune en 2016, la ville a d'abord procédé à une mise en conformité de certaines installations avec les nouvelles normes.</p> <p>Souhaitant lutter contre la pollution lumineuse, l'extinction de l'éclairage public a été programmé entre 0 h et 6 h dès février 2017. Depuis, toute la ville est éteinte hormis les deux départementales et le cœur de ville. En 2022, l'extinction est passée de 23 h à 6 h.</p> <p><u>Principe</u></p> <p>Moderniser le parc d'éclairage public en remplaçant chaque année une partie des lampes par des lampes à technologie LED. Equiper en lampes LED des tronçons actuellement non couverts par de l'éclairage public.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité</li> <li>- Réduire l'impact de la pollution lumineuse sur la santé des habitants,</li> <li>- Réduire les consommations d'électricité et leur impact sur le climat,</li> <li>- Harmoniser les différents systèmes existants sur la commune,</li> </ul> |

|  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moderniser pour plus de sécurité, pour les mises en conformité et en vue de la flexibilité du système et du pilotage,</li> <li>- Retrouver un ciel étoilé.</li> </ul> <p><u>Périmètre</u></p> <p>Le centre-ville, deux axes et un piétonnier notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chemin des Ninets : extension de réseau d'éclairage – travaux mars 2023 - 18 310€HT</li> <li>- Vélodrome : modernisation et mise en conformité du réseau d'éclairage – fourniture et pose de 2 bornes foraines – travaux mars / avril / mai 2023 – 65 753€HT</li> <li>- Place de la Liberté, Route de Toulouse, rue Jean Moulin – modernisation des systèmes d'éclairage en LEDS – travaux en mai / juin 2023 – 27 000€HT</li> <li>- Chemin de Saint Lys - modernisation des systèmes d'éclairage en LEDS – travaux 2024 – 33 433€HT</li> </ul> |
| Partenaires  | <p><u>Partenaires techniques</u></p> <p>SDEG<br/>ADEME (CEE)</p> <p><u>Partenaires financiers</u></p> <p>Etat (DETR)<br/>SDEG<br/>ADEME (CEE)</p>  |
| Dépenses prévisionnel/définitif                    | 175 000 € de 2023 à 2026   |
| Plan de financement                                | A définir  |
| Calendrier   | 2023-2026 Mise en place progressive des remplacements en LED   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat Territorial Occitanie (CTO)</li> <li>- Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE) du Pays Portes de Gascogne</li> </ul>  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de lampes installées par an</li> <li>• Economies d'énergies réalisées par an en kWh</li> <li>• Economies d'énergies réalisées par an en euros sur facture énergétique.</li> </ul>  |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du bilan énergétique et réduction des nuisances nocturnes</li> <li>• Fonction d'exemplarité de ville-centre</li> <li>• Amélioration de la fréquentation et de l'attractivité des commerces en centre-ville</li> </ul>  |



## FICHE ACTION J\_4.4

### Rénovation en LED de l'éclairage public

A - Chemin des Ninets

B - Vélodrome

C- Place de la Liberté, Route de Toulouse, rue Jean Moulin

D- Chemin de Saint Lys



## FICHE ACTION N° J\_4.5

### Réhabilitation du site de l'ancienne décharge et installation d'un parc de panneaux photovoltaïques

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Orientation stratégique | Axe 4 - Déplacements et Transition Ecologique<br>Structurer un cœur de ville accueillant et un territoire accessible pour tous   |
| Action nom              | Réhabilitation du site de l'ancienne décharge et installation d'un parc de panneaux photovoltaïques  |
| Action n°               | J_4.5  |
| Statut                  | Validé   |
| Niveau de priorité      | Fort   |
| Maître d'ouvrage        | Commune de l'Isle Jourdain   |
| Description de l'action | <p><u>Contexte</u></p> <p>Cette action a pour objet la réalisation de travaux de réhabilitation du site de l'ancienne décharge de l'Isle Jourdain et l'installation d'un parc de panneaux photovoltaïques sur cet emplacement.</p> <p>La décharge est localisée sur le site du « HOLL » (3 ha + 1 ha de terrain communal attenant), identifié comme une friche. A l'écart de la ville et des habitations, il est proche du poste source ENEDIS.</p> <p>La décharge du HOLL a été exploitée de 1981 à 1995 pour des dépôts de déchets ménagers puis jusqu'en 2007 pour des dépôts de déchets verts.</p> <p>En 2020, une étude environnementale de plusieurs phases a débuté avec le bureau d'études GINGER-BURGEAP. Les conclusions ainsi qu'une proposition de travaux ont été présentées à la DREAL du Gers en septembre 2022. La procédure de fermeture administrative de la décharge sera clôturée courant 2023.</p> <p><u>Principe</u></p> <p>Une consultation des entreprises sera lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre et les travaux. Elle comprendra au minimum, les éléments suivants :</p> |

|  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre le site en sécurité,</li> <li>- Reprofiler les pentes du massif pour permettre l'aménagement du parc photovoltaïque (pourcentage des pentes),</li> <li>- Réduire la perméabilité du terrain et drainer les eaux de ruissellement,</li> <li>- Conserver la stabilité du massif,</li> <li>- Installer une cuve enterrée pour récupérer les lixiviats issus et les traiter,</li> <li>- Permettre l'intégration paysagère du parc PV dans son environnement,</li> <li>- Végétaliser la couverture de surface,</li> <li>- Accès et signalétique.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Progresser dans la transition énergétique en donnant à cette friche une deuxième vie d'utilité publique et environnementale,</li> <li>- Développer les énergies renouvelables sur la commune,</li> <li>- Relocaliser une partie de la production d'électricité,</li> <li>- Couvrir en partie l'accroissement des besoins locaux d'électricité, des nouveaux usages (véhicules électriques, objets connectés...) ou de l'implantation des entreprises sur les zones d'entreprises,</li> <li>- Proposer à la communauté de communes, au département et au Territoire d'énergie 32 de participer au projet de parc photovoltaïque de la commune,</li> <li>- Envisager une participation citoyenne, une participation d'ECPPG (Energie citoyenne Pays Portes de Gascogne labellisé sur un projet citoyen par la Région Occitanie), et de l'autoconsommation collective,</li> <li>- Remplir les objectifs du PCAET.</li> </ul> |
|--|---|



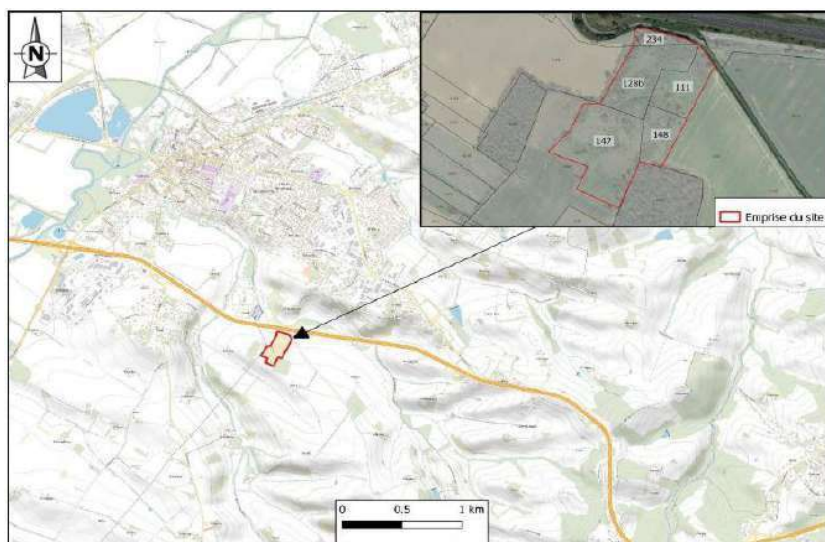
|  |   |
|--|---|
| Partenaires  | <p><u>Partenaires techniques</u> : DREAL, Conseil Départemental du Gers, ADEME, Communauté de communes, Pôle ENR.</p> <p><u>Partenaires financiers</u> : Etat, DDT32, Région Occitanie, Territoire d'énergie 32 (SDEG32), PETR, ADEME, AREC, CCGT.</p>  |
| Dépenses prévisionnel/définitif                    | 500 000€ HT pour les travaux et la maîtrise d'œuvre l'étude de maitrise d'œuvre et la maitrise d'œuvre  |
| Plan de financement                                | A définir   |
| Calendrier   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation des entreprises pour la MO : fin 2023</li> <li>- Travaux : 2024-2025</li> <li>- Echanges avec de futurs aménageurs de parc panneaux photovoltaïques : 2024-2025</li> <li>- Installation du parc photovoltaïque et raccordement 2025 à 2026</li> </ul>   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | <p>Contrat Territorial Occitanie</p> <p>Contrat de Ruralité de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE) du Pays Portes de Gascogne</p>   |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Travaux de réhabilitation en adéquation avec le cahier des charges,</li> <li>-Participation des différentes collectivités et citoyens,</li> <li>-Volume d'énergie produite sur le site photovoltaïque.</li> </ul>   |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | <p style="text-align: center;"><u>Conséquences des travaux de réhabilitation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurisation du site et amélioration de l'image environnementale de la commune</li> <li>• Protection des milieux naturels (traitement des lixiviats et surveillance du site)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><u>Conséquences de l'implantation d'un parc photovoltaïque</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonction de site modèle pour multiplication de la démarche par les communes environnantes</li> <li>• Production d'électricité d'origine renouvelable</li> <li>• Création d'emploi local (installation, entretien, maintenance, suivi d'exploitation...),</li> <li>• Participation citoyenne</li> </ul> |



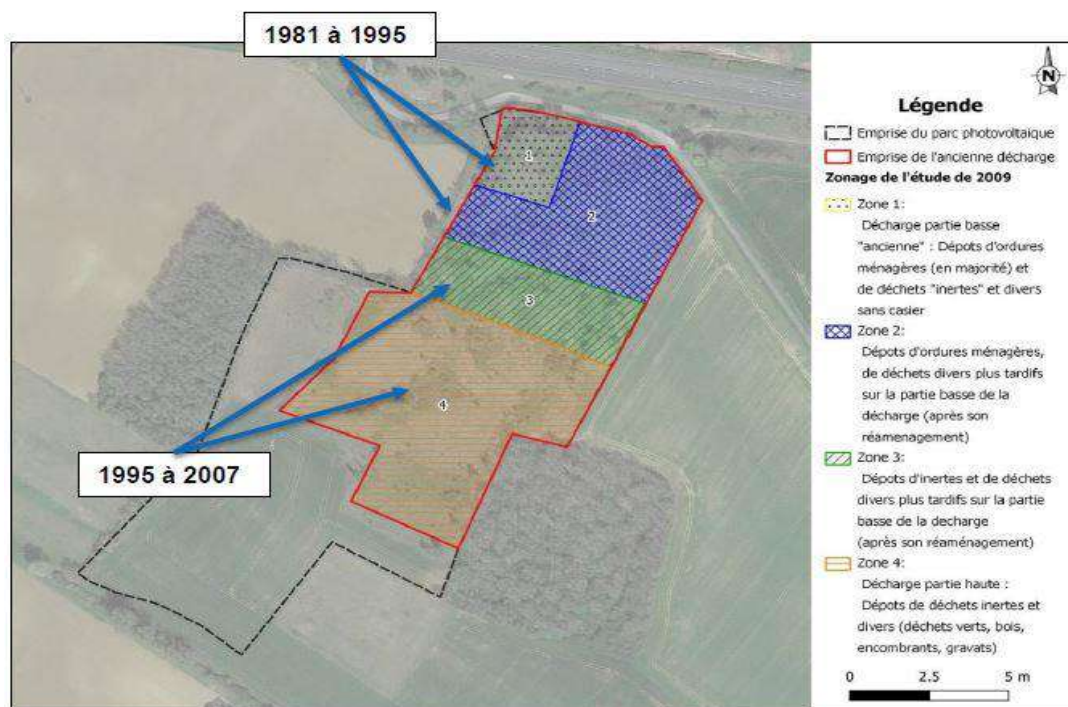
## FICHE ACTION J\_4.5

# Réhabilitation du site de l'ancienne décharge et installation d'un parc de panneaux photovoltaïques

Plan de situation : site de l'ancienne décharge/ ville de l'Isle Jourdain



Localisation des différentes zones du site de l'ancienne décharge



## FICHE ACTION N° G\_5.1

### Création et mise en valeur d'itinéraires touristiques et de promenades/randonnées

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Orientation stratégique | Axe 5 - Patrimoine Tourisme<br>Promouvoir et mettre en valeur les atouts du territoire   |
| Action nom              | Création et mise en valeur d'itinéraires touristiques et de promenades/randonnées  |
| Action n°               | G_5.1  |
| Statut                  | En projet  |
| Niveau de priorité      | Médian   |
| Maître d'ouvrage        | Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine  |
| Description de l'action | <p><u>Contexte</u></p> <p>La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine porte un soutien à la conception des chemins de randonnées, réalisation de petits équipements (signalétique et balisage) et mise en réseau des circuits de randonnée sur les 13 communes de la collectivité.</p> <p><u>Principe</u></p> <p>Qualification et promotion des itinéraires : volets qualitatif et pédagogique (mobilier, panneaux, écran tactile 3D).<br/>Acquisition et pose de poteaux de balisage spécifique dans les centres bourgs, à la gare, au départ et au croisement des itinéraires.<br/>Pose d'un panneau commun au départ de l'Office de Tourisme à l'Isle Jourdain.<br/>L'ouverture et l'entretien des chemin compris dans cette action restent à la charge de chaque commune concernée.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>Renforcer la lisibilité et l'attractivité de l'offre de randonnée.<br/>Parfaire le balisage et favoriser l'arrêt des touristes sur les communes.<br/>Il s'agit d'une action qui s'inscrit dans une démarche d'itinérance culturelle, artistique, environnementale, patrimoniale et touristique</p> |

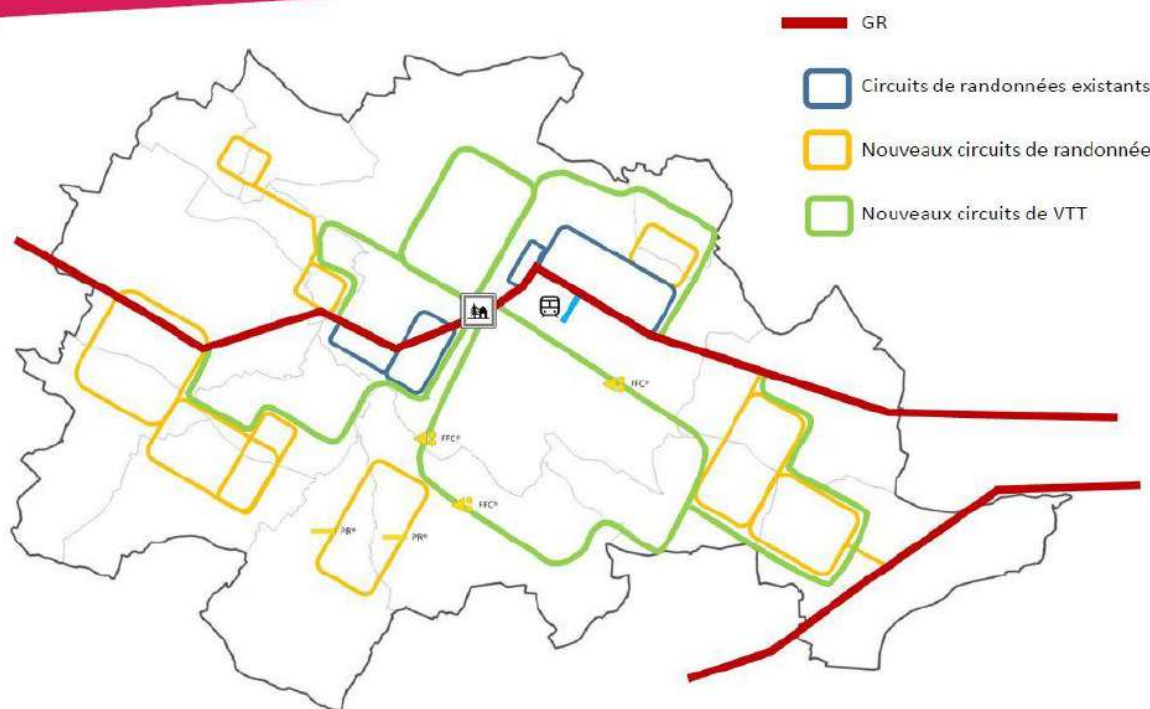
|  |   |               |
|--|---|---------------|
|  | et qui vise à une découverte et appropriation du territoire par ses habitants et ceux qui le visitent.  |               |
| Partenaires  | <p><u>Partenariat technique</u> : Conseil Départemental du Gers, Pays Portes de Gascogne, Communes, Office de Tourisme, Associations de cyclotouristes et de randonneurs, Comité Départemental du Tourisme du Gers, Comité Départemental de Promenades et Randonnées, Fédération Française Cyclotourisme, Associations de randonnées locales,</p> <p><u>Partenariat financier</u> : Pays Portes de Gascogne, Région, Conseil Départemental, ADEME</p> |               |
| Dépenses prévisionnel                              | Item  | Dépense       |
|  | Acquisition et pose de poteaux de balisage  | 48 000 € TTC  |
|  | Volet qualitatif et pédagogique sur le terrain (mobilier, panneau)  | 40 000 € TTC  |
|  | Tableau numérique 3D à l'OT   | 18 000 € TTC  |
|  | Total   | 106 000 € TTC |
| Plan de financement                                | A définir   |               |
| Calendrier   | 2024 - 2025   |               |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | <p>Schéma local de développement touristique</p> <p>Contrat Bourg Centre Occitanie Isle Jourdain</p> <p>Plan de mobilité durable de la Gascogne Toulousaine</p> <p>Schéma directeur cyclable en Pays Portes de Gascogne</p> <p>Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées du Gers (PDIPR)</p> <p>La Route Européenne de d'Artagnan (randonnée équestre)</p>  |               |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Longueur des chemins qualifiés par an</li> <li>• Nombre de chemins labélisés par an</li> <li>• Nombre de téléchargements des itinéraires par an</li> <li>• Nombre de communes impliquées par an</li> </ul>   |               |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Affirmer la destination Isle Jourdain et plus largement la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine en tant que porte d'entrée du Département du Gers.</li> <li>• S'appuyer sur la commune-centre pour tisser le maillage d'un réseau de chemins de randonnées et de circuits VTT de promenade.</li> </ul>  |               |



# FICHE ACTION G\_5.1 Création et mise en valeur d'itinéraires touristiques et de promenades/randonnées



Scénario retenu : Réseau d'itinéraires de randonnées pédestres et VTT sur la Gascogne Toulousaine





## FICHE ACTION N° J\_5.1

### Amélioration de la signalétique locale tourisme et entrée de ville

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Orientation stratégique | Axe 5 - Patrimoine Tourisme<br>Promouvoir et mettre en valeur les atouts du territoire  |
| Action nom              | Amélioration de la signalétique locale tourisme et entrée de ville  |
| Action n°               | J_5.1   |
| Statut                  | En projet   |
| Niveau de priorité      | Faible  |
| Maître d'ouvrage        | Commune de l'Isle Jourdain  |
| Description de l'action | <p><u>Contexte</u></p> <p>La signalétique touristique et d'entrée de ville participe à la structuration des espaces stratégiques qui sont les portes d'agglomération. Elle fait partie de ce premier paysage urbain perçu par le visiteur et présente un enjeu de mise en évidence des atouts et du potentiel de découverte du territoire.</p> <p>L'Isle Jourdain a bénéficié notamment des labélisations Terre de vélo, Ville en poésie, Ville active et sportive, Villes et villages fleuris, Marchés de France..., qui nécessitent d'être mieux valorisés par une réflexion globale des modalités d'implantation, configuration et esthétique des supports.</p> <p>La signalétique patrimoniale constitue un autre volet de l'enjeu global de renforcement de l'image positive du territoire. Elle doit permettre à la population locale de s'approprier le patrimoine local et l'histoire du bourg et joue également un rôle de vecteur de connaissances pour les visiteurs de la commune.</p> <p><u>Principe</u></p> <p>Cette action propose de mener une réflexion sur les supports d'accueil et de découverte de l'Isle Jourdain. Elle doit mener au choix et à l'implantation d'une gamme de mobilier urbain lisible, cohérente, en adéquation avec le contexte du bourg. Cette nouvelle signalétique</p> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>permettra de valoriser les points forts de la commune et surtout son potentiel (touristique, économique, fédérateur pour la population locale).</p> <p><u>Objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Embellir les entrées de ville par l'installation de mobilier urbain à caractère informatif esthétique et harmonieux.</li> <li>- Valoriser les labels de qualité obtenus par la ville et l'investissement de la commune et des habitants.</li> <li>- Mettre en avant le patrimoine local et renforcer l'attractivité touristique des sites signalés.</li> <li>- Fédérer les habitants du territoire communal et intercommunal par la connaissance de la valeur du patrimoine local.</li> </ul> |
| Partenaires  | <p>Etat<br/>Région Occitanie<br/>Département du Gers<br/>CAUE<br/>Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine</p>   |
| Dépenses prévisionnel/définitif                    | 15 à 20 000 € selon le nombre de supports   |
| Plan de financement                                | A définir   |
| Calendrier   | A définir   |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | <p>Contrat Bourg Centre Occitanie<br/>Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) de la Gascogne Toulousaine</p>  |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissement d'une programmation des réalisations</li> <li>• Nombre de nouveaux panneaux installés</li> <li>• Amélioration de la lisibilité perçue des sites indiqués</li> <li>• Augmentation de la fréquentation des lieux signalés</li> <li>• Augmentation de la fréquentation touristique de la commune</li> </ul>   |
| Conséquence sur la fonction de centralité          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de l'image positive de la commune auprès de la population locale</li> <li>• Augmentation de l'attractivité touristique de la commune</li> <li>• Augmentation de la lisibilité du patrimoine local</li> <li>• Mise en valeur des entrées de ville</li> </ul>   |

## Annexe 4 – Constitution du Comité de Pilotage

| REPRESENTANTS DES PARTIES SIGNATAIRES PETITES VILLES DE DEMAIN CC GASCOGNE TOULOUSAIN ET COMMUNE DE L'ISLE JOURDAN |            |                               |  |
|--|------------|-------------------------------|--|
| NOM  | PRENOM     | ORGANISME                     | COORDONNEES                                  |
| <b>IDRAC</b>   | Francis    | Mairie de l'Isle Jourdain     | francis.idrac@mairie-islejourdain.fr         |
| <b>LONGO</b>   | Gaëtan     | CC de la Gascogne Toulousaine | mairie.clermontsaves@orange.fr               |
| <b>DUPOUX</b>  | Jean-Luc   | Mairie de l'Isle Jourdain     | jean-luc.dupoux@mairie-islejourdain.fr       |
| <b>ROQUIGNY</b>  | Martine    | Mairie de l'Isle Jourdain     | martine.roquigny@mairie-islejourdain.fr      |
| <b>VERDIE</b>  | Jean-Marc  | Mairie de l'Isle Jourdain     | jean-marc.verdie@mairie-islejourdain.fr      |
| <b>NINARD</b>  | Yannick    | Mairie de l'Isle Jourdain     | yannick.ninard@mairie-islejourdain.fr        |
| <b>COLLIN</b>  | Delphine   | Mairie de l'Isle Jourdain     | delphine.collin@mairie-islejourdain.fr       |
| <b>ABADIE</b>  | Muriel     | CC de la Gascogne Toulousaine | muriel.abadie@ccgascognetoulousaine.com      |
| <b>TOURNIE</b>   | Julie      | CC de la Gascogne Toulousaine | julie.tournie@ccgascognetoulousaine.com      |
| <b>CERPEDES</b>  | Christophe | Mairie de l'Isle Jourdain     | christophe.cerpedes@mairie-islejourdain.fr   |
| <b>SOLANA</b>  | Pascale    | CC de la Gascogne Toulousaine | pascale.solana@ccgascognetoulousaine.com     |
| <b>BAYCHEVA</b>  | Miroslava  | CC de la Gascogne Toulousaine | miroslava.baycheva@ccgascognetoulousaine.com |
| <b>BRUNETIERE</b>  | Xavier     | Préfecture du Gers            | prefecture@gers.gouv.fr                      |
| <b>VERDIER</b>   | Sophie     | Région Occitanie              | sophie.verdier@laregion.fr                   |
| <b>GEORGIS</b>   | Christelle | Département du Gers           | cgeorgis@gers.fr                             |
| <b>FLEURIAULT</b>  | Julie      | PETR Pays Portes de Gascogne  | j.fleuriault@paysportesdegascogne.com        |
| <b>YVON- FAURY</b>   | Christelle | La Banque des Territoires     | christelle.yvon@caissedesdepots.fr           |
| <b>LAZERGES</b>  | Pascal     | DDT 32                        | pascal.lazerges@gers.gouv.fr                 |
| <b>CASTERAN</b>  | Clémentine | DDT                           | clementine.casteran@gers.gouv.fr             |
| <b>HALLIER</b>   | Pauline    | EPF Occitanie                 | pauline.hallier@epf-occitanie.fr             |

| REPRESENTANTS DES ORGANISMES PARTENAIRES PETITES VILLES DE DEMAIN CC GASCOGNE TOULOUSAIN ET COMMUNE DE L'ISLE JOURDAN |          |           |                                     |
|---|----------|-----------|-------------------------------------|
| NOM   | PRENOM   | ORGANISME | COORDONNEES                         |
| <b>POULLE</b>   | Frederic | CAUE      | f.poulle@caue32.fr                  |
| <b>BROU-POIRIER</b>   | Isabelle | UDAP Gers | udap.gers@culture.gouv.fr           |
| <b>GUILLORY</b>   | Laurence | UDAP Gers | laurence.guillory@culture.gouv.fr   |
| <b>FOURTEAU</b>   | Gilles   | CAF       | gilles.fourteau@cafauch.cnafmail.fr |
| <b>BIEMOURET</b>  | Anne     | ADIL      | direction@adil32.org                |



## Annexe 5 – Charte graphique Petites Villes de Demain

### LOGO

L'utilisation du logo est strictement réservée aux structures et projets qui ont reçu le soutien ou sont en partenariat avec le programme *Petites villes de demain*



#e85957

R : 232 C : 2  
V : 89 M : 77  
B : 87 J : 59  
N : 0

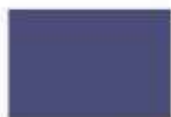


#184590

R : 24 C : 99  
V : 69 M : 78  
B : 144 J : 2  
N : 0



### COULEURS SECONDAIRES



#494d7a

R : 73 C : 81  
V : 77 M : 71  
B : 122 J : 27  
N : 12



#e57d40

R : 229 C : 6  
V : 125 M : 60  
B : 64 J : 79  
N : 0



#9cb94d

R : 156 C : 47  
V : 185 M : 9  
B : 77 J : 83  
N : 0





Préfecture du Gers

32-2023-12-19-00001

Arrêté portant diverses mesures d'interdiction  
pour la période du 28 dec 2023 au 02 janvier  
2024



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture du Gers  
Direction du Cabinet  
Service des sécurités  
Unité Défense et sécurité civiles**

**ARRÊTÉ**  
**Portant diverses mesures d'interdiction**  
**Pour la période du 28 décembre 2023 au 2 janvier 2024**

Le Préfet du Gers

Vu le code pénal, et notamment ses articles L.322-5 et 322-11-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2214-4 et L. 2215-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment l'article R. 122-52 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Laurent CARRIÉ en qualité de préfet du Gers ;

Vu le décret n°2021-1704 du 17 décembre 2021 modifié relatif au contrôle de la commercialisation des articles pyrotechniques destinés au divertissement ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 portant application des articles L.557-10-1 et R.557-6-14-1 du code de l'environnement relatifs aux articles pyrotechniques destinés au divertissement ;

Vu la posture VIGIPIRATE portée au niveau « urgence attentat » sur l'ensemble du territoire national depuis le 13 octobre 2023 ;

**Considérant** que la période des fêtes de fin d'année est traditionnellement propice à des rassemblements sur la voie publique ;

**Considérant** que les tirs de feux d'artifice sur la voie publique sans autorisation et que le jet de pétards et de fusées sont susceptibles de créer des mouvements de panique et de causer des blessures sérieuses ;

**Considérant** que le niveau élevé de la menace terroriste et le contexte actuel créent des circonstances particulières justifiant la mise en place de mesures de sécurité renforcées ;

**Considérant** qu'il existe des risques d'utilisation, par des individus isolés ou en réunion, d'artifices de divertissement, d'articles pyrotechniques et de produits inflammables contre les forces de l'ordre ou contre les biens, en particulier les véhicules et les réceptacles à ordures ménagères ;

**Considérant** la nécessité d'assurer, dans ces circonstances, la sécurité des personnes et des biens par des mesures adaptées à la gravité de la menace ;

**SUR** proposition de Madame la Directrice de Cabinet :

.../...

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : À compter du 28 décembre 2023, 12h00 et jusqu'au 2 janvier 2024, 20h00, sont interdites :

- la vente, la détention et l'usage de feux d'artifices, fusées et pétards sur la voie publique ;
- la détention, le transport ou la vente de combustible en récipient portable sauf pour les démarches à usage privé dûment justifiées, pour les livraisons de combustible de chauffage ou pour les personnes détenant une autorisation de détention, d'utilisation et de transport de produits dangereux ou explosifs.

**ARTICLE 2** : Par dérogation à l'article 1<sup>er</sup>, les personnes justifiant d'une utilisation des artifices de divertissement ou d'articles pyrotechniques à des fins professionnelles, titulaires du certificat de qualification prévu aux articles 5 et 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié, peuvent transporter et utiliser l'ensemble des catégories des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques nécessaires à leur activité pendant cette période.

**ARTICLE 3** : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables dans toutes les communes du département du Gers.

**ARTICLE 5** : Mme la directrice de cabinet, M. le Colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale du Gers, M. le Directeur départemental de la sécurité publique, Mesdames et Messieurs les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le Gers.

Fait à AUCH, le **19 DEC. 2023**

Le Préfet,



Laurent CARRIÉ

**Voies et délais de recours** : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).